MÉMOIRE DE RECHERCHE

Les enjeux de l'action culturelle en centre de détention : regards croisés des professionnels liés à la réinsertion

Servane Delaunay



Sous la direction de Muriel Lefebvre

Mention Culture et Communication

Master - Parcours Médiations scientifiques techniques et patrimoniales

2024-2026

“Dans chaque prison trois odeurs dominent : celle de la soupe,
du désinfectant administratif et de la souffrance.”

Frégni René

Remerciement

Je tiens à remercier tous les professionnels que j'ai rencontrés dans le cadre de ce mémoire de recherche. Pour des raisons d'anonymisation, je ne peux les citer ici, mais je remercie chacun d'eux.

Merci aux professionnels qui ont accepté de me rencontrer, de m'emmener avec eux, de me faire découvrir leur métier. Je les remercie pour la confiance qu'ils m'ont accordée. Le travail de terrain est difficile, cela est dû à une actualité carcérale sensible, à des directives qui vont contre la communication et l'étude de la prison. Avoir pu malgré tout, m'entretenir avec des acteurs du secteur est très enrichissant. Je les remercie également pour l'intérêt qu'ils ont porté à mon projet, au point de me donner de leur temps.

Je remercie aussi les détenus et les prévenus qui m'ont autorisé à assister à leurs projets et démarches judiciaires.

Je remercie particulièrement la première vice-procureure qui m'a ouvert les premières portes de la détention et qui tout au long du projet m'a permis de comprendre le fonctionnement de cet écosystème carcéral.

Je tiens à remercier ma directrice de mémoire, madame Muriel Lefebvre, pour son encadrement rigoureux et ses précieux conseils sur la manière de mener une recherche.

Enfin, merci aux personnes qui écrivent sur le sens de la peine et qui souhaitent œuvrer pour une justice réhabilitatrice.

Sommaire

Introduction..... 3

I. La prison comme écosystème.....7

1. L'écosystème carcéral.....7
2. Les pratiques des professionnels entre accompagnement et obligation : les acteurs au sein de l'écosystème.....17

II. L'action culturelle en prison.....23

1. Prison, politique et culture.....23
2. Des actions culturelles en prison pour une justice réhabilitatrice ?.....28

III. L'action culturelle en centre de détention entre légitimité et illégitimité : L'exemple d'un Centre de détention..... 37

1. Entrer dans le milieu carcéral : corpus et méthodologie..... 37
2. Quel professionnel, pour quel regard ? : La place des acteurs dans l'écosystème.....49
3. Un prétexte pour penser le lien social..... 57
4. Rester en vie dans la perspective d'une sortie..... 67

Conclusion.....79

Bibliographie.....84

Annexes.....89

Introduction

« Dans la plupart des régions du monde, les prisons ont toujours été les parents pauvres de la société. Ce ne sont pas des priorités politiques, et les budgets qui leur sont alloués sont souvent très limités ; […][1]. » explique le sociologue Philippe Combessie dans son ouvrage de référence pour l'étude du secteur carcéral, *Sociologie de la prison*. Pour les agents de l'administration pénitentiaire française, les sommes versées par l'État pour le fonctionnement de son système carcéral, sont bien en deçà de ce qu'elles devraient être. Sachant que chaque détenu dépense minimum 200€ « de sa poche » pour pouvoir téléphoner à ses proches 20 minutes par jour, accéder aux informations et compléter ses repas modestes[2], nous expliquent des organismes comme l'OIP (Observatoire international des prisons). Ainsi, l'appellation « parents pauvres de la société » de la part de Philippe Combessie est presque un euphémisme lorsque l'on se plonge dans le quotidien français de ces détenus parfois à 4 dans 9m²[3]. Selon une étude de l'OIP datant de 2023, on se suicide 7 fois plus en prison qu'à l'extérieur, les associations ne cessent de souligner comment la prison « abîme les corps et les esprits [4]». Pourtant, le système punitif français n'a cessé d'évoluer au fil des années. Des changements majeurs à travers les siècles ont grandement amélioré son système de peine. Beaucoup de sociologues s'accordent à dire qu'il reflète la société. Dans l'Antiquité, on assiste à des bannissements qui vont évoluer vers des châtiments corporels violents souvent poussés jusqu'à la mort. C'est avec l'industrialisation que l'on va choisir de renforcer la force de travail, en se servant des criminels comme d'une main d'œuvre. Les châtiments jugés comme barbares sont substitués par la peine de mort, qui voit son abolition déclarée en France le 9 octobre 1981, menée par le projet de loi de Robert Badinter alors ministre de la Justice. Lorsque l'on se penche sur l'histoire de la prison et sur sa fonction, on parle essentiellement de son rôle punitif. Pourtant, aujourd'hui, la prison n'est pas en théorie seulement punitive, elle est aussi censée comme le dira Robert Badinter « amender », on parle alors de réinsertion.

Le 17 février 2025, le ministre de la Justice, Gérald Darmanin, a déclaré avoir ordonné l'arrêt de toutes les « activités ludiques » en prison, en dehors de l'éducation, l'apprentissage de la langue française ou le sport. Pourtant, l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, datant de 1948, nous dit que « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie

[1] Philippe Combessie, *Sociologie de la prison*, La Découverte, 2001, p.13.
[2] Site de l'OIP
[3] Sophie Deschamps, *Contribution des personnes détenues aux frais pénitentiaires : le prix de l'indignité*, 2025.
[4] OIP, *Rapport d'activité 2023*, p.11.

culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. ». De plus, en 1986, Robert Badinter et Jack Lang ont mis en place un protocole interministériel sur la participation à la vie culturelle des personnes placées sous main de justice : ils « doivent pouvoir accéder à l'art et à la culture : sous réserve de certaines décisions judiciaires, la participation à la vie culturelle est un droit dont elles ne sont pas privées. ». Cette interdiction du garde des Sceaux est par conséquent levée le 19 mai par le Conseil d'État. En effet, on ne peut « interdire par principe des activités conformes au code pénitentiaire[5] ». Au discours du ministre de la Justice, qui entre en contradiction avec ce que la loi[6] et la fonction carcérale semblent impliquer, s'ajoute l'hostilité et la méconnaissance de l'opinion publique vis-à-vis de la vie carcérale et des actions culturelles qui y sont mises en place. Florine Siganos explique dans son ouvrage sur *L'action culturelle en prison*, que ces actions sont considérées par l'opinion publique comme « […] incompatible avec le milieu carcéral, puisque les représentations de la culture, [sont] souvent synonymes de liberté de pensée et d'action[...][7].». Il semble qu'il subsiste alors une différence de point de vue et de connaissance sur ce sujet complexe. Cela m'a mené à me pencher sur l'action culturelle en milieu carcéral, afin de travailler sur un secteur encore mal connu du public et qui suscite des débats depuis plusieurs années de la part des professionnels : politiques, carcéraux, judiciaires, etc.

Pour un premier travail autour de ce sujet, j'ai d'abord pensé me pencher sur la manière dont ces projets culturels étaient mis en place. Par la suite, j'ai souhaité me tourner vers les personnes pour lesquelles ces actions étaient faites. Pour autant, le « comment » et le « pour qui » sont des points qui ont été de nombreuses fois abordés dans des travaux de recherche. J'ai finalement trouvé plus pertinent de m'intéresser aux professionnels qui œuvraient à leur réalisation, en me demandant pourquoi ils le faisaient. Pour reprendre les mots de Marie-Christine Bordeaux dans un de ses articles sur l'inscription de la culture dans la formation des personnels pénitentiaires, c'est chercher à comprendre « la conception même que cette administration se fait de son rôle dans la société[8].». De plus, au vu de la remise en question des actions culturelles par le ministre de la Justice, d'une augmentation de la criminalité en France et des plaintes successives pour conditions matérielles de détention « indignes[9] » comme l'a déclaré l'OIP dans son rapport d'activité de 2023, il m'a paru intéressant de questionner les enjeux de ces actions en croisant les regards des professionnels qui les mettaient en place ou qui étaient liés à leur concrétisation.

---

[5] *Le Monde*, « Le Conseil d'Etat annule l'interdiction annoncée par Gérald Darmanin des "activités ludiques" en prison », 2025.
[6] Jean LesMarie, «*Prisons : fini de jouer ?»*, Le billet politique, Radio France, 2025.
[7] Siganos Florine, *L'action culturelle en prison : Pour une redéfinition du sens de la peine*, 2008, p.15.
[8] François Courtine, Nathalie Noël, Propos recueillis par Marie-Christine Bordeaux, Former pour inscrire l'action culturelle en milieu pénitentiaire, 2007.
[9] OIP, *Rapport d'activité*, *op.cit*, p.7.

Quels sont les enjeux de l'action culturelle aujourd'hui en centre de détention, d'après les professionnels impliqués dans la réinsertion en milieu carcéral ?

Dans la *Convention d'objectifs Culture/Justice 2021-2025* de la région auquel appartient le centre de détention sur lequel je fais mon étude de cas[10], il fait état que l'objectif « […] principal de la politique culturelle est de corriger les inégalités d'accès à la culture des personnes.», elle explique que la culture en milieu ouvert serait un levier majeur de l'inclusion sociale liée notamment à la réinsertion pouvant prévenir de possibles récidives. Elle permettrait aux détenus de « voir des représentations plurielles du monde […]. Elle conduit à s'ouvrir aux autres » tout en limitant l'effet « désocialisant de l'incarcération ». Qu'en est-il réellement pour les professionnels de terrain ? En analysant leurs discours, qui devraient refléter leur réalité professionnelle, on peut se pencher sur le sens qu'ils mettent derrière les actions mises en place, tout en comprenant la distinction entre le discours des élus dans une convention d'objectifs et les faits énoncés par les professionnels qui eux voient et reçoivent les directives.

Le milieu carcéral est un système complexe, que l'on peut considérer comme un véritable écosystème, dans lequel gravitent de nombreux acteurs. Ces derniers ont des formations bien distinctes, des rôles, des fonctions et parfois même des intérêts différents, auxquels s'ajoutent des facteurs de différenciation tels que la hiérarchisation, la valorisation, le contact avec les détenus, etc. Ils sont tous plus ou moins liés ou confrontés aux actions culturelles. En analysant les discours des professionnels, nous croiserons les points de vue et les opinions que les acteurs se sont construits au fil de leur activité. Ce travail tente de cartographier la multitude d'acteurs des centres de détention. Ces professionnels appartiennent à différents secteurs, judiciaires, sanitaires, pénitentiaires, culturels... Ils ont chacun des missions et suivent les détenus à des moments différents de leur parcours d'incarcération ainsi que dans des contextes eux aussi hétérogènes. En conséquence, je fais ici l'hypothèse qu'ils placent en l'action culturelle des enjeux distincts, qui pourraient même parfois entrer en contradiction. Ces enjeux peuvent être de l'ordre du personnel pour certains professionnels de la culture ; ils peuvent être de l'ordre de la préparation à la remise en liberté ; un enjeu d'ordre humain avec la réappropriation de soi, de son individualité ; cela peut-être aussi la vitrine d'une politique de réinsertion superficielle mais obligatoire jusqu'à présent ; ou un prétexte qui se prête à la réalisation d'examens cliniques d'ordre sanitaire...

Ce travail s'inscrit dans un contexte de dévalorisation culturelle par le gouvernement, mais aussi dans une politique sécuritaire. Pour cette étude, il y a aussi la volonté d'avoir une réflexion

[10] Convention d'objectifs Culture/Justice 2021-2025, entre : la direction régionale des affaires culturelles, la direction interrégionale *anonymisé* de la protection judiciaire de la jeunesse et la direction interrégionale des services pénitentiaires de la ville de *anonymisé*.

plus large sur l'accessibilité et sur la culture en milieu fermé. En tant que future professionnelle de la culture, s'intéresser au sens que les professionnels de terrains mettent derrière l'action culturelle est un moyen de repenser ses projets et de les adapter à des contextes concrets. Tout au long de cette recherche, je me suis heurtée à la dureté du secteur carcéral et au statut hautement confidentiel de tout ce qui touche de près ou de loin à la prison. Le contexte politique actuel, avec les déclarations ministérielles, les vagues de suicides, les tensions entre la population et la gestion de la criminalité, ainsi que la facilité à partager et divulguer des informations personnelles et erronées sur les réseaux sociaux, a renforcé l'hostilité et la réticence de beaucoup de professionnels, à échanger librement avec moi. La recherche universitaire reste encore trop méconnue pour ne pas être associée à une quête de la polémique. Dans une France touchée par la désinformation et la passion punitive, il est important pour moi d'aborder ce travail avec une dimension critique tout au long de mon étude de cas et en étant la plus objective possible sur les potentiels biais. À l'égard des professionnels ayant accepté de participer à ma recherche, leurs témoignages sont anonymisés. Réussir à obtenir l'autorisation d'échanger avec eux, a été la principale difficulté de ce travail. En effet, si la prison est encore si peu connue du grand public, les instances gouvernementales et régionales, n'ont pas la volonté de permettre à leurs professionnels d'échanger avec des personnes extérieures.

Pour répondre à la problématique, dans une première partie, nous présenterons la prison comme un écosystème. À travers les recherches menées sur le milieu carcéral, nous nous familiariserons avec la prison. Cela permettra de déterminer comment appréhender ce terrain de recherche. Nous tenterons de comprendre comment les acteurs s'organisent pour faire société en centre de détention, en questionnant notamment leur rapport entre eux.

Dans une seconde partie, nous nous pencherons sur l'action culturelle en prison. En centre de détention, elle est difficile à mettre en place, il s'agira de l'appréhender de manière réaliste et de rompre avec une vision parfois idéaliste de l'action culturelle auprès des publics empêchés. Nous aborderons également la notion de réinsertion en formulant des hypothèses sur ses possibles enjeux. Nous nous poserons la question du lien entre justice et culture en prison.

Enfin, dans une troisième partie, nous nous pencherons sur l'étude de cas de ce travail de recherche. En détaillant de manière critique la méthodologie adoptée pour étudier un centre de détention français, tout en contextualisant ce travail dans son actualité politique, nous pourrons présenter et analyser les résultats, afin de proposer plusieurs pistes de réponses. À travers les discours des professionnels, nous remettrons en question nos hypothèses en tentant de déterminer où s'arrête l'exercice de la culture en raison du droit, pour celui de la nécessité.

I. La prison comme écosystème

1. L'écosystème carcéral

1.1 Généralités sur la prison :

En France, les personnes incarcérées sont le plus souvent des hommes dans la trentaine, issus de milieux modestes, sans emploi au moment de l'incarcération, faisant partie d'une famille aux liens distendus[11]. Ces statistiques ont très peu changés, mis à part que la population carcérale est une population logiquement vieillissante. Cela implique que les recherches universitaires sont essentiellement masculines, la majorité des études de terrain sont menées dans des prisons pour hommes. Ces études sont souvent sociologiques. Celles plus récentes qui vont se tourner davantage vers les prisons pour femmes vont appartenir au domaine de la psychologie, ou encore du genre. Nous pouvons par exemple évoquer le travail de Corinne Rostaing dans son article « L'invisibilisation des femmes dans les recherches sur la prison », on y apprend que si les femmes représentent moins de 4% de la population carcérale, cela ne justifie pas pour elles, qu'il y ait si peu de travail de recherche dans des prisons pour femmes[12].

Au niveau de la dénomination de la prison en France, pour les personnes majeures, il existe :

- Les maisons d'arrêt, qui accueillent les personnes prévenues, c'est-à-dire les personnes en attente de jugement. Pour autant, au vu de la surpopulation dont est actuellement victime le système carcéral français, en maison d'arrêt il y a désormais également les détenus déjà condamnés, en attente d'assignation en centre de détention ou en maison centrale. Les personnes condamnées qui ont des peines de moins de cinq ans sont aussi incarcérées en maison d'arrêt. Les maisons d'arrêt sont des lieux où se déroulent des interventions de professionnels extérieurs, liés notamment à des questions urgentes de réinsertion, dû à une remise en liberté qui arrive rapidement. Malgré cela, le fait qu'elles soient surpeuplées et que les passages des prévenus/détenus soient brefs empêche souvent la réalisation d'études.

- Les centres de détention accueillent des peines longues de plus de deux ans, on parle alors de réclusion criminelle. C'est autour des centres de détention que les travaux et les interventions extérieures vont avoir le plus souvent lieu. Les centres de détention sont des

[11] Philippe Combessie, op.cit., p.41.
[12] Corinne Rostaing, « L'invisibilisation des femmes dans les recherches sur la prison », *Les Cahiers de Framespa*, 2021.

espaces où de nombreuses actions autour de la réinsertion sont menées. Les détenus sont seuls dans leur cellule et ont un régime porte ouverte, c'est-à-dire qu'ils ont la clé de leur cellule, ils peuvent se déplacer dans la prison (dans la limite de certains espaces), le soir, ils retournent dans leur chambre et celle-ci est fermée avec une autre clé par les gardiens.

- Les maisons centrales sont moins nombreuses. Elles accueillent des détenus uniquement pour des peines longues. Ce sont des bâtiments extrêmement sécurisés. Toutefois, ils permettent davantage la circulation des détenus. Les recherches autour du système carcéral prennent rarement comme modèle les maisons centrales qui ont une organisation, à part dans l'écosystème punitif. Les détenus ont des profils précis, ils ont la liberté de se déplacer à l'intérieur de la détention, même entre les bâtiments, par contre, il y a une sécurité extrêmement importante autour de la prison (miradors, barbelés...).

Les détenus condamnés restent environ deux ans en maison d'arrêt où les conditions sont difficiles, ils restent dans leur cellule à plusieurs. Puis, après une longue période d'observation, ils sont assignés à un centre de détention. Les centres de détention ont chacun des particularités : certains sont plus accès sur le travail, avec beaucoup d'ateliers, d'autres sont spécialisés pour les auteurs d'agressions sexuelles... Pour ces assignations, ils vont aussi se baser sur différents critères comme la raison de l'incarcération, le profil psychologique du détenu, les risques de suicide, ses possibles relations avec d'autres détenus, etc.

En outre, la plupart des recherches universitaires vont se tourner vers les maisons d'arrêt et les centres de détention, bien que dans le cas de ces premières, les études plus longues ne seront pas possibles au vu du principe éphémère d'un séjour en maison d'arrêt. De plus, un détenu peut être amené à changer d'établissement d'incarcération au cours de sa peine. Cela peut-être pour différentes raisons : demande du détenu, problème dans le lieu d'incarcération, préparation à la sortie...

La prison au sens large est souvent décrite par les professionnels comme l'université du crime, comme l'explique l'auteur René Frégni, ayant animé pendant plus de 20 ans des ateliers d'écritures en centre de détention : « La prison, nous le savons tous aujourd'hui, est l'université du crime. N'importe quel petit voleur à la tire sortira de là braqueur chevronné et le simple assassin de hasard y deviendra au fil des années, tueur à gages. La prison ne tue pas le criminel en l'homme, elle renforce le crime et détruit toute trace d'humanité. ». La dessinatrice Alexe Lolivrel, illustre bien pour l'Observatoire nationale des prisons[13] ce paradoxe :

[13] Site de l'OIP, « Quelques idées reçues sur la prison ».



L'ancien ministre de la Justice Robert Badinter dans son ouvrage *La prison républicaine* expliquera comment, lorsqu'il a débuté son étude des prisons françaises, il a constaté la pauvreté et les difficultés de gestion, facteurs de criminalité : « Je mesurais alors combien la prison, telle qu'elle était, se révélait foyer du crime plus que lieu d'amendement, et source de récidive plus que de réinsertion.[14] ». Cette réalité, il en donne la responsabilité à la « parcimonie budgétaire, [la] réticences syndicales, [et la] passion sécuritaire.[15] ». Son ouvrage étudie la prison d'un point de vue politique et social, en revenant sur les moments clé de son histoire. L'une de ses motivations premières dans l'écriture de cet ouvrage est de continuer les travaux de Jacques-Gui Petit, qui a écrit *Ces peines obscures : la prison pénale en France*, qui avait stoppé son étude de l'univers carcéral en 1875[16]. Les travaux sur ce sujet à ce moment-là étaient rares. Avec l'historienne Michelle Perrot[17], Robert Badinter marque le début d'une sphère d'observation du milieu carcéral.

Le terme « écosystème » est définit dans le Larousse[18] d'un point de vue figuré comme « Milieu (professionnel, social, etc.) dans lequel évolue quelqu'un [...] » et en économie comme « Organisation structurée (d'un secteur d'activité, par ex.) dans laquelle les différents acteurs (entreprises, fournisseurs, institutions, etc.) sont reliés par un maillage fort, leur permettant d'interagir efficacement […]. ». L'appellation « écosystème carcéral » est présente à la fois dans les recherches universitaires, comme par exemple dans le travail de la chercheuse Griveaud Delphine sur les pratiques restauratives en prison[19], ainsi que dans la presse, comme nous pouvons le voir

[14] Badinter Robert, *La prison républicaine*, Fayard, 1992, p.9.
[15] *Ibid*.
[16] Vimont Jean-Claude, « La prison républicaine [compte-rendu] », *Annales*, 1996, p.696.
[17] Michelle Perrot, *Punir et comprendre,* épures, 2023.
[18] *Le Petit Larousse illustré 2026*, éditions Larousse, p.416.
[19] Griveaud, Delphine « 4. “Auteurs” et “victimes” ». *Réparer la justice Enquête sur les pratiques restauratives en France,* La Découverte, 2025.

dans un article du journal Libération de Willy Le Devin[20] à propos de la prison des Baumettes de Marseille.

« Écosystème carcéral » illustre bien que la prison est vue comme un milieu organisé dans lequel évoluent et sont reliés les détenus et les professionnels. Il entend aussi traduire un système autonome où une société se construit à l'écart du monde extérieur.

1.2 La prison comme société :

Pour Philippe Combessie, la prison peut être étudiée de deux manières différentes. Une première repose sur le fait de considérer la prison comme une société, et la seconde « analyse plutôt la société à travers ce que ses prisons en révèlent[21]. ». Si la seconde va donc chercher à comprendre la place de la prison dans la société, la première va davantage se tourner vers l'étude des détenus. Dans ce cas-là, il est alors important d'analyser de l'intérieur. De la même manière qu'on analyse une société, l'étude des systèmes carcéraux implique des observations sur le terrain. On peut par exemple se tourner vers les travaux de l'Américain Donald Clemmer, qui a été un des premiers chercheurs en sciences sociales dans le monde à analyser la prison. Entre 1931 et 1934, il a intégré « l'équipe de santé mentale d'une prison[22] ». Il a alors réalisé des entretiens des détenus et fait passer plusieurs questionnaires. Bien que cette étude soit américaine et commence à dater, la méthodologie est souvent restée la même. Les chercheurs rejoignent des associations, des services de santé,etc, afin d'approcher les détenus et de pouvoir échanger avec eux. Pour la chercheuse Corinne Rostaing, il est important pour analyser ce monde de « participer à des discussions informelles avec les uns ou les autres[23] », il faut, nous explique-t-elle, prendre le temps d'écouter et pas seulement de questionner. Dans le cas d'un système aussi complexe que la prison, intégrer le milieu étudié et se tourner directement vers les acteurs de ces structures est le seul moyen d'obtenir des résultats fidèles. Ainsi, on ne se contente pas ici de considérer la prison comme une société, mais de l'analyser, l'étudier comme telle.

Dans les travaux de Michel Foucault, il est fait état d'un lien entre société et prison. On peut notamment le voir dans *Surveiller et punir*, bien que l'ouvrage se tourne davantage vers l'histoire de la prison et sur les objectifs théoriques de sa création. Un versant d'analyse souhaite faire le lien entre extérieur des murs et intérieur, souhaitant ainsi se détacher de cette image d'espace social

---

[20] Willy Le Devin, « Prison La difficile gestion des détenus dits "radicalisés" », *Libération*, 2018.
[21] Philippe Combessie, *op.cit.,* p.71.
[22] *Ibid*, p.73.
[23] Corinne Rostaing, *Une approche sociologique du monde carcéral*, Lyon, 2012, p.45.

autonome :

> Au cours des années 1980, différents travaux se sont placés dans cette nouvelle perspective d'analyse de la prison. Celle-ci n'est plus considérée comme un espace social autonome. On insiste au contraire sur le lien entre la prison et l'extérieur et sur l'analyse de la société par rapport à la prison et vice versa. [...]On la trouvait [la question] également abordée dans les études relevant de la science politique ou de la science administrative puisqu'elles s'intéressaient à l'interface entre la prison et l'État[24].

Sciences sociales, psychologies, sciences administratives, sciences politiques, et même sciences des organisations, l'analyse du système carcéral est enrichissante pour tous les domaines de recherches des sciences humaines. Cela est sans doute dû à une concentration importante d'êtres humains, qui en fait un véritable laboratoire de recherche : « Elle représente, [...], un laboratoire privilégié d'analyse du social, dans la mesure où elle concentre dans un espace circonscrit et de façon amplifiée bien des phénomènes observés dans d'autres champs de la société[25]. ».

La plupart de ces recherches sont complexes à mettre en place et s'étendent sur de longues périodes. Elles nécessitent de nombreuses autorisations et beaucoup sont assez réticents à laisser entrer des chercheurs dans ces lieux qui ne sont pas aux normes et qui traduisent une grande pauvreté. Ces dernières années, on voit naître plusieurs reportages sur le sujet. Par exemple, pour pouvoir mener à bien son reportage « Surpopulation carcérale : Élise Lucet face aux conditions de détentions en prison », la journaliste Elise Lucet de l'émission *Envoyé spécial*, a fait appel à la députée des Hauts-de-Seine, Elsa Faucillon, afin de visiter la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy. Voie d'accès qui est donc en principe difficilement accessible sans ce type de passe-droit. Pour autant, l'intérêt de plusieurs professionnels du secteur carcéral, comme des personnels d'encadrement de l'administration pénitentiaire vont favoriser « l'axe d'analyse de la prison comme système [...][26] ». D'autant plus lorsque ces analyses se tournent vers les pratiques et marges de manœuvre de ces professionnels. Cela mène à une réflexion sur ces derniers et sur leurs rapports de pouvoir en prison. C'est l'une des raisons qui me pousse à me tourner vers eux dans ce travail, bien que dans le cas de ce mémoire, je souhaitais élargir le regard au-delà des professionnels internes à la prison.

Pour comprendre davantage ce que représente une incarcération et afin d'entrevoir par la suite de possibles enjeux à l'action culturelle en centre de détention, nous mobiliserons ici le concept de « Façade personnelle » et « Mise en scène » de soi de Erving Goffman. En effet, lorsque l'on fait le parallèle entre société et prison, on s'aperçoit que de nombreux concepts utilisés pour analyser notre société sont applicables au milieu carcéral. Dans le cas d'Erving Goffman qui a

---

[24] Michel Foucault*, Surveiller et punir,*, Gallimard, 1975, p.89.
[25] Faugeron Claude, « Une théorie de la prison est-elle possible ? » dans Claude Faugeron, *Antoinette*, 1996, p.40.
[26] *Ibid*, p84.

étudié les deux, appliquer son concept à notre sujet d'étude semble d'autant plus pertinent.

Dans son ouvrage *La mise en scène de la vie quotidienne*, Erving Goffman va expliquer ce que sont la société et le fonctionnement des individus à l'intérieur, par la métaphore d'une pièce de théâtre, où les acteurs joueraient à vivre. Il va développer le concept de « Façade personnelle ». Cette façade désigne ce qui est visible par autrui : « les signes distinctifs de la fonction ou du grade; les vêtements; le sexe, l'âge et les caractéristiques raciales; la taille et la physionomie; l'attitude; la façon de parler; les mimiques; les comportements gestuels; et autres éléments semblables[27]. ». Ces signes visibles vont être confondus avec l'individu, en outre, ce qu'autrui voit, notre façade personnelle, va pour lui, nous définir et nous désigner. Nous sommes, ce que montre de nous, notre façade personnelle. En d'autres termes : « Si l'on utilise le terme de "décor" pour désigner les éléments scéniques de l'appareillage symbolique, on peut parler de "façade personnelle" pour désigner les éléments qui, confondus avec la personne de l'acteur lui-même, le suivent partout où il va[28]. ». Chaque individu serait donc prisonnier de cette façade personnelle. Cela pose problème, car, si l'image que l'on renvoie et donc la manière dont les autres nous traitent dépend de notre façade personnelle, on ne contrôle pas la totalité des choses qui nous arrivent. En effet, nous ne sommes pas responsables de toutes les caractéristiques de cette façade personnelle. En supplément, nous ne pouvons pas effacer facilement certaines de ces caractéristiques. De plus, la manière dont l'autre nous voit, va là encore avoir une influence sur notre vie quotidienne :

> Lorsqu'ils n'ont aucune connaissance préalable de leur partenaire, les observateurs peuvent tirer de sa conduite et de son apparence les indices propres à réactiver l'expérience préalable qu'ils peuvent avoir d'individus à peu près semblables ou, surtout, propres à appliquer à l'individu qui se trouve devant eux des stéréotypes tout constitués. Ils peuvent postuler, sur la base de leur expérience préalable qu'ils peuvent avoir d'individus à peu près semblables ou, surtout, propres à appliquer à l'individu qui se trouve devant eux des stéréotypes tous constitués. Ils peuvent postuler, sur la base de leur expérience passée, que dans un milieu social donné on ne peut trouver que des gens d'une certaine espèce. Ils peuvent s'appuyer sur ce que l'acteur dit de lui-même ou sur les documents écrits attestant qui il est et ce qu'il est. Si, au contraire, ils connaissent déjà leur partenaire, ou s'ils en ont entendu parler au cours d'une expérience antérieure à l'interaction, ils peuvent prédire son comportement, présent et futur, en faisant l'hypothèse de la persistance et de la généralité des traits psychologiques[29].

Cette fatalité de l'image que l'on renvoie, et avec laquelle nous sommes associés à des groupes, explique la stigmatisation dont on peut être victime. Si on le rattache maintenant au contexte carcéral, le détenu, qui est souvent déjà marginalisé dans sa vie de liberté, l'est davantage lorsqu'il est enfermé. Chaque détenu est alors noyé et invisibilisé dans un groupe de criminels, de délinquants. Ils n'ont plus aucun contrôle sur leur vie, plus aucun moyen de se départir de cette façade personnelle. Goffman écrira dans son ouvrage *Asile*, qui traite des institutions totales (comme la prison par exemple) que l'individu y perd la liberté, « [...] l'autonomie, la prise

[27]Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne : 1. la présentation de soi*, L'édition de minuit, 1973, p.30.
[28] *Ibid*.
[29]*Ibid*, p.11.

d'initiative, le contrôle sur sa vie... À cela, s'ajoutent l'assujettissement aux gardiens, les situations humiliantes, la perte de crédibilité, les signes de déférence obligatoires à l'égard du personnel, la crainte des sanctions...[30] ». Le fait d'être vu à travers cette façade personnelle pose un autre problème expliqué dans *La mise en scène de la vie quotidienne* : « L'acteur peut être complètement pris par son propre jeu; il peut être sincèrement convaincu que l'impression de réalité qu'il produit est la réalité même. Lorsque son public partage cette conviction – ce qui semble être le cas le plus fréquent – alors, momentanément du moins, seul le sociologue ou le misanthrope, peut avoir des doutes sur la "réalité" de ce que l'acteur présente[31]. ». L'image de reclus renvoyée par la société change la manière dont l'on se voit, et par conséquent la manière dont on se comporte. Cela implique un cercle vicieux, qui pourrait prendre fin, en théorie, par le biais d'actions culturelles, permettant de se réapproprier son image et son individualité.

Ce concept est intéressant, car il peut être utile pour expliquer l'importance d'un travail de réinsertion avant la sortie de prison. D'autant plus qu'en sortant, l'ancien détenu est dans une situation encore plus précaire qu'en entrant, il est souvent endetté, sans travail, et il n'est plus habitué à l'environnement extérieur et aux relations sociales. À cela, s'ajoute un statut d'ancien détenu qui n'aide pas à une réintégration dans la société. En menant à bien un travail de réinsertion, de reconstruction d'une façade personnelle, le détenu peut espérer être vu autrement, jouer un nouveau rôle : « La société est fondée sur le principe selon lequel toute personne possédant certaines caractéristiques sociales est moralement en droit d'attendre de ses partenaires qu'ils l'estiment et la traitent de façon correspondante[32]. ».

Erving Goffman dans *La mise en scène de la vie quotidienne*, termine son ouvrage en parlant plus généralement de la « mise en scène du moi » dans l'espace social. Il explique alors que la manière dont on agit, dont on se met en scène dépend aussi de notre environnement : « Les moyens de produire et d'entretenir un moi ne résident pas à l'intérieur du support, mais sont souvent fournis par les organisations sociales[33]. ». La société est une grande pièce de théâtre, où nos interactions avec les autres acteurs et le décor dans lequel on joue, vont influencer nos propres dialogues, notre propre personnage. Goffman utilise tout au long de son ouvrage cette métaphore du théâtre, bien qu'il s'en détache dans les dernières pages. On peut par conséquent rattacher ces raisonnements à notre sujet, en mettant en avant l'implication de l'environnement des détenus pour leur réhabilitation dans le monde. On peut aussi faire un parallèle historique avec le système punitif

---

30 Erving Goffman, *Asile*, Minuit, 1968, p.146.
31 Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne : 1. la présentation de soi*, *op.cit.,* p.25.
32 *Ibid*, p.21.
33 Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne : 1. la présentation de soi*, *op.cit.,* p.239.

d'autrefois où les punitions étaient orchestrées comme des spectacles de théâtre, c'est d'ailleurs avec ce champ lexical que Michel Foucault les décrits dans *Surveiller et Punir* :

> La punition a cessé peu à peu d'être une scène. Et tout ce qu'elle pouvait emporter de spectacle se trouvera désormais affecté d'un indice négatif; comme si les fonctions de la cérémonie pénale cessaient, progressivement, d'être comprises, on soupçonne ce rite qui"concluait" le crime d'entretenir avec lui de louches parentés : de l'égaler, sinon de la dépasser en sauvagerie, d'accoutumer les spectateurs à une férocité dont on voulait les détourner, de leur montrer la fréquence des crimes, de faire ressembler le bourreau à un criminel, les juges à des meurtriers, d'inverser au dernier moment les rôles, de faire du supplicié un objet de pitié ou d'admiration[34].

À travers ce concept et en réfléchissant à la prison comme à une société indépendante, où différents acteurs font fonctionner son écosystème, on comprend davantage l'angle par lequel il est pertinent d'aborder notre sujet d'étude.

1.3 Les Centres de détention comme terrain de recherche :

Pour les chercheurs qui souhaitent étudier le milieu carcéral, se tourner vers les centres de détention semble être très vite une évidence. Les maisons d'arrêt sont des lieux où les détenus sont enfermés, ils ne peuvent pas se déplacer sans être accompagnés par des gardiens. En centre de détention, ils ont la clé de leur cellule, où le numerus clausus fait qu'ils y sont seuls. Ils peuvent se rendre à leurs activités, à leur travail en toute autonomie, on appelle cela le « régime porte ouverte ». De ce fait, pour les professionnels extérieurs, entrer en centre de détention paraît souvent plus simple qu'en maison d'arrêt. Il y a moins de grilles, on est très vite au centre de la détention où l'on y croise des détenus qui circulent « librement dans la détention[35].». En effet, étant un établissement pour peine, les détenus sont là « pour un temps plus long[36]».

En maison d'arrêt, la population est là pour des courtes peines, on parle de petites délinquances, ou bien en attente de procès. En centre de détention, nous avons à faire à des criminels, enfermés pour 20 ans, 30 ans... Bien qu'avec la surpopulation carcérale, de plus en plus de moyennes peines se voient assigner une place en centre de détention.

Le temps qu'ils passent en prison ainsi que la non-activité et l'ennui dont ils sont souvent victimes les rendent souvent disponibles et volontaires pour des recherches les concernant. D'autant que les professionnels étant souvent tenus au secret ainsi qu'à des obligations hiérarchiques les empêchant de répondre à des études, les recherches en milieu carcéral concernent davantage les détenus.

---

[34] Michel Foucault, *Surveiller et punir*, *op.cit*, p.15.

[35] Siganos, Florine, L'action culturelle en prison : Pour une redéfinition du sens de la peine, L'Harmattan, 2008, p.113.

[36] *Ibid*.

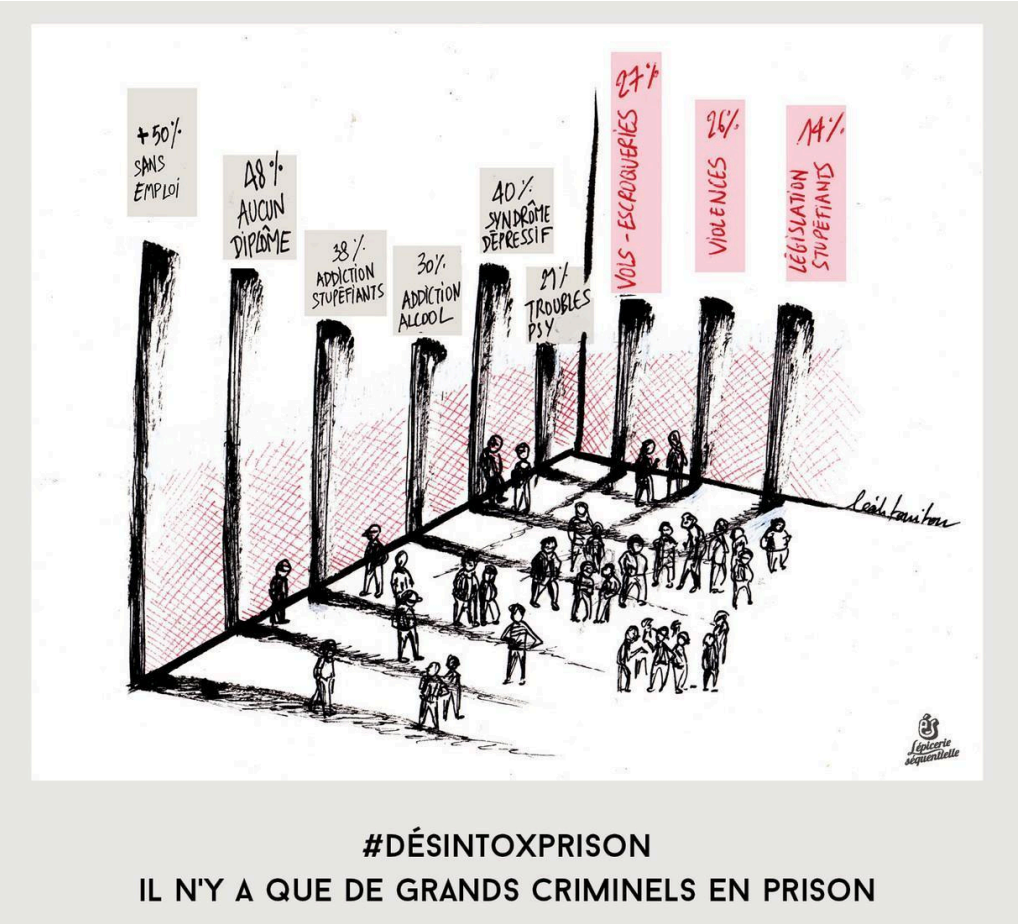
Toutefois, comme c'est le cas dans ce mémoire, lorsque l'on se penche sur les professionnels, on s'aperçoit que les professionnels en centre de détention ne sont pas les mêmes qu'en maison d'arrêt. Les conditions de travail sont extrêmement précaires en maison d'arrêt. Ils doivent faire face à la surpopulation, à des accidents fréquents lors de l'enfermement de 4 détenus dans 9 m²... De plus, la population en maison d'arrêt change continuellement. Les personnels pénitentiaires sont donc présents pour les détenus essentiellement pour des moments liés à de l'administratif, de la sécurité... Ils ne sont par exemple « […] pas associés aux activités culturelles[37]. ». Il y a de manière générale peu de liens qui se créent entre les différents corps de métier. Cela pourrait être dû en partie, selon Florine Siganos[38], à une réforme mise en place en 1999[39], concernant le service pénitentiaire, d'insertion et de probation. Cette réforme leur accorde un statut autonome, cela rend les échanges entre les différentes parties plutôt usuels. En centre de détention, les gardiens connaissent la plupart des détenus, ils peuvent passer leur vie à les côtoyer. Un professionnel ayant 20 ans d'ancienneté, peut très bien être en contact avec les mêmes détenus tous les jours pendant 20 ans.

Un autre point à noter dans l'étude d'un centre de détention, c'est sa population. Si cette étude ne concerne pas les détenus, il est important tout de même de parler de cette population que l'on sera amenée à connaître à travers les regards des professionnels. En centre de détention, il y a une pluralité de profils. Certains vont venir de milieux défavorisés tandis que d'autres au contraire sont aisés. C'est sur les niveaux de diplôme où la population est inégale, certains sont diplômés tandis que d'autres ne savent ni lire ni écrire. On peut noter là encore une différence entre maisons d'arrêt et centre de détention. En maison d'arrêt où l'on a beaucoup de petits délinquances, on voit une population beaucoup plus précaire, souvent là pour des vols ou des petits commerces de stupéfiants, tandis qu'en centre de détention, il y a davantage de détenus qui viennent de milieux aisés et sont diplômés, ils sont là pour détournements de fonds, viols sur mineurs, incestes... Les détenus ne sont aussi pas à la même étape psychologiquement de détention. Plus clairement, si les premières années de détention en maison d'arrêt peuvent être associées à un sentiment de colère et de frustration, l'entrée en centre de détention sonne, elle, un certain renouveau. En centre de détention, le détenu doit commencer à s'adapter à une nouvelle manière de vivre, avancer afin de se préparer à une sortie, certes lointaine, mais qui dans la plupart des cas arrivera.

De manière générale, la prison se prête mal aux idées reçues. Lorsque l'on s'imagine de

[37] Siganos Florine, *op.cit,* p.75.
[38] *Ibid*.
[39] Décret n° 99-276 du 13 avril 1999 modifiant le code de procédure pénale et portant création des services pénitentiaires d'insertion et de probation, [en ligne].

grands criminels, on s'aperçoit que ce n'est pas toujours le cas. Les détenus peuvent être des pères de famille, avec un travail, aux apparences trompeuses. Comme un jeune d'une vingtaine d'année, d'un milieu défavorisé, qui se retrouve impliqué dans une affaire de meurtre. Il y a aussi de plus en plus de personnes atteintes de maladies mentales. Ces profils sont les reflets des maux de notre société : patriarcat, maladies mentales, inégalités sociales, alcoolisme... La dessinatrice Leah Touitou en fait l'illustration dans une rubrique de l'Observatoire international des prisons visant à déconstruire l'idée d'un "grand criminel"[40], d'un "grand méchant" :



Les idées reçues, ainsi qu'une population carcérale invisibilisée, renforcent l'importance des témoignages des professionnels ayant connaissance des réalités de ce secteur. Sans leurs discours, leurs expertises, nous ne pouvons comprendre et construire des projets pertinents pour nos prisons.

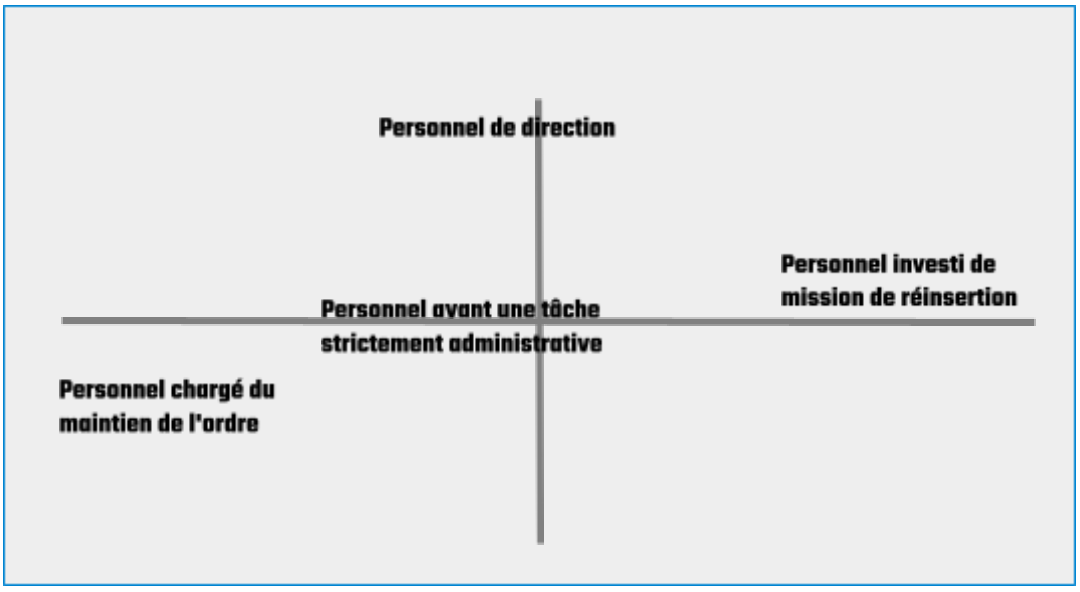
[40] Site de l'OIP, « Quelques idées reçues sur la prison ».

2. Les pratiques des professionnels entre accompagnement et obligation : les acteurs au sein de l'écosystème

2.1 La place des professionnels dans les travaux de recherche :

Pendant plusieurs années, les études se sont focalisées uniquement sur les détenus, depuis peu, on s'intéresse davantage aux professionnels du milieu carcéral. Ces travaux se tournent vers les personnels de surveillance, les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), les personnels de direction, les personnels administratifs et les personnels techniques. Leurs points de vue ne sont pas tellement comparés, mais plutôt pris dans leur ensemble, souvent sous la forme de témoignages. Les autres professionnels vers lesquels on se tourne vont être les intervenants extérieurs : bénévoles, enseignants... Ces professions vues de l'extérieur provoquent de nombreux questionnements : « que viennent-ils y chercher ? Ne sont-ils pas, au départ, fascinés par la prison ? Ne s'y perdent-ils pas ? N'y viennent-ils pas "s'encanailler" ou encore "faire la morale" ?[41] ». La raison de ces questions est en partie due à la valorisation de leur profession. À l'intérieur de la prison, il y a déjà une différenciation importante qui se fait entre les différents personnels. Philippe Combessie en faisait état dans ce graphique en 2015[42] :

Positionnement des quatre groupes d'agents intervenant dans une prison



Il y représente les quatre groupes d'agents présents en prison, selon un axe vertical en fonction des capitaux scolaires et financiers (rémunérations) et un axe horizontal en fonction de la représentation

[41] Florine Siganos, *op.cit.*, p.118.
[42] Philippe Combessie, *op.cit*, p.85 et p.86.

sociale des tâches qui leur incombent. On perçoit alors la différence qui sépare un personnel de direction d'un personnel de surveillance. Face à cela, on suppose donc des manières différentes de voir l'endroit où ils travaillent et la manière dont il est organisé.

Dans ce graphique, on y voit que les personnels investis de missions de réinsertion sont situés à l'extrémité droite de l'axe horizontal. Parmi eux, on retrouve les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, mais aussi des professionnels de la culture tels que des artistes, des médiateurs culturels, des associations tournées vers le domaine culturel. Ils ont eux aussi une place importante dans l'organisation de la prison.

2.2 La mission de réinsertion :

Un grand nombre de personnes composent l'écosystème carcéral. Ils sont désignés dans leur ensemble par les termes « professionnels » ou « acteurs ». Parfois certaines études vont se concentrer sur un type précis de professionnel. Ils sont chacun encadrés par des conventions et des accords ministériels. Les conseillers France travail justice par exemple, œuvrent dans le cadre d'une convention signée entre le ministère de la Justice et France Travail[43], pour la préparation à l'aménagement de peine sur le volet : projets professionnels.

Philip Milburn[44], identifie « quatre fonctions principales que les peines sont censées remplir [...] ». La première, qu'il nomme *rétributive*, « vise à ce que la personne condamnée paie le prix de son forfait à la société. ». La seconde, serait dissuasive, elle inspirait la « crainte » afin de dissuader les autres individus de commettre les mêmes crimes, délits. La troisième, qu'il désigne comme une fonction de *neutralisation*, permettrait la protection de la société, en isolant la personne jugée comme dangereuse. Enfin, la quatrième est celle de la *réhabilitation :*

> Enfin, le principe de réhabilitation est présent dans la logique de la pénalité depuis le début de sa forme moderne, au moins en termes d'amendement. Là où la dissuasion exerce une force limitative, la réhabilitation comporte une dimension incitative pour la personne condamnée : la société doit lui fournir les moyens de se conformer à ses attentes normatives, répondant de la sorte aux impératifs de la « responsabilité sociale »[45].

La prison a une fonction punitive, puisque que comme il l'explique, la prison « Du point de vue judiciaire, […] consiste en la privation de liberté pendant une durée déterminée, parfois assortie

[43] Convention entre le ministre de la Justice et celui de l'éducation, 2019.
[44] Milburn Philip, «Chapitre 7. De la sanction. Pour une sociologie de la peine *Sociologie de la justice pénale*», Paris, Armand Colin, « Collection U », 2024, p.108.
[45] *Ibid*, p.109.

d'un certain nombre de conditions plus ou moins restrictives[46]. », ainsi qu'une fonction réhabilitatrice. Pour mener à bien cette mission, plusieurs professionnels sont engagés dans cette démarche et sont chargés à mesure que le détenu purge sa peine, de mesurer les effets ou non de cette réhabilitation. Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation vont être chargés d'une « série de dossiers de probationnaires, afin de les accompagner dans la réalisation de leurs obligations et dans un processus de réinsertion[47]. ».

Le cas des détenus et les progrès menés tout au long de leur détention sont examinés par plusieurs professionnels. Déterminer les évolutions des personnes incarcérées peut s'examiner à la fois d'un point de vue psychologique, avec des personnels de santé, mais aussi au niveau des situations sociales par les CPIP, les conseillers France travail justice, les intervenants extérieurs. Cette évolution se mesure également par les personnels de surveillance et l'administration pénitentiaire, qui vont côtoyer quotidiennement les détenus. Toutes ces personnes ainsi réunies, pourront faire un diagnostic du niveau de réhabilitation du détenu, permettant aux professionnels du secteur judiciaire d'étudier leurs témoignages et d'eux même construire leur propre expertise de la démarche de réinsertion accomplie ou du détenu. La réinsertion est un ensemble de « valeurs divergentes » comme les appels Philip Milburn, la réinsertion vise :

> […] l'amélioration de la situation psychologique et sociale des personnes, comme un préalable à un mode de vie non déviant, et d'autre part, une normalisation des comportements par l'intégration préalable des interdits normatifs. Il en résulte une double conception des pratiques professionnelles, l'une donnant la priorité à l'accompagnement et l'autre au contrôle des obligations figurant dans la mesure. En matière d'évaluation des situations, la première approche favorise un examen de la personnalité du probationnaire dans ses dimensions sociales, économiques et psychologiques, voire sanitaires, afin d'apporter une réponse globale à une situation susceptible de favoriser une activité délictuelle. La seconde approche, pour sa part, considérant en premier lieu des « risques criminogènes », répond à une approche probabiliste et comportementale qui appelle à traiter séparément les facteurs de récidive. Ce dernier type d'approche est susceptible de mobiliser un certain nombre d'outils dits « actuariels », visant à mesurer précisément ces facteurs et attribuer une cotation du risque qui induirait le type de réponse apportée[48].

Chaque groupe de professionnel a donc son rôle à jouer dans la mise en place, l'accompagnement et l'évaluation de la réinsertion du détenu. Certains acteurs peuvent être vus comme ayant un rôle moindre, certains sont même absents de plusieurs travaux de recherches. Il est pourtant pertinent de noter, que si l'on parle d'écosystème carcéral lorsque l'on traite de la prison, c'est bien qu'il est composé d'un grand nombre d'acteurs qui tous ont leur rôle à jouer pour le fonctionnement du système. Philip Milburn, va traiter de ces questions en souhaitant réaliser une « sociologie complète des acteurs de la justice pénale[49] », pour lui, celle-ci « suppose de porter son regard sur une série

[46] Milburn Philip, *op.cit*, p.110.
[47] *Ibid*, p.118.
[48] *Ibid*, p.120.
[49] Milburn Philip, « Chapitre 5 L'organisation de la justice pénale et ses acteurs professionnels », *Sociologie de la justice pénale*, *op.cit*, p.88.

d'agents professionnels qui jouent un rôle moindre, mais néanmoins important[50]. ». Cela rend sans doute l'étude de la réinsertion et plus généralement celle de nos prisons, difficile, impliquant d'avoir une bonne lecture de l'organisation de notre justice pénale et de ces acteurs, ainsi que des liens qu'ils partagent entre eux.

2.3 Étudier les jeux de pouvoir :

Ces acteurs, appartenant à des secteurs différents, font partie intégrante de l'écosystème carcéral. Ils appartiennent à des secteurs, des ministères, des formations, différents et ont des missions ou des objectifs qu'il faut réussir à agencer ensemble pour qu'ils fonctionnent. Dans le cadre d'un travail qui vise à croiser tous ces regards, il faut souligner les jeux de pouvoir qui constituent les interactions entre ces individus. De plus, il nous faut prendre en compte que la difficulté d'étude de ce type d'ensemble d'acteurs peut aboutir à une prise de position inconsciente de la part du chercheur. Dans « Les institutions totales dans l'œuvre de Goffman » de Robert Weil, l'auteur met en garde sur cette difficulté à faire état de ces jeux de pouvoir tout en essayant de ne pas y prendre part malgré nous :

> Si nous nommons ce que nous étudions à l'aide de mots que les personnes concernées utilisent déjà, nous acquérons, à travers ces mots, les attitudes et perspectives que ces mots impliquent. Dans la mesure où beaucoup de catégories d'individus sont impliquées dans tous les types possibles d'activités sociales, choisir des mots provenant de n'importe lequel de ces corpus de vocabulaire nous oblige par conséquent à nous conformer à l'une ou l'autre des perspectives déjà utilisées par l'un ou l'autre de ces groupes. Ces perspectives considèrent invariablement comme allant de soi de nombreux éléments qui pourraient être l'objet d'une réflexion plus approfondie, dans le cadre de la recherche en sciences sociales, si on décidait de les considérer comme problématiques[51].

Il ajoute dans la page suivante que « Les noms donnés aux objets et activités sont presque toujours déterminés par les relations de pouvoir[52].» . De ce fait, pour ce travail, il sera important tout au long de cette étude de faire état des relations de pouvoir, afin de pallier les possibles biais dans la recherche sur des communautés, écosystèmes, organisations...

Sur les jeux de pouvoirs et l'étude des interactions entre différents acteurs, nous nous appuyons sur le travail de Michel Callon[53], qu'il a mené sur « La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans le baie de Saint-Brieu ». Dans son article, il décrit comment plusieurs acteurs œuvrant sur un même objet peuvent avoir des intérêts qui diffèrent et

[50] Milburn Philip, *op.cit*, p.88.
[51] Robert Weil, « Les institutions totales dans l'oeuvre de Goffman », dans Charles Amourous et Alain Blanc, *Erving Goffman et les institutions totales*, p.60.
[52] *Ibid*, p.61.
[53] Michel Callon, « La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieue », *Eléments pour une sociologie de la traduction*, 1986.

comment se jouent, entre eux, des jeux de pouvoir. Il donne des conseils sur comment les analyser et intègre les chercheurs eux même dans ces échanges :

> Le premier principe étant l'agnosticisme de l'observateur aux sciences sociales elles-mêmes. Non seulement l'observateur se montre impartial vis-à-vis des arguments scientifiques et techniques utilisés par les protagonistes de la controverse, mais de plus il s'interdit de censurer les acteurs lorsque ceux-ci parlent à propos d'eux-mêmes ou de leur environnement social. Il s'abstient de porter des jugements sur la façon dont les acteurs analysent la société qui les entoure, il ne privilégie aucun point de vue et ne censure aucune interprétation; il ne lève pas le doute sur l'identité des acteurs impliqués, lorsque celle-ci est au coeur des négociations[54].

C'est sous cet angle qu'il faut voir ce travail. Il s'agit dans ce mémoire, de croiser les regards afin de relater les différents enjeux. Il n'est donc pas question de déterminer le vrai du faux, mais davantage de mettre en lumière dans quel but les actions culturelles sont mises en place par les professionnels. Les enjeux identifiés dans les discours des professionnels permettront de comprendre comment fonctionnent ces actions. De cette manière, des recherches et des questionnements sur ce qu'il serait pertinent de mettre en place, en quoi cela est important ou non, pourront découler de ce travail. Il est donc nécessaire de prendre chacun de ces enjeux, de ces visions, sans en privilégier un plutôt que l'autre. Car le choix, ici, est de refléter un système. Pour ce faire, laisser voir les contradictions et les non sens, s'il y en a, permet de comprendre son fonctionnement. Il est d'ailleurs pertinent de noter que ces enjeux et points de vue, discernés dans un jeu de pouvoir plus large, ne seront pas forcément « tranchés » :

> Chacune des entités convoquées par la problématisation peut se soumettre et s'intégrer au plan initial, ou à l'inverse refuser la transaction en définissant autrement son identité, ses buts, ses projets, ses orientations, ses motivations ou ses intérêts. La situation n'est d'ailleurs jamais aussi tranchée. Comme le montre la phase de problématisation, il serait absurde pour l'observateur de dépeindre des groupes formulant en toute indépendance leur identité et leurs buts. Ceux-ci ne se mettent en forme et ne s'ajustent que dans l'action[55].

C'est pour cela que dans ce travail nous devons prendre en compte le système et ses acteurs d'un point de vue plus large, comme aborder les luttes de pouvoir avec les *directions* et les *élus*, sans pour autant nous pencher trop longuement sur eux. Ici, nous nous intéressons aux acteurs de terrain, qui sont directement liés à l'action, tout en prenant en compte dans l'analyse de leur discours les figures qui planent au-dessus d'eux.

Michel Callon explique que dans le fonctionnement de son système, il y a de perpétuels échanges entre les différentes parties, ceux-ci sont indus pour que l'écosystème fonctionne toujours, et ce malgré les acteurs distincts : « Les trois chercheurs choisissent de convaincre ceux qui les représentent dans les organisations professionnelles. Ils multiplient les rencontres, les débats pour

[54] Michel Callon, *op.cit*, p.175.
[55] *Ibid*, p.185.

leur expliquer les raisons de l'extinction des coquilles Saint-Jacques à Brest; ils établissent et commentent des courbes [...][56]. ». On voit alors l'importance de se faire entendre et comprendre pour que l'objectif général du système soit atteint. Une nouvelle fois, on peut comparer cela avec le système carcéral, où tous sont en lien et pour fonctionner, se rencontrent et tentent de confronter leur regard sur le terrain à ceux des autres. Les acteurs dont les regards nous intéressent ont tous un niveau d'intéressement pour les détenus. Leur intérêt commun ne les empêchera pas d'en avoir d'autres distincts, notamment des objectifs qui peuvent différer selon les professionnels. De plus, comme l'explique Callon « [...] le dispositif d'intéressement ne débouche pas nécessairement sur l'alliance, sur l'enrôlement[57]. ». Déterminer les enjeux, pourrait dans un même temps, permettre le *modus vivend*i, décrit pas Callon. Autrement dit permettre, par la suite, de mettre d'accord deux parties en litige.

En étudiant le travail de Callon, on constate qu'il y a des difficultés à mobiliser ces différents acteurs pour les rallier derrière un travail commun. « Mobiliser, comme le mot l'indique, c'est rendre mobile des entités qui ne l'étaient pas. Au début : des coquilles Saint-Jacques, des marins-pêcheurs et des spécialistes dispersés et difficilement accessibles[58]. ». Dans le cadre d'un travail sur le milieu carcéral, il serait donc difficile de mettre tous les professionnels en lien dans une même recherche, car c'est jouer sur plusieurs tableaux en même temps. Nous pouvons d'ailleurs nous demander si la plupart des recherches sur les professionnels en milieu carcéral, concernent le plus souvent un même type d'acteur à chaque fois, car « les déplacements nécessaires[59] », sont alors moins nombreux. Ici, il faut contacter des organismes différents, demander des autorisations et prendre garde à ne pas trop dire dans un premier temps que l'on travaille aussi avec un autre type d'acteur, afin de ne pas laisser penser que l'on prend parti. Ce sont autant de points à prendre en compte pour une étude sur ce secteur.

Michel Callon va théoriser un « Triangle de l'intéressement[60] », dans celui-ci, il va schématiser les différents acteurs de son terrain, en illustrant les connexions et prises d'intérêts, des différents acteurs les uns par rapport aux autres. De cette manière les enjeux et les relations des acteurs apparaissent plus clairement et facilitent l'analyse complexe du milieu étudié.

---

56 Michel Callon, *op.cit*, p.188.
57 *Ibid*, p.189.
58 *Ibid*, p.197.
59 *Ibid*.
60 *Ibid*, p.186.

II. L'action culturelle en prison

1. Prison, politique et culture

1.1 Culture et réinsertion :

Il y a une coopération entre les ministères de la Justice et de la Culture, elle prend la forme de trois protocoles d'accords Culture-Justice qui visent à encadrer la culture en prison. D'après la Loi n°2009-1436, article 27, les personnes condamnées sont tenues d'exercer au minimum une activité présente dans le lieu de détention, dans le cas où cette personne ne maîtrise pas la lecture, l'écriture ou le calcul, elle doit assister en priorité à des activités d'apprentissage. La prévalence va dans un premier temps à l'apprentissage de compétences essentielles à l'autonomie dans les démarches administratives et quotidiennes de la vie de détenu : « demande de consultation médicale, demande d'entretien avec un conseiller d'insertion et de probation, message à transmettre au directeur de la prison, à un juge d'instruction, de l'application des peines, au procureur, etc[61]. ». Beaucoup de détenus ne savent ni lire ni écrire, de ce fait, on peut voir la prison comme l'opportunité de pallier ces lacunes qui sont dans de nombreux cas liées à la situation les ayant plongée dans la criminalité. Cela en fait pour Florine Siganos un lieu « spécifique et original [...], milieu encore mal connu qu'il est donc fort intéressant d'étudier[62]. ».

L'une des missions de la prison est de permettre la réinsertion. Pourtant, le droit à la culture ne semble pas toujours être une évidence. La culture serait vue comme moins légitime que les enseignements et le sport. Pour Florine Siganos « [...], l'activité culturelle en prison revêt une importance certaine, ne serait-ce que parce que, parallèlement à la mission de garde de l'Administration pénitentiaire, elle participe pleinement à sa mission de réinsertion[63]. ». Cette mission de réinsertion est capitale, étant donné que la majorité des détenus sortent un jour. Bien que ce rôle soit souvent oublié face à celui de la punition. En prison, le détenu est privé de toute liberté, chacune de ses actions est contrôlée, programmée et soumise à des interdictions strictes. Il est éloigné de sa famille, se nourrit mal, s'ennuie, se lave trois fois par semaine et va aux toilettes devant ses camarades de chambre. Toute la dignité humaine et son individualité lui sont retirées. Cette acclimatation à ce milieu particulier le change fondamentalement. Une fois libéré, il n'est plus adapté à vivre à l'extérieur. À cela, s'ajoutent des difficultés telles que trouver un logement ou trouver un travail. Ce qui rend finalement le détenu davantage démuni en sortant qu'en entrant :

---

61 Philippe Combessie, *op.cit*, p.94.
62 Florine Siganos, *op.cit*., p.26.
63 *Ibid*, p14.

« En effet, la peine de prison a non seulement des effets désocialisants mais aussi infantilisants. L'enfermement induit la séparation du détenu de son entourage, un arrêt des activités pratiquées à l'extérieur, et une forte promiscuité imposée[64]. ». Dans les mesures de préparation à la sortie des détenus, des actions culturelles sont mises en place. Elles sont souvent sujettes à subversion, on voit souvent les activités culturelles comme un accès à la liberté, ce qui, théoriquement, n'est pas associable avec l'institution de détention : « Les activités culturelles ne peuvent par nature être aseptisées, neutralisées. En milieu carcéral, il y a une subversion. La liberté d'expression présente dans l'activité culturelle qui vient en contradiction de la nature même de l'institution[65]. ».

On peut distinguer deux visions de la culture en prison[66]. La première est d'ordre domestique, elle serait un moyen de « développement personnel », permettant de « lui redonner estime de soi et confiance en soi, en restaurant le sens des valeurs de tradition, de hiérarchie, de génération qui l'aident à bien se conduire. ». La deuxième est d'ordre civique. Elle est développée par Pierre Bourdieu et Alain Farbel, dans leur ouvrage *L'amour de l'art*. Elle va une nouvelle fois mettre en avant le droit à la culture pour tout citoyen, ils parlent alors « d'obligation de la République à leur égard[67]. ». Lorsqu'ils accordent ce droit à la culture, on dépasse le simple fait de transmettre au sens large un bagage culturel, mais « d'intéresser » à la culture. Il y a davantage une mission commune avec la médiation culturelle. De ce fait, Florine Siganos déduit de ce travail sociologique que l'action culturelle en prison relèverait à la fois « d'enjeux techniques, esthétiques et politiques[68] ». L'action culturelle en prison ferait donc partie de la prise en charge sociale du détenu.

Pour renforcer cette idée de la nécessité de prendre en charge socialement le détenu, nous pouvons aborder la notion de « habitus » de Pierre Bourdieu, qu'il développe dans son ouvrage *La distinction*. Nous sommes d'une certaine manière victime de nos caractéristiques, dont la plupart dépendent du lieu d'où l'on vient, de notre classe sociale et de notre éducation. Nous avons un « système de disposition caractéristique » en lien avec notre classe sociale et fraction de classe[69].

Lorsque Philippe Combessie trace le portrait sociologique du détenu[70], il montre la majorité d'hommes peu éduqués, pauvres, avec un schéma familial compliqué, souvent illettrés ou peu formés. C'est là que l'on peut imaginer que la prison puisse avoir comme objectif de sortir un individu de son milieu afin de lui faire découvrir autre chose. Dans les faits, la prison ne fait pas

[64] Philippe Combessie, *op.cit*., p.41.
[65] Florine Siganos, *op.cit.,* p.15.
[66] *Ibid*, p.17.
[67] Pierre Bourdieu et Alain Farbel, *L'amour de l'art,* Paris, Minuit, 1969.
[68] Florine Siganos, *op.cit.*, p.81.
[69] Pierre Bourdieu, *La distinction : critique sociale du jugement*, Minuit, 1979, p.20.
[70] Philippe Combessie, *op.cit*., p.41.

cela, au contraire, elle réunit des individus avec des habitus similaires et les entraîne dans une précarité qui empire leur situation. Pour autant, l'action culturelle, les interventions des professionnels lors d'ateliers, peuvent amener les détenus à découvrir de nouveaux domaines. Ceux-ci peuvent leur permettre à leur sortie d'avoir de nouveaux centres d'intérêts, d'avoir de nouvelles sensibilités, leur permettant de modifier finalement leur environnement et donc, par conséquent, leur comportement. Dans l'article de Olivier Fillieule, « Post scriptum : Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel » où il va entre autres, étudier l'engagement dans le cadre de la radicalisation. Il va, en d'autres termes, remettre en question une part de fatalité dans l'habitus, en abordant cette modification de son environnement : « [...] même habitus peut mener à des pratiques et à des prises de position très différentes selon l'état de champ, il n'en reste pas moins que les tensions et les contradictions de l'acteur trouvent leur origine dans la modification de l'environnement extérieur[71]. ». Par l'état de champ, il désigne ici le sens pratique. Ce qui a été acquis durant la socialisation peut toutefois être à nouveau modifié, ou plutôt enrichi par le biais d'une découverte artistique par exemple. C'est l'une des raisons qui fait que l'action culturelle en centre de détention paraît plus aisée à mener comme l'explique Florine Siganos : « Il semble plus facile de mener un atelier dans un établissement pour peines puisque, en principe, il pourra s'inscrire dans la durée, les détenus étant là pour un temps plus long et pouvant circuler librement dans la détention[72].». Pour produire un effet tel que la modification de son environnement décrit par Olivier Fillieule, il nécessite un travail de longue durée, indissociable d'un travail d'ordre sanitaire. La médiation culturelle, pourrait-elle être considérée comme du soin ?

En outre, en plus de renforcer les inégalités culturelles et sociales, la prison creuse les écarts financiers comme on peut le lire dans l'article de Gilles de Chantraine : « Plus dure, la détention Test pour les pauvres, car tout se paye en prison. L'accès à des denrées essentielles, tel le papier hygiénique, mais aussi, dans un lieu où l'ennui règne, l'accès à des "petits plaisirs", ou tout simplement à une nourriture équilibrée pour celui qui veut prendre soin de son corps et de sa santé, sont loin d'être un luxe[73]. ».

1.2 Reconnaître l'action culturelle en détention :

Lorsque l'on parle d'action culturelle en prison, on entendra que rarement le terme de « médiation culturelle » ou de « pratiques culturelles ». Florine Siganos, va parler « d'activités

[71] Olivier Fillieule, « Post scriptum : Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », 2001.

[72] Siganos, Florine, *op.cit*, p.113.

[73] Chantraine, Gilles. « Chapitre 3. Murs étanches, murs poreux ». *Par-delà les murs Expériences et trajectoires en maison d'arrêt,* Presses Universitaires de France, 2004, p.241. [en ligne]

culturelles[74]», on définit alors la culture en prison comme des moments ponctuels pour pratiquer la culture. Dans ce travail, c'est le terme d'action, qui rejoint cette idée, de moments durant lesquels nous pouvons retrouver des actions qui s'apparentent à de la culture. Dans le terme *pratique* il y a davantage quelque chose de l'ordre de l'individu, dans sa pratique personnelle, dont il fait usage à son initiative. Tandis que l'action culturelle en centre de détention est essentiellement quelque chose de l'ordre de la participation et du collectif, en d'autres termes ce sont des événements ponctuels. De même, si faire acte de médiation est bien dans les faits ce que font plusieurs intervenants, il y a beaucoup de facteurs qui vont limiter ces actions. Afin d'englober de manière plus large le fait de faire « culture » en centre de détention, le terme d'action culturelle permet de mieux inclure les actions qui sont parfois minimes :

> La création en prison doit s'adapter aux règles de fonctionnement de cette institution qui reposent sur des logiques sécuritaires et punitives, elle doit faire avec des bâtiments peu adaptés, des horaires contraints, des moyens faibles, etc. En retour, l'institution carcérale qui s'engage dans une action culturelle doit nécessairement accepter de voir bousculer certaines pratiques professionnelles, questionner quelques cadres normatifs pour rendre la création possible[75].

Ces règles et ces logiques sécuritaires et punitives, limitent les actions qui peuvent être menées. Étudier les actions culturelles en milieu carcéral, c'est accepter de se pencher sur les détails et sur des activités, ateliers... qui ne seraient pas considérés comme une véritable intégration de la culture en extérieur. C'est aussi voir le terme « culture » d'une manière plus large. Dans les formations culturelles, comme les Masters de médiations culturelles, on englobe rarement le sport, la participation à une action humanitaire, ou des échanges informels avec sa famille. Pourtant toutes ces actions qui sortent le détenu de son quotidien, qui sont des activités de notre quotidien, peuvent être vu comme de la culture. Une culture de la vie quotidienne de personne en liberté, à petite échelle. Cela force toutes études sur ces pratiques à se pencher sur le détail et à revoir, lorsqu'elles s'adressent à des acteurs du secteur pénitentiaire, ce qu'elles entendent par "action culturelle".

Il faut également noter qu'il y a la nécessité de travailler en petit groupe lorsque l'on intervient en prison. De manière générale, lorsque des actions culturelles sont menées, elles ne raisonnent pas systématiquement dans chacun et ce qu'elles peuvent apporter est parfois bien inférieur à l'argent investi ou à l'investissement des participants et intervenants. Ce sont des travaux longs, qui nécessitent de prendre le temps de se pencher progressivement sur chaque détenu. Ces actions ponctuelles peuvent représenter un enjeu, mais ne vont pas toucher l'ensemble de la population carcérale.

---

[74] Siganos, Florine, *op.cit*, p.19 et 20.
[75] Delphine Saurier, Caroline Touraut et Emmanuelle Lallement, « Art et culture en prison : la possibilité d'une rencontre ? », Champ pénal, 2021, p.4. [En ligne]

Pour prolonger le dialogue autour de la médiation, et du dépassement de ce que l'on entend par « domaine culturel » on peut se pencher sur le travail de Jean Caune. Il présente un concept qui dépasse le domaine culturel, ce n'est plus seulement un apprentissage de l'œuvre artistique. Dans son article « La médiation culturelle : une construction du lien social »[76], il distingue une nouvelle forme de médiation culturelle, c'est la médiation esthétique. Par elle, il développe l'attention sensible qui s'éloigne de l'artistique institutionnel et historique. Hannah Arendt explique que le point de départ de la démarche culturelle est le phénomène de l'art : « toute discussion sur la culture doit de quelque manière prendre comme point de départ le phénomène de l'art [77]». Pour Jean Caune, ce n'est pas pour autant un point d'aboutissement. Dans *La crise de la culture*, Hannah Arendt poursuit « Mais, pour devenir conscients de l'apparaître, nous devons d'abord être libres d'établir une certaine distance entre nous et l'objet, et plus l'apparition pure d'une chose a d'importance, plus la distance requise pour sa juste appréciation est grande. ». Pour elle, les œuvres d'art ont pour unique but la notion d'apparaître. Pour autant, dans l'article de Jean Caune, on constate que « L'œuvre d'art n'est pas le seul objet susceptible d'offrir des médiations symboliques à l'imaginaire du sujet [...] », en outre, l'expérience esthétique ne vient pas uniquement de l'œuvre d'art. Dans l'analyse que Hannah Arendt décrit ici, il y a quelque chose de l'ordre du recul de soi pour connaître l'art. Pourtant, la relation sensible en plus de n'être pas unique, implique notre « soi » :

> Le phénomène esthétique ne se manifeste plus seulement dans le monde de l'art, il concerne de multiples domaines de l'activité et de l'expérience humaine. Les formes artistiques ne sont plus seules à témoigner de la vie psychique, à mettre en jeu l'imaginaire, à mobiliser les affects, à produire de la jouissance esthétique. Il convient également de réfléchir sur les médiations qui empruntent à l'expérience artistique sa capacité d'influencer notre perception, de conditionner notre imaginaire, de mobiliser nos émotions et notre implication affective[78].

Cette relation sensible est intéressante puisqu'elle développe un travail psychique pertinent dans un cadre qui n'est pas une institution culturelle et où le contexte n'offre pas la neutralité et le recul décrit par Hannah Arendt. Ce concept de Jean Caune fait un parallèle avec ce que peuvent essayer de créer les professionnels en prison. Créer une approche sensible mais personnelle tout en s'intégrant dans une démarche sociale. Emprunter à l'expérience artistique, de manière à influencer les perceptions du détenu, en développant notamment son imaginaire et ses émotions. Nous pouvons même aller plus loin en nous demandant si mettre en place la relation sensible, dans le cadre d'intervention psychologique liée à l'action culturelle, ne permettrait pas de mobiliser chez le détenu, cette implication affective dont il peut être privé durant son incarcération.

---

[76] Jean Caune, « La médiation culturelle : une construction du lien social », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n°01/1, 2000.
[77] Hannah Arendt, *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 1972, p.269.
[78]Jean Caune, « La médiation culturelle : une construction du lien social », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n°01/1, 2000.

La création de l'approche sensible en développant l'imaginaire et les émotions, ne repose pas systématiquement sur de grands projets. C'est en cela qu'il ne faut pas aborder l'action culturelle avec un regard unique de professionnel de la culture. L'observer et la comprendre en ayant une connaissance du terrain et donc de sa complexité, permet d'appréhender ses effets et ses enjeux dans un cadre réaliste. La prison est un lieu où la plus grande privation est celle de la liberté d'aller et venir. En le prenant en compte, on peut davantage comprendre comment on peut s'intéresser aux enjeux d'actions, qui paraissent être minimes pour un œil non connaisseur du secteur.

2. Des actions culturelles en prison pour une justice réhabilitatrice ?

2.1 Les professionnels de la culture :

La mission culturelle en milieu carcéral incombe principalement au service de probation et d'insertion pénitentiaire et aux coordinateurs culturels présents à l'intérieur de la prison. À leurs interventions, s'ajoutent celles menées par des associations, des artistes et des structures culturelles (musées, centres culturels, médiathèques...).

Les personnels pénitentiaires n'ont peu, voire pas, de formation dans le secteur culturel. Florine Siganos explique que « Tous les décideurs sont d'accords pour dire que les personnels pénitentiaires, tant travailleurs sociaux que surveillants, manquent de formation et de sensibilisation à la culture[79]. ». En effet, lorsque l'on se penche sur les Protocoles d'accord entre le ministère de la Justice et le ministère de la Culture, successifs du 25 janvier 1986 et celui du 20 mars 2009, on s'aperçoit que la formation culturelle pour les personnels pénitentiaires n'a pas connu beaucoup de changement. Dans celui de 1986, ils exigent que : « Les intervenants culturels dans la prison doivent posséder un niveau de compétence équivalent à celui qui serait exigé pour un autre public[80].». Pour les personnels pénitentiaires, ils demandent à ce qu'ils soient « sensibilisés à l'intérêt que présente le développement d'activités culturelles au titre de la mission de réinsertion qui leur incombe[81].». On parle uniquement de « sensibilisation » et donc pas de véritables formations ou compétences acquises au cours de leur parcours de formation. Pour les intervenants extérieurs, ils ajoutent qu'ils doivent avoir conscience que le public en détention est un public avec des particularités : « Il est indispensable d'exiger des intervenants extérieurs, outre la compétence, le respect d'une déontologie rigoureuse tenant compte des particularités de l'institution

[79] Siganos, Florine, *op.cit*, p.75.
[80] Protocole d'accord entre le ministère de la justice et le ministère de la culture du 25 janvier 1986, p.2.
[81] Ibid, p.3.

pénitentiaire[82]. », ils ne disent pas « sensibiliser » aux « particularités de l'institution pénitentiaire », pourtant ils ne parlent pas de formation particulière au public en détention. En outre, les personnels pénitentiaires internes doivent être sensibilisés à la culture et les personnels culturels externes doivent être au courant de l'institution pénitentiaire.

En ce qui concerne le protocole d'accord renouvelé en 2009, on ne parle plus des personnels pénitentiaires et de leur formation, mais uniquement des intervenants. Si déjà la notion de « sensibiliser » laissait deviner une absence presque totale de formation à la culture, le fait de l'enlever de l'accord illustre bien l'absence de formation à l'action culturelle. Pour les intervenants, ils reprennent à quelques mots prêts la même terminologie que dans le protocole précédent : « Les intervenants culturels doivent posséder un niveau de compétences et de professionnalisme équivalent à celui exigé pour tout public[83]. ». Ils ajoutent, qu'ils « […] doivent être sensibilisés à la spécificité des publics et à celle de leurs conditions de prise en charge. Leurs interventions doivent s'inscrire dans le respect des objectifs, et en tenant compte des règles et des contraintes induites. ». On retrouve à nouveau le verbe « sensibiliser », mais il n'y a une nouvelle fois pas de véritables exigences au niveau des compétences.

Dans ces protocoles, on ne fait pas de distinction entre les différents personnels pénitentiaires. Pourtant, il y en a plusieurs d'entre eux qui ont des formations culturelles, à commencer par les coordinateurs culturels. De plus, il existe l'ENAP, l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire, qui est un établissement sous tutelle du garde des Sceaux, qui permet la formation de l'ensemble des personnels pénitentiaires (divisés alors en cinq filières : personnels de direction, d'insertion et de probation, de surveillance, personnels administratifs et personnels techniques)[84]. Cette école déclare être « la seule école de service public à inscrire dans sa politique globale l'art et la culture comme dynamique transversale à la formation[85]. ».

Malgré cela, on peut se demander si les professionnels extérieurs ou intérieurs à la détention, qui interviennent au niveau de l'action culturelle, sont tous formés à la fois au public et plus largement à l'animation culturelle. Cette question de la légitimité des acteurs et de leurs compétences, qui comme nous avons pu le voir, ne sont absolument pas de leur fait et peuvent dans certains cas les mettre en difficulté dans l'exercice de leur fonction, Daniel Jacobi en met en avant l'importance.

---

[82] Protocole d'accord entre le ministère de la justice et le ministère de la culture du 25 janvier 1986, *op.cit*, p.4.
[83] Protocole d'accord entre le ministère de la justice et le ministère de la culture du 30 mars 2009, p.3.

[84] Site du Ministère de la justice « Ecole nationale administration pénitentiaire ».
[85] Site de l'ENAP.

Les médiations compassionnelles[86] de Daniel Jacobi, sont des médiations mises en place par des institutions culturelles à destination de publics dit empêchés, éloignés de la culture. Ces médiations sont différentes pour Daniel Jacobi de la médiation culturelle. En effet, dans l'ouvrage *La médiation culturelle* de Serge Chaumier et de François Mairesse, ils la définissent comme « un outil dont le but est de mener ses acteurs et ses bénéficiaires vers quelque chose qui la dépasse, comme la construction de relations humaines, le fait de faire société, ou encore de mener chaque personne à une possibilité de choix et de délibération [87] ». La médiation compassionnelle serait plus spécifique. Elle a pour objectif de toucher un public plus réduit et n'a pas forcément l'ambition d'en faire un projet capital rayonnant. On peut faire le parallèle avec ce dont nous parlions précédemment dans le cadre de notre sous-partie sur *Reconnaître l'action culturelle en détention*. En réalité, la médiation compassionnelle est une action de médiation qui va se pencher sur les différents cas de son public. Daniel Jacobi précise qu'elle coûte cher et implique des « médiateurs compétents[88] ».

Ces actions culturelles, menées en prison, sont mises en place par des personnels pénitentiaires qui connaissent les publics et les enjeux de la réinsertion, mais qui ne sont pas forcément formés au domaine culturel. À l'inverse, les intervenants culturels extérieurs formés au domaine culturel ne sont pas forcément formés à un public détenu. Cela, en fait-il des « médiateurs compétents » ? En relevant ça, on voit l'importance de relier les différents acteurs entre eux, chacun possède des compétences dont les autres sont plus ou moins dépourvues. Pourtant, le dialogue entre toutes les instances ne s'effectue pas systématiquement. Cela peut rendre dans ce mémoire, les comparaisons entre les regards d'autant plus intéressantes.

Sur la médiation compassionnelle, nous pouvons ajouter qu'elle concerne à l'origine les publics empêchés, dans lesquels on peut y mettre les détenus. C'est en effet ce qu'ont fait Corinne Rostaing et Caroline Tourant, en analysant des médiations menées en prison[89]. Elles expliquent que ces médiations compassionnelles sont souvent une « vitrine » des structures institutionnelles. Nous pourrions donc renvoyer cette médiation compassionnelle, dans certains cas, à ce que Saurier définirait comme des « projets hétérogènes [comportant] des enjeux institutionnels de reconnaissance du rôle sociale de l'art et de ses institutions et de légitimation de la prison[90] ».

---

[86] Daniel Jacobi, « La médiation compassionnelle », Propos recueillis par Delphine Saurier, *dans* Saurier D. (dir.), *Usages de la culture et population pénale,* Paris, L'Harmattan, 2018.
[87] Serge Chaumier, François Mairesse, *La médiation culturelle*, Armand Colin, 2013.
[88] Daniel Jacobi, *op.cit.*, p.72.
[89] Corinne Rostaing et Caroline Touraut, « De l'impossibilité d'évaluer les dispositifs culturels en prison ? », *Champ pénal*, 23, 2021.
[90] Saurier Delphine, *Exposer* Le Voyage *en prison : Laboratoire d'une fantasmagorie contemporaine*. Paris, La Documentation française, 2020.

Ces institutions et structures culturelles ont pour mission de mener des projets avec des publics empêchés. L'avantage pour eux de mener des projets avec des détenus, c'est le fait qu'ils soient facilement accessibles, étant dans la catégorie des « publics captifs ». Ils ont alors accès à toute une population au capital culturel souvent considéré faible, bien qu'en Centre de détention la population soit hétérogène et que beaucoup de détenus aient un bagage culturel important. Ces derniers sont pour autant souvent tous réunis en une même catégorie, notamment par les institutions.

Dans l'article « Art et culture en prison : la possibilité d'une rencontre ? », les chercheuses le formulent de cette manière : « [...] intervenir à destination de cette population garantit la performativité de l'institution culturelle en termes de démocratisation sociale, alors même que l'institution culturelle peine à démontrer et justifier ses effets concernant sa mission de démocratisation culturelle[91]. ». Si cela peut être la vision des institutions, pour ce qui est des agents de terrain, le travail est complexe. Le budget est modeste et la mise en place de projets en institution fermée est périlleuse. Ces intervenants n'ont pas toujours le soutien des autres professionnels à l'intérieur des murs. Pour Combessie, cela est lié aux intérêts de chacun de ces groupes de personnels : « Ces groupes travaillent ensemble, mais leur fonction au sein d'un établissement pénitentiaire ne répond pas aux mêmes priorités. ». De plus, la hiérarchisation des missions des différents personnels peut provoquer une hostilité entre les différents partis. Dans son ouvrage *Asile*, Erving Goffman explique que le personnel pénitentiaire et notamment celui de surveillance a besoin de créer une relation avec les détenus, afin d'obtenir des informations, de prendre connaissance des tendances suicidaires des détenus, de se renseigner sur leurs projets d'avenir... Pour cela, malgré « l'ignorance réciproque des deux groupes, et des attitudes négatives qu'ils projettent les uns sur les autres[92] » ils doivent trouver des solutions afin de discuter et d'échanger avec eux. Là encore, les actions culturelles menées par des personnels extérieurs peuvent favoriser et permettre une médiation à l'intérieur entre les différents acteurs.

Pour ce qui est de la vision extérieure des actions des professionnels de la culture, là aussi cela peut être mal vu :

> Enfin, un dernier problème réside dans la perception sociale de leur métier, qui est celui d'un "sale boulot", parce qu'il les met en contact avec ce que certains jugent être les bas-fonds de l'humanité. La singularité de leur métier suscite des interrogations sur les raisons pour lesquelles ils interviennent en prison et sur les limites de leur intégrité professionnelle. On a vu que cette singularité conduisait les intervenants culturels à s'interroger sur leurs propres motivations, sur leur intérêt pour la prison, sur le moteur inconscient qui les pousse à aller

[91] Delphine Saurier, Caroline Touraut et Emmanuelle Lallement, « Art et culture en prison : la possibilité d'une rencontre ? », *Champ pénal,* 2021, p.4.
[92] Robert Weil, « Les institutions totales dans l'oeuvre de Goffman », dans Charles Amourous et Alain Blanc, *Erving Goffman et les institutions totales*, L'Harmattan, 2001, p.149.

dans ce lieu[93].

Ces deux points rendent difficile l'accès à ces professionnels dans le cadre de recherches et d'études (il en est de même pour connaître les budgets alloués à ces actions). Il serait alors pour les chercheurs plus facile d'interroger les détenus. Ces derniers sont presque toujours volontaires pour répondre aux recherches, étant donné leur sensibilité au fait que quelqu'un s'intéresse à eux et puisse peut-être expliquer au monde les conditions de détention. Sans parler de l'ennui quotidien dans lequel est plongé le détenu, un état d'oisiveté qui le pousse à accepter toutes sortes de propositions qui bousculent ses habitudes en détention.

En sciences sociales, il est important de questionner les professionnels du secteur que l'on souhaite observer et analyser : « Lorsque les chercheurs en sciences sociales étudient quelque chose – une communauté, une organisation, un groupe ethnique- ils ne sont jamais les premiers à investir ce territoire, tels des nouveaux venus dans un paysage non peuplé qui peuvent nommer les caractéristiques de ce dernier comme ils le souhaitent[94]. », cela malgré les difficultés évidentes d'investir le terrain. Lorsque l'on étudie ce secteur en interrogeant ses « pionniers », il est important de prendre en compte dans notre travail de recherche le vocabulaire, les manières de voir et d'influencer les propos de chacun. Chaque professionnel a ses propres distinctions et il est intéressant de les souligner et de les questionner :

> Chaque sujet d'étude à propos duquel ils écrivent [en parlant des chercheurs] fait partie de l'expérience de beaucoup d'autres catégories de gens, qui ont tous leurs façons respectives de parler de ce sujet, à l'aide de mots spécialisés pour les objets, les événements et les gens impliqués dans ce domaine de la vie sociale. Ces mots spécifiques ne sont jamais des signifiants objectifs neutres. Ils expriment plutôt la perspective et la situation des catégories particulières des personnes qui les utilisent. Les personnes originaires du lieu sont déjà sur place et tout y a un nom, voire plus probablement plusieurs noms[95].

Ces distinctions sont liées à différents facteurs et n'indiquent pas forcément que l'une serait plus ou moins vraie que l'autre. C'est en analysant chacune d'elles, en les comparants, que l'on peut réellement dresser un portrait fidèle et analytique du sujet étudié.

2.2 Communications sur les actions culturelles en détention :

En centre de détention, il y a plusieurs types d'actions culturelles. Celles-ci ne sont pas toujours évidentes à trouver. En effet, là où des structures culturelles, des mairies, des associations,

[93] Florine Siganos, *op.cit.*, p.117 et p.118.
[94] Robert Weil, *op.cit.*, p.59.
[95] *Ibid*, p.60.

etc, vont vouloir valoriser leurs actions, en les mettant en avant sur un site ou sur des réseaux sociaux, la prison, elle, est beaucoup plus secrète. Il n'y a pas vraiment de communications avec l'extérieur de ce qui est programmé pour les détenus. Toutefois, dans les centres de détention, il existe un Canal-interne, qui permet de transmettre les informations, notamment la programmation culturelle. Les détenus peuvent alors s'informer sur ce qui va avoir lieu et s'inscrire pour y participer. De même, les nouveaux arrivants en détention peuvent prendre connaissance des informations sur le fonctionnement de la prison. En revanche, lorsque l'on est extérieur au milieu carcéral et que l'on souhaite inventorier ce qu'il s'y passe au niveau culturel, cela s'avère plus difficile. On peut donner trois raisons à cela.

La première, est que les prisons n'ont pas besoin de communiquer avec l'extérieur. Elles n'ont pas, en quelque sorte, besoin de se justifier ou de prouver ce qu'elles font. Il y a même plutôt un statut confidentiel. Les citoyens extérieurs, n'ayant pas la possibilité d'assister à ces ateliers, étant pour les détenus, il n'est pas considéré comme nécessaire de communiquer là-dessus. De manière générale, lorsque des actions culturelles sont mises en place à destination d'un public dit empêché, ou éloigné de la culture, les personnes non concernées sont rarement informées. Excepté dans la mesure où les structures, ou les élus souhaitent le mettre en avant pour des raisons politiques, de sensibilisation, pour se faire bien voir, pour justifier ce qui est fait avec de l'argent public, etc. Dans le cas des prisons, ces derniers points les encouragent davantage à ne pas parler de leurs interventions.

La seconde raison, est qu'au vu des phrases que l'on entend régulièrement à propos de la détention, de la part des citoyens : « La prison est un hôtel [96]», ou encore les reproches faits par certains syndicats de gardiens de prison ; communiquer devient plus difficile. Pour éviter les polémiques, ou que cela soit déformé, ils communiquent peu. C'est le terme « provoquant[97] » qui revient régulièrement pour définir certaines actions mises en place.

Enfin, la troisième raison, est que l'on s'intéresse peu aux prisons. Les professionnels n'ont pas le droit de communiquer sur ce qu'il s'y passe et n'ont pas le temps ni forcément les compétences pour faire de la communication. Lorsque l'on entend parler d'elles, c'est lié aux conditions de vie catastrophiques ou aux polémiques.

---

[96] *La prison, c'est pas l'hôtel,* documentaire de Daphné Turpin. Réalisation et mixage Charlie Marcelet (Fr, 2023, 29 min.) Arte Radio.

[97] Site du Conseil d'État « Prisons : les activités de nature à porter atteinte au respect dû aux victimes peuvent être légalement interdites, mais pas les activités "ludiques"».

Pour s'informer sur les actions culturelles proposées les plus grandes sources d'informations sont les rencontres avec les professionnelles[98], ou bien les sites des intervenants extérieurs eux-mêmes. Si ce sont des associations ou des musées qui travaillent avec la prison, ils vont mettre en avant leurs actions (dans la limite des autorisations de communications sur les actions en milieu carcéral). Si cette source est riche, on s'aperçoit que plusieurs structures ne vont pas forcément le mettre en avant, notamment des structures culturelles plus institutionnelles, avec une démarche plus traditionnelle et qui n'ont pas besoin de le mettre en avant pour montrer qu'elles sont actives. De manière générale, dire que l'on travaille en prison, en fonction de qui est notre public habituel, peut être plus ou moins bien perçu. De même, une grande partie des actions sont organisées en interne et si on n'échange pas directement avec l'administration pénitentiaire, on ne connaît pas les détails de ce qui est mis en place.

Le fait qu'il y ait plusieurs actions ne faisant pas l'objet de communications, contrairement à d'autres, participe à donner de la prison une image un peu artificielle et trop éloignée de la réalité. Quand des émissions, des journalistes, vont se pencher sur un projet en particulier, c'est un projet qui a été choisi spécifiquement, afin d'être facilement mis en avant. Les autorisations pour faire entrer des journalistes en prison sont difficiles à obtenir. Delphine Saurier, Caroline Touraut et Emmanuelle Lallement, en font état dans leur article :

> En effet, ces dispositifs culturels en prison font l'objet de publications diverses : dans des rapports et des supports de communication internes des organisations impliquées, sur les sites internet des institutions culturelles, dans les bilans annuels de celles-ci à destination des financeurs, dans des articles de presse, des émissions radiophoniques. Ces supports créent une image, une fantasmagorie de la culture en prison (Saurier, 2020) reposant sur l'idée d'actions artistiques et culturelles de natures émancipatrices et salvatrices pour les personnes détenues. Le beau en prison et la production d'un discours sur l'évasion par l'art dans un lieu de détention ne conduisent alors plus à réfléchir sur la prison et son sens dans la cité. Au contraire, l'existence de la prison n'est pas questionnée : il s'agit plutôt de montrer combien l'art et la culture sont à même d'accompagner les missions carcérales, justifiant par là même les deux institutions à la fois[99].

Dans ce passage, elles mettent également en avant que les actions dont on parle vont être glorifiées, on va leur prêter toutes sortes de vertus, sans mettre en avant une possible évaluation de ces actions. Ce qui pourrait être envisageable, car théoriquement, dans les protocoles d'accords entre le ministère de la Justice et de la Culture, dont on a parlé précédemment, la notion de nécessité d'évaluer les actions mises en place, est bien présente. Ci-dessous, un extrait du passage sur l'évaluation territoriale :

> Le projet constitué d'actions menées localement fait l'objet d'une évaluation annuelle assurée par le comité de pilotage composé des partenaires locaux […]. Cette évaluation se fonde sur des indicateurs élaborés en commun par les partenaires locaux à partir des indicateurs nationaux. Ils permettent au comité d'envisager ou

[98] Voir *infra* : III. Avec les résultats des entretiens.
[99] Delphine Saurier, Caroline Touraut et Emmanuelle Lallement, *op.cit,* p.4.

non la reconduction de chaque action au sein du projet[100].

Plus loin dans le document, ils expliquent que ces évaluations sont à destination de la « voie hiérarchique » et des « administrations ». De plus, dans ce document, il n'y a pas de précision sur ce qui est réellement évalué. Rien qui ne laisse à penser que ce sont les apports pour la réinsertion, l'acceptation de soi, la lutte contre la récidive, etc, qui est évaluée ici. Cela peut nous pousser à nous interroger sur les motivations et les enjeux de la mise en place de ces interventions culturelles. Car on peut mettre en avant la mise en place d'action culturelle et l'évaluation de la « performativité » de celle-ci, mais selon les enjeux qu'y voient les professionnels les mettant en place, les effets peuvent bien différer.

Avec ces informations, nous pouvons nous demander s'il ne serait pas intéressant de construire une typologie de ces différentes actions culturelles et de comprendre et différencier, celles sur lesquelles les administrations pénitentiaires communiquent. D'autant que nous pouvons nous questionner, sur la manière dont elles sont considérées, certaines sont-elles vues comme plus ou moins importantes par les professionnels ? Cela est-il directement lié à leur valorisation par la suite ?

Nous savons que des actions artistiques sont menées en détention. Il y a notamment des ateliers créatifs (peinture, dessins...). Il y a aussi des actions pédagogiques qui jouent un grand rôle en milieu carcéral. Dans le cadre de l'école, plusieurs actions sont construites avec les enseignants. En plus de celles-ci, d'autres actions indépendamment de l'école vont être mises en place, elles peuvent être également d'ordre pédagogique. Elles peuvent être des conférences sur un sujet ou d'autres actions en lien avec la lutte contre l'illettrisme. Il y a aussi des projets d'envergure nationale. Elles vont toucher plusieurs centres de détention et font partie des actions les plus mises en avant. Il y a par exemple, le prix Goncourt des détenus[101], mis en place par le Centre national du livre (CNL) et en lien direct avec le ministère de la Culture et celui de la Justice. Créé en 2022, il est soutenu par de nombreuses associations mettant en avant la lecture comme facteur de réinsertion. Ce prix étant encore récent, il n'y a pas de travaux d'étude sur les résultats au sens large de ce projet. À l'avenir, il pourrait être évalué comment ce projet s'est étendu ou non aux établissements pénitentiaires présents sur le territoire, les effets que celà a eu sur les professionnels, les détenus et plus généralement ce que cela donne à voir et à dire du prix Goncourt aujourd'hui. À cela, s'ajoutent des actions se déroulant en interne, comportant l'entretien des espaces de la prison (jardinages, bricolages...), ainsi que le sport, le maintien des liens familiaux (avec des actions organisées pour les détenus et leurs enfants par exemple). Nous pouvons faire l'hypothèse pour ces différentes

[100] Protocole d'accord entre le ministère de la justice et le ministère de la culture du 30 mars 2009, *op.cit*, p.4.

[101] Jeannot se livre, *Un prix LITTÉRAIRE en prison*, (Fr, 2024, 17 min 52), youtube.

actions, d'enjeux distincts et de valorisations inégales par les différents acteurs.

Ce qui est manifeste en revanche, c'est l'apparition de nouvelles formes d'actions culturelles au fil des années. Si les projets proposés en détention semblent toujours en retard sur les avancées dans le domaine de la médiation culturelle, des propositions nouvelles voient le jour. Les législations et recommandations du ministère n'ayant pas évoluées sur ces sujets, l'apparition de ces nouvelles programmations trouve son origine dans l'initiative de professionnels à l'échelle de leur terrain de travail. Et si en conséquence la programmation culturelle n'est pas également répartie sur le territoire, elle illustre bien comment les acteurs de la réinsertion en milieu carcéral à condition d'y voir des enjeux, peuvent influencer le quotidien des détenus.

III. L'action culturelle en centre de détention entre légitimité et illégitimité : L'exemple d'un Centre de détention

1. Entrer dans le milieu carcéral : corpus et méthodologie

1.1 Le centre de détention :

A. Présentation du terrain[102]

Le terrain de ce travail est un centre de détention pour homme du sud de la France. Il accueille des détenus condamnés à de longues peines, c'est de la réclusion criminelle, plusieurs détenus sont enfermés à perpétuité. Sur près de 14 hectares sont incarcérés 638 détenus, c'est un des centres de détention les plus importants de France. Plusieurs bâtiments séparent les détenus qui vont bientôt sortir, des autres. Dans ces bâtiments pour fin de peine, ils suivent un programme de réinsertion, ils ont la possibilité de travailler en participant à des ateliers (bricolages, jardinages…), certains passent des diplômes et d'autres se préparent à en passer à leur sortie.

Ce qui me paraissait intéressant dans ce terrain, c'était le fait que les peines soient longues. Comment on met en place des projets culturels pour des personnes qui sont condamnées pendant longtemps ? Quels sont les enjeux lorsque l'on sait que le détenu va peut-être rester en prison toute sa vie ? Les actions mises en place ne seraient donc pas liées uniquement à la réinsertion ? De plus, ce centre de détention est important en France, de par sa taille notamment. Si ce mémoire se tourne vers les professionnels et non pas directement vers les détenus, il est important d'avoir connaissance du quotidien et des conditions de vie de ces hommes incarcérés.

B. Comprendre son fonctionnement : Immersion préalable

Ce travail de mémoire consiste entre autres à comparer les différents points de vue des professionnels. Afin de comprendre leur réalité, il est nécessaire de connaître leur quotidien de travail, bien qu'il soit difficile d'en rendre compte dans une courte recherche de master. Pour mieux comprendre mon terrain de recherche et commencer à rencontrer les professionnels en créant un lien de confiance avec certains d'entre eux, de manière à pouvoir mener par la suite ma méthodologie, je mène une immersion dans le milieu carcéral.

Je réalise un stage de deux semaines en mai et juin 2025 auprès d'une première vice-procureur. Les objectifs de ce stage étaient de me familiariser avec le secteur judiciaire en

[102] Informations recueillies entre autres par le biais d'un reportage de la chaîne Youtube : *Documentaire Société*.

comprenant comment fonctionne notre système pénal, de comprendre le parcours que mène le prévenu jusqu'à son incarcération. De cette manière, je souhaitais étudier le monde carcéral au plus proche des réalités des professionnels. Durant cette période de stage, seront menées des observations à découvert et incognito, ainsi que des échanges informels, parfois même sur le ton de la confidence avec les professionnels. En effet, les stages effectués dans le secteur judiciaire sont investis par des étudiants en droit. Mes interlocuteurs, les personnes observées, ne sont pas habituées à montrer leur travail et à échanger avec une étudiante en Sciences de la communication accès sur le secteur culturel. Cela va sans doute influencer les échanges et permettre une dimension assez inédite aux confidences. C'était aussi le moyen de rencontrer les professionnels du secteur judiciaire et pénitentiaire. Ce sont des personnes qui sont régies par plusieurs consignes leur interdisant de dévoiler certains points de leur métier. J'ai pu les rencontrer et les observer sur leur terrain de travail. À ce stade, il est important de notifier que ces premières rencontres ont été introduites dans le cadre d'un stage auprès d'une première vice-procureure. Cela a sans nul doute influencé les échanges informels auxquels j'ai pu prendre part.

Cette magistrate avait commencé à présenter brièvement mon travail auprès de certains professionnels que je souhaitais interroger. Elle a alors reçu des retours positifs de la part des responsables du centre de détention et de l'antenne SPIP. De manière générale, j'ai eu l'impression qu'il y avait un certain contentement à voir l'intérêt que je portais à leur profession. Pour la première vice-procureur, c'est aussi un moyen de montrer les « réalités de leurs quotidiens » afin de comprendre les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Ces premiers échanges et cette proximité avec la vice-procureur peuvent avoir une influence sur ce que je recueillerai en entretien, j'en fais donc, par souci de transparence, état ici. Je connaissais la première vice-procureure avant de réaliser ce travail.

Durant ces deux semaines d'immersion en secteur judiciaire, j'ai entre autres pu me rendre plusieurs fois dans le centre de détention de mon terrain. En se rendant sur le terrain et en rencontrant les professionnels, on arrive davantage à discerner les différents groupes auxquels ils appartiennent. Dans les deux premières parties de ce mémoire, nous tentions de comprendre à travers des lectures, qui étaient les acteurs qui gravitaient en centre de détention. Suite à cette immersion, nous sommes désormais en capacité de dresser une typologie plus précise, qui a permis de savoir vers qui me tourner. Pour comprendre un milieu auquel nous ne sommes pas familier, il est capital, comme nous l'avons vu dans le I., de connaître les personnes, acteurs, qui composent ce milieu. En centre de détention il y a plusieurs acteurs qui sont plus ou moins en contact avec les détenus et qui influent plus ou moins sur leur vie. Nous pouvons, pour notre étude, les réunir en plusieurs groupes. Ces groupes sont rassemblés en fonction de notre travail de recherche. Ils sont

relatifs à notre problématique et au terrain que nous étudions. Pour retranscrire la véritable complexité de chaque catégorie nous pourrions réaliser des sous-groupes. Toutefois, dans le cas de cette étude, certaines réunions de profils permettent une meilleure lisibilité. Nous allons en faire le détail ici :

- Les *élus* : ministres, départements, régions, mairies... Le milieu carcéral est composé de nombreux niveaux hiérarchiques, ils ont une grande influence sur tous les acteurs suivants, bien qu'ils soient souvent éloignés du terrain. Un document du ministère de la justice « L'administration pénitentiaire en France » en dresse l'organigramme, on y voit en détail les différents niveaux qui régissent les acteurs de terrain que l'on souhaite étudier.

- La *société* : citoyens français parmi lesquels j'englobe ici aussi les victimes, les parties civiles, à qui les détenus doivent verser une indemnité. Les détenus font partie de la société, ainsi par société on entendra ici population non incarcérée.

- La *justice* : magistrats (juge d'application des peines, procureurs, greffiers, avocats...).

- *Formation* : incluant les personnels pédagogiques intervenant en détentions pour donner des cours (des cours élémentaires comme apprendre à écrire, mais aussi des études plus approfondies comme permettre à des détenus de passer des diplômes). Dans cette catégorie s'ajoute, les conseillers France travail justice, ils préparent les détenus à leur sortie, en les rencontrant individuellement en détention, leur permettant de construire des CV, de démarcher des entreprises. Ils organisent aussi en lien avec le SPIP des sorties collectives lors de forum de l'emploi[103] par exemple.

- Les *intervenants* : désignant les acteurs extérieurs intervenant en détention, cela regroupe des institutions, des associations, des particuliers, des étudiants, etc.

- Les *entreprises* : dans le cadre du travail en détention, des entreprises extérieures sous-traitent aux prisonniers certaines de leurs activités. Le travail en prison peut être un sujet entier à traiter, nous le citons ici mais notre travail n'en fera que peu état. Sa mention dépendra de son énonciation par les professionnels. De nombreux travaux ont déjà été mené sur la question, comme celui de Benjamin Monnery, Anna Montagutelli et Saïd Souam, *Economie du travail en prison : enjeux, résultats et recommandations*[104], pour ne citer qu'eux.

- La *famille* : elle désigne les proches des détenus, ils ont une place importante pour les personnes incarcérées et comme nous pourrons le voir, elles ont un rôle à jouer dans les enjeux de l'action culturelle. Dans une circulaire du 3 mai 2012 relative à la mise en œuvre des projets culturels pour les personnes placées sous main de justice ainsi qu'aux mineurs, les ministres déclaraient « Vous vous efforcerez tout particulièrement d'associer les familles aux actions

[103] Voir *supra* : I. 2.2
[104] Monnery.B, Montagutelli.A et Souam.S, « Économie du travail en prison : enjeux, résultats et recommandations », *Revue française d'économie*, XXXVII(4), 2022, 173-233. [en ligne]

culturelles proposées aux majeurs sous main de justice et aux mineurs [...][105] ».

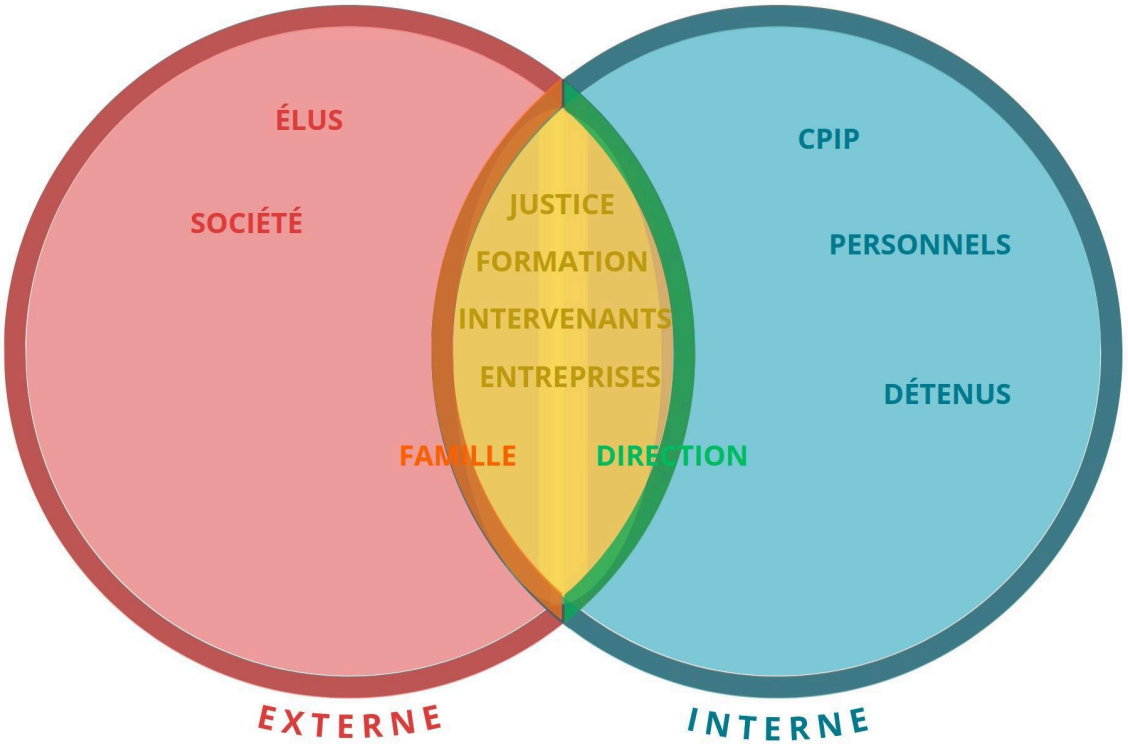
- La *direction* : rassemble tous les personnels de direction, internes au centre de détention.

- Les *CPIP* : les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, font partie du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).

- Les *personnels* : par ce terme on va désigner ici tous les professionnels en contact quotidien avec les détenus (gardiens, officiers, coordinateurs culturels internes, etc.).

- Les *détenus* : personnes jugées et condamnées à une peine de prison, ayant été incarcérées en centre de détention.

Tous ces acteurs ayant été énoncés, nous pouvons les regrouper en différents groupes. Ci-dessous un schéma permettant de différencier parmi eux, ceux qui sont internes à la prison, qui travaillent à l'intérieur des murs et qui sont en contacts constants avec les détenus et ceux externes, qui influent et qui font partie de la scène carcérale mais qui ne sont pas directement en contact avec les détenus, en d'autres termes qui ne sont pas sur le terrain.



Dans ce schéma on constate que plusieurs acteurs sont extérieurs à la détention mais interviennent en détention de manière ponctuelle. À souligner que les personnels de justice interviennent en amont de la détention puis continuent de suivre les détenus mais en dehors de la prison, bien qu'ils soient amenés à se rendre en détention pour différentes raisons (débats contradictoires, autorisations de sorties...). Les *intervenants* et entreprises interviennent en détention mais n'ont pas de formation

[105] *Circulaire du 3 mai 2012 relative à la mise en œuvre des projets culturels destinés aux personnes placées sous main de justice et aux mineurs sous protection judiciaire*, Du ministre de la Justice et des Libertés et le ministre de la Culture et de la Communication, p.4.

pénitentiaire et s'ils répondent de la direction ils ne sont toutefois pas régis par les mêmes ministères et ne sont pas toujours sur le terrain. Les professionnels désignés par *formation* ont leurs bureaux en extérieurs mais sont entièrement intégrés dans la vie carcérale, ils ont des rendez-vous coutumiers. Là où les intervenants et entreprises sont indépendants du système carcéral, les acteurs de formation sont missionnés en détention, comme les enseignants et les conseillers France travail. La *direction* sur le schéma ci-dessus, est placée sur la délimitation verte, en effet s'ils sont géographiquement dans les centres de détention, ce ne sont pas eux qui sont en contact direct avec les détenus. Ils sont amenés à faire plusieurs réunions avec des représentants des détenus et le personnel de détention, mais ils ne sont pas en première ligne sur le terrain.

Avec ce schéma, nous entendons comprendre l'organisation au sein de notre terrain, en notant toutefois, qu'un autre centre de détention peut avoir une organisation qui diffère. Avec cette immersion en milieu pénitentiaire, nous pouvons commencer à discerner les acteurs, les professionnels dont il est intéressant de recueillir le discours pour tenter de répondre à notre problématique. Si il n'est pas question dans ce travail de légitimer des discours et des points de vue au détriment d'autres, il est important de justifier pourquoi notre étude se tournera vers certains professionnels plutôt que d'autres, en prenant en compte les possibles biais que cela créera mais aussi les difficultés d'accéder à certains de ces groupes pour ce travail. Pour ce mémoire nous entendons croiser les regards des professionnels de terrain des sphères internes et externes.

1.2 Étudier les regards :

A. Croiser les regards, croiser les discours

L'objet principal de cette méthodologie réside dans des entretiens semi-directifs[106] avec les professionnels liés à la réinsertion en centre de détention. En l'occurrence, ces professionnels sont liés au centre de détention de notre terrain. Nous souhaitons traiter le large prisme des secteurs liés aux actions culturelles menées au centre. Pour ce mémoire, ont été menés neuf entretiens semi-directifs. Ces professionnels, tous liés à la réinsertion dans notre terrain d'étude, appartiennent à différents secteurs.

Le premier secteur est celui de la santé. De nombreux psychologues et psychiatres interviennent en centre de détention, ils utilisent parfois des ateliers culturels afin de mener leurs observations psychologiques, psychiatriques. Afin d'obtenir les contacts nécessaires à ces entretiens, j'ai rencontré un sociologue qui travaille dans un Centre de Ressources pour les Intervenants auprès

[106] Voir Annexe 2 : Grille guide d'entretien pour les personnels pénitentiaires

des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAVS). Il m'a permis de m'orienter vers certains professionnels et de formuler mes premières hypothèses. Par la suite, j'ai pu rencontrer une psychologue clinicienne intervenant au centre de détention et un psychiatre praticien hospitalier, intervenant également sur notre terrain. En dehors de leurs actions sur la prison que nous étudions, ils mènent également des entretiens avec ces détenus à l'extérieur, dans un centre hospitalier rattaché à la prison. Ils ont tous deux étaient amenés à participer à des ateliers et interventions en groupe avec la population carcérale.

Le second secteur, est celui des intervenants culturels extérieurs, comme les institutions culturelles ou des artistes plasticiens qui se rendent en prison pour mener des ateliers d'écritures, d'arts plastiques, etc. Ici, je me suis entretenue avec une professeur d'art plastique et artiste plasticienne, travaillant également dans un musée. Dans le cadre de ces missions au sein de ce musée, elle a travaillé en collaboration avec le centre de détention et y mène depuis plusieurs années des ateliers réguliers. J'ai aussi rencontré une artiste et médiatrice culturelle qui travaille au sein d'une association intervenant dans plusieurs centres de détention et maisons d'arrêt en France. Elle a monté un projet entre une structure culturelle et la prison, il n'a pas pu aboutir, ayant été stoppé peu de temps avant sa concrétisation.

J'ai obtenu leurs contacts en menant des recherches numériques. À la suite de plusieurs relances nous avons pu nous rencontrer. J'ai aussi pu suivre une association de vulgarisation scientifique intervenant dans le centre de détention, j'ai interrogé la présidente de cette association ainsi que le membre de l'association relai avec le centre. Une fois que je les ai interrogés, j'ai eu la possibilité de les suivre durant l'une de leurs interventions à la prison.

Le troisième secteur, est celui judiciaire. La justice a un rôle complexe à prendre en main lorsque l'on n'appartient pas à ce secteur, mais il est intéressant de s'y pencher. Par ailleurs, cela est de manière générale peu fait dans les travaux sur la culture en milieu carcéral. Ce sont pourtant les acteurs judiciaires qui vont prendre la décision d'autoriser ou non un détenu à participer à une action menée au sein ou à l'extérieur du centre. Ils sont entièrement liés à la démarche de réinsertion et correspondent avec les différentes antennes de la prison. J'ai mené des échanges informels avec des procureurs, des juges d'application des peines (JAP) et des greffiers. J'ai mené un entretien semi-directif avec la première vice-procureur de la ville dont dépend le centre de détention de notre étude.

Il est important de noter que les détenus ont la possibilité d'écrire aux magistrats afin de faire des demandes de réévaluation de leur dossier ou des demandes de permissions. Le parquet suit donc le parcours avant, pendant et après l'incarcération.

Le quatrième secteur concerne les personnels internes au centre de détention : la direction du centre et les personnels de surveillance. À eux s'ajoute le Service pénitentiaire d'insertion et de probation, je souhaitais avoir un entretien avec la direction de ce service mais aussi avec certains de ses conseillers (CPIP). Ces derniers sont les professionnels qui s'occupent sur le terrain de la réinsertion et parfois de l'action culturelle. Si j'ai pu échanger de manière informelle avec plusieurs d'entre eux, ils n'ont, suite à une décision politique dont nous parlerons par la suite, pas pu me rencontrer dans le cadre d'un entretien. En contactant des syndicats de personnels de détention, j'ai réussi à obtenir un entretien avec un Officier Responsable pôle sports, activités et maintien des liens familiaux. Il m'a répondu sans autorisation de sa hiérarchie et par intérêt pour mon travail de mémoire.

J'ai également pu rencontrer la conseillère France travail Justice qui a un bureau au sein de la détention et qui intervient au centre de détention ainsi qu'à la maison d'arrêt, dans le cadre de la mission de réinsertion. J'ai pu obtenir ses coordonnées par le biais d'une connaissance travaillant dans un autre France travail.

B. Se pencher sur le micro

L'ethnométhodologie[107] est un mouvement de pensée, qui nous vient de Harold Garfinkel, nous pouvons citer son ouvrage Recherches en ethnométhodologie publié en 2007. L'ethnométhodologie se réfère « à l'étude des propriétés rationnelles des expressions indexicales et des autres actions pratiques, en tant qu'elles sont des accomplissements contingents et continus des pratiques organisées et ingénieuses de la vie de tous les jours[108]. ». L'objectif de l'ethnométhodologie est de prêter attention aux gestes ordinaires. Lorsque des actions sont menées en centre de détention, les effets sont parfois minimes et reposent sur des gestes qui peuvent paraître courants. L'enjeu va être ici, en tant qu'étudiante en médiation culturelle, de me détacher de la complexité des interventions que je peux parfois étudier en cours, afin de me concentrer davantage sur une réalité de terrain qui peut être plus simple, plus précaire, plus minime. L'ethnométhodologie permet de voir comment des gestes aux apparences banales peuvent créer, dans le cadre de la prison recréer, de l'ordre social. En d'autres termes, étudier une scène qui me sera totalement étrangère, n'ayant jamais assisté à ce type de démarches, et me pencher sur l'arrière plan :

> L'arrière-plan des activités quotidiennes, qui est vu dans l'attitude ordinaire sans qu'on y prête attention, est alors rendu visible et décrit dans la perspective d'une personne qui vit la vie qu'elle vit, a les enfants qu'elle a,

[107] Harold Garfinkel, *Recherches en ethnométhodologie*, Presses Universitaires de France, 2007, Paris.
[108] Harold Garfinkel, *op.cit*, p.64.

> ressent ce qu'elle ressent, pense ce qu'elle pense, vit les relations qu'elle a, tout cela pour permettre au sociologue de résoudre ses problèmes théoriques[109].

Les individus produisent une méthode pour créer de l'ordre social, l'ethnométhodologie réside dans le fait d'analyser cette méthode. En cela, c'est aussi prendre conscience d'un quotidien qui diffère du mien et qui donc adopte un vocabulaire, des règles que je ne connais pas. C'est aussi pour cela que ces observations vont intervenir dans un second temps. Lorsque j'aurais déjà une base théorique importante et que j'aurais, par le biais des entretiens et des visites des lieux, pu comprendre une partie du cadre.

Ce qu'explique Harold Garfinkel, c'est qu'il faut se concentrer sur les conversations, « les échanges verbaux ». Il parle alors « d'indexalité », c'est-à-dire utiliser des termes qui n'ont pas de signification en dehors de la discussion. Il faut prêter attention à comment des règles se créent dans la conversation. Il conseille de faire de la « reflexivité », décrire la manière que l'on va choisir pour faire cette étude et créer nous même des règles dans notre observation. Il conseille ensuite de faire des comptes rendus de ces observations, en menant des rapports factuels (décrire ce que l'on voit), afin de pouvoir par la suite les analyser. Ce dernier point est ce qu'il appelle la « discribilité ».

Par cette méthode, il y a la volonté de voir comment on crée du lien social en même temps que l'on discute et comment, dans un cadre aussi précaire qu'un centre de détention, ce type d'interaction peut avoir un poids important. L'objectif est de se pencher sur une démarche micro.

Pour ne pas seulement questionner mais également observer en prenant le temps d'écouter, comme nous l'avons vu avec les méthodes de recherches de Corinne Rostaing et de Donald Clemmer[110], l'ethnométhodologie, bien qu'aucuns travaux n'en fassent usage dans le secteur carcéral, est le bon moyen d'avoir une lecture globale comme on a pu le voir dans notre première partie à travers nos lectures de Philip Milbrun[111].

Cette méthodologie comporte des limites qu'il est important de pointer avant de se rendre sur le terrain. En effet, lorsque l'on utilise l'ethnométhodologie, Garfinkel évoque une limite[112]. C'est celle des biais cognitifs. En effet, ils peuvent influencer mon jugement mais aussi me faire mal interpréter ce que je peux observer. Se rendre dans un lieu dont on a pas tous les codes, toutes les règles, on peut bien souvent déduire de certains échanges un sens qui n'est pas le bon. Cela implique d'avoir une bonne connaissance de ce que l'on va étudier afin de le comprendre. Pour autant, cette connaissance préalable peut elle aussi créer un biais. Une grande préparation peut orienter notre

[109] Harold Garfinkel, *op.cit*, p.99.
[110] Voir *supra* : I. 1.2
[111] Voir *supra* : I. 1.3
[112] Harold Garfinkel, *op.cit*., p.64.

regard sur certains points et nous pousser à observer uniquement ce que l'on souhaite voir, ou à comprendre ce que l'on a étudié théoriquement et qui peut différer dans une situation donnée.

Pour ce mémoire, ont été menées cinq observations ethnométhodologiques. Pour tenter de réduire les biais, j'ai réalisé des observations ethnométhodologiques en maison d'arrêt et en centre de détention. De cette manière, en comparant les deux, j'ai pu prêter attention à certains gestes se déroulant en centre de détention que je n'aurais pas forcément remarqués si je n'avais pas constaté leur absence en maison d'arrêt. De cette manière, je réduis les biais liés à ma non connaissance du quotidien de ce terrain.

J'ai réalisé deux observations ethnométhodologiques préalables en maison d'arrêt, une lors d'une intervention culturelle d'une association et une durant un débat contradictoire lors de mon stage avec la première vice-procureur. J'ai mené par la suite trois observations en centre de détention, une, d'un débat contradictoire, une, d'une commission de l'application des peines (CAP) ainsi qu'une action culturelle réalisée par la même association mais menée par d'autres intervenants.

Durant ces observations, j'ai eu un statut d'observatrice à découvert. J'ai été présentée comme stagiaire aux détenus, dans celles avec l'association on me présente comme stagiaire en médiation scientifique et culturelle s'intéressant aux actions culturelles menées en centre de détention, dans celles avec les professionnels judiciaires la nature du stage n'est pas précisée et je suis assise à côté d'autres stagiaires étudiants à l'école de la magistrature. Dans ce dernier cas, les détenus et leurs avocats peuvent penser que je suis moi-même étudiante en droit. Les juges, les greffiers, les personnels pénitentiaires et l'administration pénitentiaire, eux sont prévenus des raisons de ma présence. C'est entre ces observations, que je peux échanger avec eux de manière informelle.

Les débats contradictoires auxquels j'ai assistés, se déroulent en détention. Les détenus en présence de leur avocat passent devant un juge d'application des peines (JAP), un greffier, un magistrat du parquet et un représentant de l'administration pénitentiaire. L'objet de ce débat est de statuer sur un aménagement de peine. En d'autres termes, suite à une peine privative de liberté les détenus peuvent demander un aménagement de peine (bracelet électronique, raccourcissement de peine...). C'est aussi un moment où les détenus peuvent parler de leur vie en détention, des avancées qu'ils ont menées dans le cadre d'une futur réinsertion, d'une réflexion autour de la raison qui les a menée en détention. Les magistrats questionnent le détenu et prennent connaissance des mesures prises par le détenu durant son incarcération (incidents, participations à des ateliers culturels, reprise d'études...).

Durant la Commission d'application des peines (CAP) à laquelle j'ai assisté, des personnels de surveillance de la détention, des représentants de l'administration pénitentiaire, un JAP et un procureur, passent une à une les demandes de sorties des détenus dans le cadre d'une visite à la famille, d'une recherche d'emploi, etc. Ils rencontrent alors le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation du détenu concerné et échangent sur la pertinence de cette demande. Contrairement aux débats contradictoires, durant les CAP le détenu n'est pas présent. Les différents professionnels se rencontrent et croisent leur point de vue, leur regard sur les détenus. C'est un moment qui leur permet d'échanger sur ce qu'ils ont observé, selon leur position. Par exemple, les personnels de surveillance voient le détenu au quotidien, tandis que les CPIP eux, vont rencontrer le détenu dans le cadre d'entretiens individuels.

Enfin, j'ai assisté à une action culturelle en maison d'arrêt, durant laquelle un chercheur accompagné de la personne relaie entre l'association et la maison d'arrêt, intervenaient autour d'un thème d'actualité : l'intelligence artificielle. Les détenus d'une aile spéciale de la maison d'arrêt, réservée à ceux qui sortent dans peu de temps, s'inscrivent pour y assister.

L'action culturelle mise en place en centre détention, répondait au même principe, mais concernait deux autres professionnels, leur intervention traitait de l'océan de l'anthropocène. Une quinzaine de détenus étaient présents, enrichissant la conférence/débat de leurs questions et de leurs connaissances. Les échanges tournaient autour du pH, des gaz à effet de serre et des énergies fossiles.

1.3 Actualité carcérale : freins et difficultés :

A. Contexte politique

Le contexte politique dans lequel sont plongées les prisons en France n'a pas beaucoup évolué ces dernières années. En effet, si la surpopulation augmente et si les conditions de détention se dégradent, les mesures prises en conséquence ne vont pas vers une amélioration. Les derniers gouvernements allaient vers une construction de nouvelles structures pénitentiaires, sans que cela diminue pour autant le nombre de détenus dormant sur un matelas au sol par manque de place en maison d'arrêt. L'amélioration de nos conditions de détention n'est pas un sujet populaire en France. Les déclarations publiques sur le système carcéral concernent majoritairement le sujet de la délinquance et le choix de la multiplication des incarcérations comme solution à celle-ci. Pourtant, suite à une polémique autour de massages prodigués dans une maison d'arrêt non loin de Toulouse, le sujet de la prison semble au cœur du débat public. Même s'il s'est avéré que cette polémique était en réalité composée de fausses informations. Ces massages financés au compte du contribuable

pour les criminels dans le cadre de la St Valentin, étaient en réalités l'intervention bénévole d'étudiants en soin et esthétique qui ont donnés des conseils à des détenus en fin de peine sur l'hygiène, le soin de son corps et la manière de se rendre présentable pour donner une bonne image de soi lors d'entretiens d'embauche. Cette intervention visait aussi à travailler sur l'estime de soi dans un objectif de réinsertion[113]. Malgré les faits avérés de la propagation de fausses informations, le ministre de la Justice Gérald Darmanin, a réagit à l'indignation d'une partie de la population en déclarant l'arrêt de toutes les « activités ludiques[114] » en prison.

Cette circulaire du garde des sceaux ayant causée selon l'OIP l'annulation de plus de 150 activités dans plus de 74 établissements pénitentiaires[115], est levée le 18 mai par le Conseil d'État. Ils ont jugé l'interdiction irrecevable et entrant en contradiction avec la loi et la fonction carcérale. Si l'interdiction des activités dites « ludiques » est levée, le Conseil d'État maintient la mesure interdisant les actions jugées « provocantes ». Ces mesures toutefois, ne répondent pas à un cadre juridictionnel qui nous permettrait de définir clairement ce qui est considéré comme provoquant ou non.

Ces déclarations de la part du ministre ont mis fin à des projets en cours de développement, ont glacées plusieurs projets et ont eu des conséquences sur les professionnels en détention : « Oui pendant deux mois, les détenus n'ont pas eu accès aux activités parce que, justement, la directrice a dit "stop stop stop" on arrête là ». En effet, la polémique qui s'est avérée fausse, a tout de même mis en lumière le développement d'action en détention, actions qui sont considérées par le ministère et une partie de la population comme indignes de l'espace carcéral. Et ce malgré l'obligation pour les structures de détention d'assurer la réinsertion et l'accès à la culture pour tous les détenus. Le sujet des actions culturelles est désormais un sujet sensible. Aux vus des échanges avec les professionnels que j'ai pu rencontrer, l'interdiction du ministre, aussi brève qu'elle fut, a eu et a des conséquences qui elles s'étendent dans le temps :

> Et puis c'est vrai que ce qui s'est passé à **Nom de la maison d'arrêt qui a fait "polémique"**, ça a été complètement un amas d'informations qui ont été compliquées à démentir une fois que l'opinion publique s'en était emparée. Et en fait, c'était trop tard. Il y a eu des trucs qui se sont passés complètement faux. Et c'est bête. Après, de toute façon, chaque action... Et je pense qu'aussi, les prisons ont peur.

En outre, la mise en place de projets et d'actions culturelles est davantage discutée. Seules les activités considérées comme éducatives, c'est-à-dire liées à l'école ou à la poursuite d'études

[113] Lalu Xavier et AFP, *Après la polémique sur les faux massages en prison, l'interdiction des activités ludiques en prison annulée par le Conseil d'État*, FranceInfo, 2025. [En ligne]
[114] *Le Monde*, « Le Conseil d'Etat annule l'interdiction annoncée par Gérald Darmanin des "activités ludiques" en prison », 2025. *[En ligne]*
[115] Lalu Xavier et AFP, *op.cit*.

universitaires, ont gardées une légitimité. Si ces polémiques mettent en péril le maintien de la mise en place de l'accès culturel en détention, elles ont également des conséquences sur notre travail de recherche autour de ces mêmes actions. Durant mes visites en centre de détention, plusieurs professionnels dont une directrice de SPIP a déclaré à l'entente de mon énoncé de mémoire « Ah des actions culturelles il n'y en a plus, c'est le ministre qui l'a dit ! », d'autres ont ajouté « On ne parle pas beaucoup d'actions culturelles ici. ». Si leur intérêt pour mon sujet d'étude était toujours présent, ils ont été honnête quant à la superficialité selon eux des actions qui étaient menées et cela s'étend renforcé depuis les déclarations de Gérald Darmanin.

B. Censure des discours

Les professionnels de l'administration pénitentiaire et du service pénitentiaire d'insertion et de probation, que j'ai pu rencontrer durant mon stage, ont tous dit être intéressés par mon travail. À la fin de mon stage, lorsque je les ai contactés comme convenu, pour déterminer une date pour les entretiens semi-directifs, ils m'ont expliqué qu'il était nécessaire de faire une demande au directeur interrégional, afin d'avoir une autorisation pour s'entretenir avec moi. En échangeant au téléphone avec l'adjoint à la directrice des SPIP des départements de mon terrain d'étude, la démarche semblait être une formalité. Pourtant, quatre mois plus tard, à force de relance, j'ai appris que ma demande avait été refusée. Le directeur interrégional interdit aux professionnels de me répondre, d'échanger avec moi sur les actions culturelles menées en détention. Certains ont alors cessé de répondre à mes mails et mes appels, d'autres se sont dit désolés de la tournure des événements. Il m'a été confirmé par plusieurs d'entre eux, dont des procureurs et des coordinateurs culturels, que cette interdiction était due à l'actualité. Les actions culturelles en détention, sont devenues un sujet tabou, sur lequel il ne faut pas s'exprimer de trop avec des personnes extérieures à la prison.

Cela a causé des difficultés pour mener à bien ma méthodologie. J'ai eu dû mal à obtenir des entretiens avec les professionnels. J'ai dû me tourner vers davantage de professionnels externes au centre de détention, c'est-à-dire qui interviennent au sein de la détention mais qui ne sont pas directement dirigés par le directeur interrégional. Cette interdiction a rendu les échanges informels avec les professionnels réalisés en amont de l'interdiction d'autant plus inédits et importants dans ma méthodologie. Cela a aussi impliqué d'instaurer de véritables relations de confiance avec les personnes que j'ai rencontrées et qui ont, malgré tout, accepté de me répondre.

Cette interdiction, nécessite d'être prise en compte dans notre analyse. Elle traduit bien

l'atmosphère tendue et conflictuelle dans laquelle se construisent les actions culturelles et dans laquelle les professionnels évoluent et construisent leurs projets. J'ai en prenant en compte cette actualité, ajouté dans mes questions aux acteurs de la réinsertion le sujet des déclarations du ministre. La majorité en parlait d'eux même avant d'aborder le sujet. Si certains professionnels n'étaient pas à l'aise pour critiquer les politiques carcérales du ministère, ils étaient tous d'accord pour indiquer que « le ministre se trompait », et que cette interdiction si elle venait à se reproduire, mettrait en péril la réinsertion et la vie carcérale : « J'en ai pensé que du mal. J'ai été choqué. J'ai été extrêmement choqué. C'est une méconnaissance totale de ce que la culture peut apporter d'une manière générale au monde et en particulier... non au monde, à tout le monde. Qu'elle soit scientifique ou artistique ou littéraire. Ou peu importe, la culture, quoi[...].».

Dans notre travail d'analyse d'entretien, il a été intéressant de pointer les enjeux que portaient les professionnels aux actions culturelles, par le prisme de leur opposition à l'interdiction de celles-ci par le ministre.

2. Quel professionnel, pour quel regard ? : La place des acteurs dans l'écosystème

2.1 Les acteurs, rapports de dépendance au sein de l'écosystème :

L'écosystème carcéral est régi par de nombreuses lois et est composé de plusieurs acteurs. Ces derniers ont chacun un rôle et des objectifs qui leurs sont propres. Lors de la commission d'application des peines à laquelle j'ai pu assister, je constate que les professionnels peuvent avoir des objectifs différents. Par exemple, lors d'une commission où les acteurs discutent afin de décider d'accorder ou non l'autorisation de sortie à un détenu, un CPIP peut défendre le projet du détenu en mettant en avant l'apport que cette sortie pourrait apporter à sa démarche de réinsertion. Face à lui, le juge d'application des peines et le procureur, doivent à la fois défendre le droit du détenu, mais le juge se doit d'être le bras de la justice et le procureur, protecteur de la société. Ils doivent tous se mettre d'accord et doivent œuvrer pour la solution la plus adéquate pour chaque partie tout en se rattachant à la loi. Malgré cela, ils ont chacun de part leur position et leur quotidien professionnel, un lien de dépendance et une responsabilité plus importante vis-à -vis de certaines parties.
Leur mission est d'être les plus justes possibles, tout en étant parfois responsable de différentes personnes, dont les intérêts ne se contredisent pas, mais peuvent différer légèrement. Cela provoque de véritables débats, où la complexité des liens et l'expérience de chacun, entrent en connexion.

En s'inspirant du « Triangle de l'intéressement[116] » de Michel Callon, nous tentons dans le

[116] Michel Callon, *op.cit*, p.186.

schéma suivant, d'illustrer les connexions et les intérêts des différents acteurs les uns par rapport aux autres. Les couleurs choisies sont les mêmes que celles de notre précédent schéma (sur les acteurs internes et externes). Cette schématisation des rapports de dépendance est créée par le biais des entretiens et des observations qui ont été menés sur le terrain[117] afin de mieux appréhender la suite de notre réflexion.

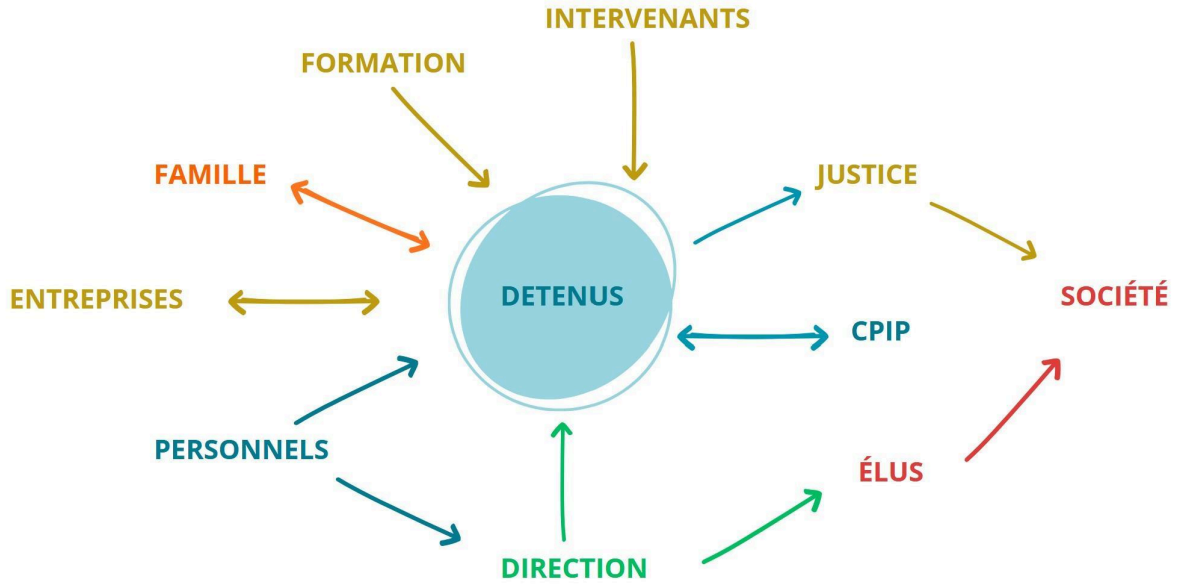


SCHÉMA DES CONNEXIONS DE DÉPENDANCE ET COMPTE A RENDRE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS

Les flèches illustrent pour qui et en fonction de qui, les professionnels œuvrent, en d'autres termes, les intérêts que l'on a envers un acteur. Ils montrent bien comment les différentes parties d'un centre de détention doivent peser entre hiérarchie, missions et enjeux. Ce schéma va nous permettre d'analyser avec davantage de lisibilité les discours des professionnels.

À la lumière de celui-ci, nous pouvons nous demander si réaliser une étude sur des professionnels dans un centre de détention n'implique pas objectivement d'en reconnaître la diversité. Et là où beaucoup d'études vont se tourner vers un seul type d'acteur en se penchant sur leur témoignage, n'est-ce pas le risque de, si ce n'est nier, de ne pas prendre en compte un pan entier de l'écosystème dans lequel ils évoluent ? Les relations que les acteurs ont entre eux vont influer sur la manière avec laquelle les professionnels vont traiter avec le public de détenus, malgré le fait qu'en apparence les missions des différents acteurs semblent parfois similaires.

[117] Voir Annexe I : Méthodologie.

Chacun des groupes d'acteurs représentés dans ce schéma sont liés plus ou moins directement à la mission de réinsertion qui incombe au milieu carcéral. Le détenu a pour mission en théorie de réussir à se réinsérer dans la société. Les acteurs présents œuvrent plus ou moins consciemment à cet objectif , ils ne sont pourtant pas tous en lien direct avec les détenus. Là où la direction de la prison est régie par les élus, eux même dépendants d'une société ou plutôt d'une opinion publique, ils vont par les projets qu'ils vont choisir de mettre en place ou non, influer non seulement sur le travail de terrain des autres professionnels mais aussi en conséquence influer sur la réalisation de la démarche de réinsertion.

La figure de la famille des détenus, qui est peu présente dans mes lectures, notamment au niveau des questions de réinsertion, est pourtant l'un des points revenus dans les actions mises en place en détention. En effet, la famille des détenus peut être intégrée dans un objectif de réinsertion lié aux actions culturelles. Dans un premier temps, des actions sont menées à destination des familles et des détenus, renforçant ainsi les liens familiaux et participant à une démarche de réinsertion. Dans un second temps, comme nous le verrons plus tard, les proches peuvent être une motivation pour les détenus, les encourageant à participer aux actions mises en place par l'administration pénitentiaire.

À l'aide de ce schéma, on peut également constater que les acteurs externes à la prison, comme les intervenants ou les formateurs, sont d'une certaine manière plus libres, car ils ont moins de rapport de dépendances avec les autres acteurs de l'écosystème. Dans la construction de leur discours vis-à-vis des enjeux des actions culturelles en centre de détention, ils peuvent construire leur opinion et communiquer sur celle-ci avec moins d'engagement envers une autorité. D'autres au contraire, comme les personnels de surveillance, vont, eux, voir les enjeux en tant que professionnels de terrain et se placer à la même hauteur des obligations liées à leur mission professionnelle contrôlée et décidée par une direction.

L'objectif de ce mémoire et de la méthodologie de cette recherche est de déterminer les enjeux de l'action culturelle. À travers non pas une analyse de l'infime présence des actions culturelles dans la mission de réinsertion, mais à travers un regard construit par une expertise de terrain et par une confrontation avec les rouages de l'écosystème carcéral. Pour autant, distinguer à travers leur discours, le regard du professionnel façonné par l'expérience, de celui régit par le devoir professionnel, n'est pas aisée. À la lecture de ce schéma, le choix d'entretien qualitatif, accès sur la discussion et la mise en relief d'un espace d'expression libre, paraît d'autant plus nécessaire pour une analyse plus fine de leurs discours.

2.2 Professionnels internes et professionnels externes, en quête d'une légitimité :

Les professionnels interrogés lors des entretiens semi-directifs, vont parfois se contredire. En effet, selon leur lien de dépendance plus ou moins important avec l'administration pénitentiaire, leur vision diffère. Les professionnels du secteur médical que j'ai rencontrés trouvaient que suite aux déclarations du ministre de la Justice suspendant les actions culturelles en détention, la direction avait défendue ces actions et avait maintenue autant que possible les activités au sein du centre. Les professionnels externes au centre de détention, et qui montaient des projets culturels pour les détenus, se sont retrouvés confrontés à davantage de difficultés. Étant dépendants des autorisations attribuées par la direction, ils avaient une opinion bien différente de la politique exercée dans l'établissement.

Ces rapports de dépendance et le secteur auquel appartiennent les acteurs interrogés, se distinguent les uns des autres. À la lecture des retranscriptions d'entretien, nous pouvons observer que plus le professionnel est indépendant de l'administration pénitentiaire, plus il va avoir tendance à relever les actions culturelles programmées et mises en avant par la direction.

Lors des interdictions du ministre, un psychiatre va me confier « il y a [...] ce principe d'indépendance du soin vis-à-vis de la justice, c'est-à-dire que nous, on n'a pas de comptes à rendre à la justice. […] notre ministère de tutelle, c'est pas le ministère de la justice, c'est le ministère de la santé. », ils sont indépendants ce qui leur permet d'agir et de légitimer des actions culturelles qui pour d'autres professionnels n'auraient pas été tolérées : « L'administration pénitentiaire ne pouvait pas nous dicter l'offre de soins qu'on pouvait proposer vis-à-vis de nos patients, dans lesquels, dans l'offre de soins, [...] il y a aussi toute l'offre de soins collectifs, parmi lesquels peut y avoir des activités thérapeutiques à médiation culturelle. ». Malgré l'indépendance significative, qu'est celle de ne pas dépendre du même ministère, il est manifeste qu'au sein de l'écosystème chacun des acteurs est malgré lui lié aux autres. Le psychiatre interrogé va raconter un épisode s'étant déroulé au centre de détention :

> Je me souviens être venu sur un samedi matin, parce qu'on a des permanences de soins les samedis matins, et où je me suis juste posé à côté d'un surveillant lambda, si j'ose dire, quelqu'un que je ne connais absolument pas, mais quelqu'un qui m'ouvre la porte en fait, donc j'ai quand même besoin de lui, j'ai quand même besoin de collaborer avec lui, on n'est pas forcément partenaire, parce qu'on n'a pas les mêmes missions, mais on collabore. Moi, si personne ne m'ouvre la porte, je ne peux pas travailler.

C'est comme celà que cette organisation, qui a été à plusieurs reprises par les personnes interrogées, comparée à celle d'une micro-société ou d'un village, illustre la nécessité, pour que le système fonctionne, de la collaboration entre chacun des membres du centre de détention. Si les professionnels peuvent avoir une vision qui diffère des enjeux pour eux des actions culturelles pour les détenus, il est nécessaire pour leur mise en place que chacun comprenne une part de ces enjeux,

autrement cela peut définitivement mettre fin à un projet.

Un chercheur œuvrant dans une association d'actions culturelles et pédagogiques à destination de publics empêchés, va expliquer que leur collaboration avec notre terrain d'étude, dure depuis vingt ans. Si on le compare à la majorité des projets mis en place en détention, il est rare qu'une telle collaboration puisse durer aussi longtemps. Le caractère exceptionnel de cette collaboration est d'autant plus remarquable, dans la mesure où notre terrain a connu plusieurs changements de direction. Cela implique pour la plupart des projets, de défendre à chaque entrée d'un nouveau directeur, son action et ses enjeux pour les détenus. Pourtant, dans le cas des interventions de cette association, c'est par l'intermédiaire de la chargée des activités culturelles interne au centre, que l'action est communiquée à la direction. À aucun moment, les membres de l'association ont eu à traiter avec la directrice de l'établissement : « Nous, on n'a aucune interaction avec la direction. Toutes les interactions, elles sont médiées par **nom de la chargée des activités culturelles en détention** ». On me parle alors d'une relation de confiance s'étant créée entre la chargée des activités culturelles et l'association, à ce titre l'association jouit d'une certaine liberté d'aller dans le centre de détention. Une légitimité s'étant créée sur la durée : « Sachant que ça dure depuis 20 ans et qu'il n'y a jamais eu de pépins et que **nom de la chargée des activités culturelles en détention** fait très bien le relais, il n'y a pas nécessité de le faire. ».

Une artiste plasticienne menant au sein d'une association des actions culturelles, telles que des ateliers artistiques au sein de plusieurs Centres de détention et Maisons d'arrêt, n'a pas eu cette chance lors de la mise en place de son projet. Elle n'était pas en lien avec la chargée des activités culturelles de notre terrain, mais avec une conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation. Elles ont monté ensemble un projet, qui consistait à la réalisation de plusieurs ateliers au sein de la détention, débouchant à une sortie culturelle dans un lieu d'exposition en lien avec les ateliers. Si le projet était selon ses propos bien engagé, l'annonce du ministre a suspendu le projet, qui malgré la relance des actions culturelles, semble tendre vers non pas un report mais une annulation définitive : « Malheureusement, au moment où les actions ont été validées, il y a eu les annonces de Darmanin qui ont gelé les activités en prison. Donc en fait, le projet est encore en stand-by. ». Cette annulation du projet s'étant déroulée malgré l'implication d'un CPIP, « Parce que du coup, **Nom de la CPIP**, la SPIP, elle est géniale et elle est hyper motivée. Mais pour l'instant, je t'avoue qu'on n'a pas encore de date de quand est-ce qu'il se fera. Mais à la base, en fait, on devait faire […], à peu près six ateliers. ». Elle m'explique qu'il est quasiment impossible lorsque l'on est un intervenant extérieur qui ne dépend pas d'une institution, de monter un projet qui sera par la suite accepté. Il est primordial d'être en lien avec un professionnel interne à la détention. Ce dernier apporte une

légitimité à une action, qui sans expertise d'un professionnel interne, ne pourrait être mise en place.

À ce stade de mes entretiens, on constate qu'un professionnel extérieur souhaitant monter un projet culturel à destination des détenus, doit non seulement monter un dossier en ayant identifié les enjeux, les apports, pour les personnes incarcérées, mais doit également défendre ce projet de manière à ce que ses enjeux soient acceptés et compris par les professionnels internes.

En menant plus en avant cette étude, on s'aperçoit qu'un autre facteur, qui est reconnu par la totalité des personnes que j'ai rencontrées, influe sur la réalisation ou non des actions culturelles et par conséquent sur les enjeux qu'y trouvent les professionnels. C'est l'aspect pédagogique.

L'accès à l'éducation, notamment dans le cadre d'enseignement scolaire en détention, est un point dans le travail sur la réinsertion, qui est acquis. La preuve en est que dans les déclarations du ministre, l'accès à l'éducation et au sport était toujours autorisé, au contraire d'autres actions, plus artistiques par exemple. Le chercheur relais de l'association en lien avec le centre de détention depuis vingt ans, fait état d'un changement sur leurs activités suite aux déclarations du ministre et ce malgré la relation de confiance dont nous faisions état plus tôt. Pour autant, le caractère pédagogique de leurs actions, qui consistent à la réalisation de conférences sur des thématiques scientifiques, a permis la reprise et le maintien de leurs actions :

> [en parlant des conséquences du ministre sur leurs actions] nous, on avait dû geler nos interventions pendant une période d'un mois, je crois. Et ça avait repris, parce que forcément, il y a un caractère pédagogique, scientifique, culturel. […] Ça a été bloqué pendant un mois. Parce qu'en fait, une fois qu'il a pris sa décision, je pense que tous les établissements pénitentiaires ont dit stop, on arrête tout. Et puis après, ils ont regardé les interventions de chacune des associations, etc. Et un mois après, on a pu recommencer. Parce qu'on remplit toutes les cases. Sinon, on n'intervient pas. [...] Il n'y a pas de côté ludique ni quoi que ce soit. C'est vraiment scientifique, culturel, pédagogique, tout ce qu'on veut, éducatif.

Le terme « ludique » utilisé par le ministre revient. Une action culturelle, si elle est considérée comme pédagogique, n'est en conséquence pas vue comme ludique. Le chercheur, dit qu'ils « cochent toutes les cases », cette image d'un dossier qui utiliserait tous les mots clés concernant l'aspect éducatif et scolaire de l'intervention, on la retrouve dans le discours d'une autre artiste plasticienne menant un atelier artistique au sein du centre de détention depuis plusieurs années. Comme l'association de médiation scientifique, elle a tissé avec le centre une relation de confiance, s'étant forgée au fil des années. Pourtant, suite à la déclaration du ministre, ses ateliers se sont vus suspendus, puis reprogrammés non plus de manière mensuelle, mais bien occasionnelle. La différence selon elle, est l'aspect artistique. L'apport de l'art, le développement d'une sensibilité artistique et d'un savoir-faire manuel, n'entend pas avoir des effets et représenter un enjeu légitime

pour l'autorité ministérielle et une part de l'opinion publique, au contraire d'enseignements pédagogiques. L'objectif pour les professionnels extérieurs souhaitant intervenir en détention est de défendre leurs projets, par le prisme d'enjeu pédagogique :

> Et ça ne va peut-être pas aller en s'arrangeant, sachant que là, je crois que les activités qui continuent à être maintenues, c'est tout ce qui est en lien avec l'éducation et le sport.
> Alors après, peut-être à nous aussi d'essayer de trouver des tournures de phrases et de noms de projets qui peuvent rentrer dans un but éducatif, parce que finalement, je pense que ce qu'on fait, c'est qu'il y a de ça dedans. Donc peut-être essayer de trouver des filons pour tourner le truc comme ça.

En outre, les actions culturelles considérées comme pédagogiques sont légitimes et donc plus facilement mises en place. Si la déclaration de Gérald Darmanin a rendu plus officielle cette légitimation, il n'en demeure pas moins que c'était déjà présent au sein des autorisations administrées par la direction pénitentiaire. Deux éléments sont donc à réunir pour que les professionnels extérieurs puissent mener leur projet à bien : que l'action soit considérée comme éducative et qu'elle comporte des enjeux qui trouvent leur soutien au sein de l'administration pénitentiaire. Dans le cas contraire, l'action a peu de chance d'être concrétisée ou de se poursuivre :

> Sauf que depuis le troisième changement de directeur depuis que j'interviens là-bas, là c'est une directrice qui a priori n'a pas l'air très convaincue par tout ça et donc le projet s'est arrêté, enfin a changé, on va dire que je suis rémunérée différemment. On va dire qu'ils se sont de moins en moins investis. Il y avait un partenariat entre le **Musée d'art contemporain** et la prison et puis la prison a arrêté, le **Musée d'art contemporain** ducoup ont continué mais j'avais la moitié de séances en moins.

Certains professionnels ne m'ont pas caché, qu'ils essayaient de modifier la manière dont ils présentaient leur projet, pour les adapter aux exigences des directions. Des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), vont contacter des acteurs du secteur culturel en leur demandant d'ajouter un enjeu lié à l'apprentissage : les sciences, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture,etc. De cette manière les actions ont plus de chance d'être adoptée :

> […] la jeune femme à qui j'ai affaire chaque année, je ne sais plus quelle place elle a dans le SPIP, si elle s'occupe des ateliers culturels dans la prison, c'est-à-dire tout ce qui est musique, arts plastiques, théâtre, donc celle qui s'occupe de tout ça. Elle m'a dit, elle nous a demandé d'accès [...]. Là, c'est vraiment la première fois qu'elle demande quelque chose pour que ça puisse marcher. De l'accès sur l'illettrisme. Enfin, le problème de l'illettrisme. Du coup, effectivement, on m'a demandé de monter un dossier sur en gros, l'intervention du texte dans l'art plastique.

Dans ce travail où l'on tente de déterminer les enjeux des actions culturelles en centre de détention pour les professionnels liés à la réinsertion en milieu carcéral, on s'aperçoit que pour les professionnels il leur faut trouver et parfois même déguiser leurs actions, afin de leur attribuer des enjeux légitimes aux yeux des directions, du ministère et d'une part de l'opinion publique. Cela amène à repenser leur manière d'exercer leur profession. Il n'y a plus uniquement la nécessité de créer une action pertinente à destination d'un public, mais de valoriser l'importance et la nécessité de ce travail.

On peut alors se demander quelles sont les motivations de ces professionnels à entrer en détention. La question de leurs motivations que posait Florine Siganos[118] est directement liée à celle des enjeux des actions qu'ils mènent.

Il y a d'une part la curiosité qui est évoquée spontanément par certains d'entre eux, « […] il y a le fantasme, il y a une curiosité.», on peut au demeurant être étonné de cet aveu. Ce n'est pas surprenant d'être curieux de connaître ce qui se déroule à l'intérieur des murs d'une prison, mais ça l'est en revanche de l'évoquer lorsque l'on parle des raisons qui les ont conduit en détention. C'est en l'occurrence une des motivations, contre laquelle un psychiatre nous met en garde « Alors quelles qu'en soient les raisons, bonnes ou mauvaises, parce qu'on peut y être par fascination du crime, c'est pas forcément... Ou par hyper-empathie, ce qui n'est pas non plus je pense souhaitable. ». C'est d'autre part ce second point, l'empathie envers un public isolé et défavorisé qui va motiver certains professionnels à pousser les grilles de la prison.

Cette question du public a été évoquée de différentes manières. Certains vont partir du principe qu'il est important lorsque l'on travaille dans le secteur culturel de se tourner vers tous les publics et surtout vers ceux qui sont les plus éloignés de la culture. Il y a aussi ceux qui exercent leurs actions, qui transmettent leur art, en partant du principe qu'un détenu, bien que captif, reste un public : « J'ai l'impression de peut-être me sentir utile quand même, franchement utile. Et puis, moi, du moment qu'on travaille l'art plastique et que je transmets tout ça, j'aime ça. Et donc, peu importe le public, en gros. ». Et si ils reconnaissent que c'est « fort comme expérience », ils expriment leur étonnement lorsqu'ils découvrent qu'ils sont face à des individus semblables à beaucoup d'autres :

> C'est-à-dire que, je pense qu'on prend une personne dans la rue, on lui dit on va la t'emmener en détention, ils vont s'imaginer des criminels, des gens avec une patibulaire, avec une tête de tueur en série, ils sont plein d'a priori. Alors, il y a des mecs qui ont ces gueules-là, en prison, ils ne viennent pas à nos conférences, mais à l'issue de l'intervention, ils disent, mais putain, mais ils sont comme nous.

Si dans un premier temps, ils s'attendent à un public différent de l'extérieur, très vite ils sont rattrapés par la réalité. En centre de détention, la population, d'autant plus celle qui participe à des actions culturelles, est pour une grande partie une population d'individus que l'on peut rencontrer au quotidien. Lorsque les professionnels entendent des discours très violents sur le traitement que devrait recevoir les criminels en détention, ils s'aperçoivent en cotoyant les détenus qu'ils ont affaire à des « êtres humains » :

> Parce que c'est des méchants. C'est pas des tendres. Quand ils sont à **Nom du Centre de détention**, c'est qu'il s'est passé quelque chose de grave. Tu rentres là avec une appréhension. Et encore une fois, tu tombes sur des êtres humains qui subissent leur peine au quotidien. Qui vont bosser. Qui vont regarder la télé. S'ils peuvent la payer. Pour certains, ils vont au club théâtre, au club machin... […] C'est quand même la misère humaine.

[118] Voir *supra* : I. 2.1

> C'est vraiment très dur. Moi, je trouve ça vraiment dur. En fait, les gens, ils sont là parce que... Pourquoi ils trafiquent ? Pourquoi ils sont là? Parce que... Parce qu'ils sont pauvres.

Il y a donc une volonté de voir ce qu'il en est véritablement. Ces actions sont à la fois un enjeu pour le détenu et sa manière de vivre sa peine, mais aussi pour les citoyens qui entrent en détention et peuvent par la suite se forger une opinion à la lecture des réalités du public détenu.

De plus, pour des associations socioculturelles, intervenir auprès de publics dit empêchés, c'est à la fois toucher les résidents d'un Ehpad, les patients d'un centre hospitalier, que les détenus en prison. Le chercheur que j'ai rencontré expliquait que dans le travail de chercheur ils avaient dans leur mission celle de communiquer sur leurs actions, pour lui, aller en détention fait partie de ses responsabilités et de sa profession :

> C'est que moi je suis fonctionnaire, donc je suis payé par l'État, pour faire de la recherche, de la recherche fondamentale sur des choses qui n'intéressent pas grand monde, les araignées ou d'autres choses, et je trouve que la moindre des choses, c'est justement parce qu'on travaille sur des modèles biologiques ou des questions scientifiques qui sont facilement accessibles, que la société a un retour sur investissement. Donc de faire des conférences grand public, pour des milieux empêchés comme avec **nom de l'association** ou autre chose, pour moi ça me semble naturel, et j'en ai besoin en fait.

En outre, les professionnels ont tous des raisons plus ou moins différentes d'exercer en détention, et à leur motivation doit s'ajouter l'entrain nécessaire à l'exercice de la mise en place d'action, en défendant leur projet, en trouvant des enjeux à mettre en avant qui correspondent avec la politique française actuelle tout en tissant un lien de confiance avec les professionnels internes du centre de détention. À travers ces premières conclusions, avant même de se pencher sur le contenu ou l'évaluation de leurs effets sur les publics, on comprend que l'exercice de la culture en prison demande un investissement conséquent. Cela peut impliquer que les professionnels externes soient tous convaincus des enjeux et de l'apport des actions culturelles en détention. Car seule une grande détermination peut leur permettre de concrétiser leurs projets.

3. Un prétexte pour penser le lien social

3.1 Un enjeu légal : entre droit et devoir :

En étudiant les notes de mes observations et la retranscription de mes entretiens, on peut relever une certaine incohérence, ou du moins une contradiction dans le discours institutionnel et politique vis-à-vis des actions culturelles en centre de détention. Comme nous l'avons vu dans notre II., l'accès à la culture et l'intervention de professionnels pour permettre celui-ci, sont présents dans les textes de loi. Il en naît un paradoxe. D'un côté, pour montrer que la loi est respectée, pour mettre en avant les choix socio-culturels menés et pour contrer les accusations d'atteinte à la dignité

humaine en détention, des politiques, l'administration pénitentiaire ou encore des institutions culturelles, vont communiquer et mettre en avant les actions menées en détention.

Dans le cas de notre terrain, une artiste plasticienne travaillant en collaboration avec un musée d'art contemporain explique, que d'un projet artistique mené avec les détenus, a résulté une restitution publique au sein même du musée, « […] on a fait à chaque fois des chouettes restitutions aux **Musée d'art contemporain** parce qu'à chaque fin d'atelier, chaque année on faisait une expo à la galerie des publics. Et de fil en aiguille, ça a changé les budgets et je me suis retrouvée à intervenir dans l'atelier d'art plastique du centre de détention […].». Dans ce cas-là, c'est même l'exposition publique qui a permis de poursuivre la collaboration avec le centre de détention, résultant même à l'exposition d'œuvre du musée dans la prison « Alors oui, le projet s'est développé dans le sens où il y a quelques années, les **Musée d'art contemporain** ont proposé d'exposer dans la prison, ce qui était une première en France puisque jusque-là, ça n'était que des reproductions d'œuvres d'art qui étaient proposées dans les prisons […] .».

Pourtant, d'un autre côté, il arrive aussi que communiquer sur ces actions mène à l'arrêt de celles-ci. On l'a vu de manière significative avec la réaction du ministre de la Justice. Ce qu'il faut retenir, c'est que par moment, le souhait de mettre ces actions en avant va être fait et d'autres fois au contraire, c'est dans une grande confidentialité que les actions vont s'effectuer. Lors d'une discussion téléphonique avec l'un des membres de la direction du SPIP de la région de mon terrain, malgré le fait qu'il me disait ne pas avoir l'autorisation de me parler, j'ai abordé la question des actions culturelles. C'est avec ce que j'ai identifié comme de la fierté qu'il m'a parlé des actions menées en détention. Il m'a notamment parlé de projets importants, que ce soit au niveau financier ou des moyens humains investis. Il en a donc parlé pour valoriser le travail culturel qui était fait. À contrario, l'interdiction du directeur interrégional traduisait la volonté de ne pas communiquer sur ces thématiques. D'une part, on tente de mettre en avant que des choses sont faites pour les détenus, d'autre part, on souhaite montrer que la détention est difficile afin de contrer ceux qui disent que les prisons françaises sont des palaces. En d'autres termes, on glorifie les enjeux des actions culturelles menées en détention en défense aux accusations d'organisme comme l'OIP, tout en optant pour des politiques punitives défendant l'image d'une prison difficile.

La prison comme l'ont rappelé les professionnels que j'ai interrogés, c'est la privation de la liberté d'aller et venir, non pas la privation des autres droits. Une artiste plasticienne intervenant en détention expliquait que la privation de la liberté d'aller et venir, est une punition très lourde, et que si on devait ajouter à cela, la privation d'accéder à la culture, ça ne ferait que diminuer davantage les chances pour les détenus d'un jour se réinsérer dans la population :

> Je pense que c'est un isolement supplémentaire. Du coup, d'enlever cet accès à la culture, c'est très problématique, parce que, depuis des années, les interventions de milieu carcéral, ça fait polémique, mais parce que je pense que les gens confondent aussi un petit peu les droits fondamentaux. C'est une personne qui est privée de sa liberté, pour X ou Y raisons. Moi, je ne suis pas dans un truc abolitionniste, de la prison ou autre, je suis plus dans un truc de mieux faire la prison, en fait.

La privation de la liberté d'aller et venir est décrite par les professionnels extérieurs comme extrêmement difficile. Ils expliquent à la lumière de leur intervention en détention, s'être aperçus de ce que représentait une telle privation, « Mais en tout cas, la privation de liberté, je pense que personne ne peut savoir ce que c'est. ».

L'accès à l'art et à la culture ne devrait, pour les professionnels interrogés, pas être remis en question, car il ne va pas à l'encontre de la loi et de l'exercice de la peine. Retirer ce droit, c'est régresser dans la fonction même de la prison, un officier va même parler de « retour à la Préhistoire » :

> Donc pour en revenir à la réglementation pénitentiaire, vous parlez de Darmanin, normalement, comme je vous le dis, c'était juste la privation de liberté et basta. Avec lui, on a l'impression de faire un retour en arrière. Il ne faut pas tout mélanger. Il ne faut pas dire, parce qu'on est détenus, que forcément... On pense aux victimes, les détenus pensent aux victimes. Ils font leur peine, ils payent les parties civiles, ils essayent de se racheter dans le sens d'être un peu plus meilleurs. Et il y a des fois, il y a des accidents de parcours, qui font qu'ils sont là. Il n'y a pas que des vrais crapules dans le sens du terme. […] Et des fois, c'est le manque d'amour qui amène à la prison. Dans le sens où, des fois, de ne pas avoir été aimé, on part avec un handicap. Donc on part avec des troubles, on part avec des traumas. Et forcément, des fois, ça amène à... Si vous avez une peur, une fragilité, [...], vous allez faire n'importe quoi, après, vous allez regretter. […] Non, heureusement qu'il y a des activités. Moi, je crois que si on retirait ça, c'est qu'on retourne à la préhistoire. Au contraire, moi, je trouve qu'au départ, ils ont commencé à mettre la télé en prison. Après, ils ont commencé à mettre le sport. Après, ils ont commencé à mettre des activités. Après, plus d'activités en groupe et tout. Et c'est ça qui fait que la personne, c'est un être humain.

L’amalgame est trop souvent fait qu'être condamné c’est être privé de tout, être mis de côté dans une pièce où on ne s’occupe pas de vous et où on ne vous regarde pas. Un tel système ne pourrait fonctionner. C’est ce qu’explique l’officier, ce n’est pas parce qu’on est détenu qu’on doit avoir accès uniquement à de la souffrance. Lorsqu’une personne extérieure pense à un détenu, elle pense au crime et à la punition, mais en réalité une fois en détention, le détenu est jugé, il est condamné, il est désormais temps de continuer d’avancer. Pour les professionnels, on comprend que pour eux, les actions culturelles n'auraient pas uniquement des enjeux pour permettre de se réinsérer, mais seraient un des aspects qui permet la bonne réalisation de l'enjeu même de la détention. Ici, l'officier parle même d'humanité.

L'un des enjeux de l'action culturelle en détention, serait-il donc de permettre aux détenus d’être considérés comme des humains ? Ce point-là est intéressant, il n'est d'ailleurs pas apparu dans mes lectures ou dans les hypothèses que nous avons formulées. Le terme humanité, on le retrouve plusieurs fois dans le discours de l'officier. Cet officier est constamment en contact avec les détenus,

c'est l'un des membres du centre de détention qui est le plus souvent en relation avec les personnes incarcérées. À travers son discours, on peut se demander, si ce qui bloque plusieurs personnes et politiques à concevoir la culture en détention, ne serait pas lié au fait que l'action culturelle est considérée comme action pour les humains. Et c'est bien le mot « déshumanisation » qui est souvent employé par l'OIP pour désigner la politique carcérale française.

Pour pallier ce problème de déshumanisation, que nous avons réussi à identifier, l'officier nous explique que les textes de loi et les directives qui leur sont faites, se tournaient de plus en plus vers la nécessité d'humaniser les détenus : « Et d'ailleurs, quand vous regardez les textes de loi, on nous dit, dans vos entretiens, de plus en plus, mettez plus d'humanité, plus de bienveillance vis-à-vis de la population qu'on a. ». Si là encore, on peut relever une certaine contradiction des discours, entre une diminution des actions culturelles jugées illégitimes pour les détenus et les discours de loi qui encouragent les professionnels à faire œuvre d'humanité. À ce stade de l'analyse et des entretiens, il est important de noter que ce travail est difficile moralement et éthiquement quand il amène à se demander, si tous les professionnels et politiques impliqués dans le système carcéral, considèrent cette population comme humaine. *Humaine*, dans le sens *citoyen avec des droits et des devoirs*, dont le principal droit serait celui de la dignité.

Les professionnels interrogés ont tous évoqué cette notion de l'accès culturel comme un droit. Il était donc important pour notre étude de poser la question à une magistrate, afin de comprendre ce qui est véritablement de l'ordre du droit et du devoir en détention :

> Alors, en fait, en prison, ce qu'il faut absolument comprendre, c'est que la prison, ce n'est pas une fin en soi. Et la prison, au sens du droit constitutionnel, au sens de l'exercice des fonctions, en tout cas de la majorité des magistrats, la prison, c'est un lieu privatif de liberté, point. C'est la privation de la liberté d'aller et de venir. Ce n'est pas la privation des droits, c'est simplement de cette liberté fondamentale qui est celle d'aller et venir. Donc, un individu en prison a droit à tous les aspects ou des règles qui font de la dignité, mais également de tous les droits, [...] qui sont consacrés au niveau européen, qui relèvent notamment du droit à la vie privée. Ce serait très compliqué de l'expliquer en droit administratif ici, mais par exemple, l'accès à la culture relève des droits fondamentaux de l'humain, comme l'accès au logement aujourd'hui, comme le droit d'avoir des enfants, c'est le droit qu'on a soulevé, par exemple, pour les couples homosexuels. Donc, l'accès à la culture reste un droit fondamental,[...]. C'est obligatoire, l'État est obligé de respecter ses propres obligations. […] c'est la privation, la prison, de la liberté. Ça veut dire que tout le reste est possible.

La vice-procureure explique que l'accès à la culture relève des droits fondamentaux de l'humain. L'action culturelle en détention ne représente plus seulement un enjeu pour des questions de réinsertion ou de lutte contre la récidive, mais elle serait la preuve que les détenus sont vus aux yeux des professionnels, de l'État et des citoyens non incarcérés comme des humains.

3.2 L'action culturelle un média :

Pour commencer à entrer sur mon terrain, je rencontre un sociologue travaillant au CRIAVS. Les Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles, « [...] sont des structures de service public placées sous la responsabilité du Ministère des Solidarités et de la Santé et sont rattachées à des établissements de santé. Leurs équipes sont pluridisciplinaires (plus de 15 corps de métier représentés), essentiellement composées de professionnels de la santé mentale.[119]». Dans ces centres, certains psychologues et psychiatres interviennent sur mon terrain d'étude. Lorsque je rencontre ce sociologue, je n'ai pas encore de problématique exacte. C'est encore le début de mes lectures. Je lui demandais des conseils pour aborder ce travail et ce qui était possible ou non de faire pour entrer sur le terrain. En plus de me donner les contacts de certains de ses collègues du CRIAVS, il me dit que le personnel de santé intervient en détention en s'appuyant sur des dispositifs de médiation culturelle. Il explique que souvent, l'action culturelle pour les professionnels de santé est utilisée comme un média, permettant de créer un prétexte pour observer le détenu. En réalisant plus tard mes entretiens, cette manière de faire usage des actions culturelles se confirme. Elles permettent d'observer le détenu dans toutes sortes de situations, lorsque certaines thématiques sont abordées, comment il se place au sein d'un groupe par exemple.

Dans le cadre du soin, les professionnels vont utiliser des supports de médiation, ou des supports artistiques de différentes manières : « Moi, je l'utilise beaucoup. Chacun a sa pratique. Moi, je peux arriver, que ce soit en groupe et aussi parfois en individuel, à utiliser des supports. Dans le média, dans l'entretien, dans la relation, etc. Que ce soit des photos, des écrits, des livres. ». L'action culturelle devient alors un outil au service des médecins. Elle peut également devenir un point de départ pour lancer une conversation :

> Alors oui, c'est-à-dire que pour moi, une personne incarcérée, s'il n'y avait pas justement les activités ou le travail ou les liens avec l'extérieur, la vie en détention est quand même très pauvre. Donc tout ce qui peut sortir un peu de l'ordinaire et de la routine du quotidien, évidemment qu'on va s'en servir comme un sujet de conversation dans le cadre de la prise en charge, parce que parfois, ça peut permettre de tirer certains fils, de faire du lien avec le parcours de la personne, de l'accompagnement de la personne.

Participer à une action culturelle, c'est sortir de la routine carcérale et se rapprocher pendant le temps de l'intervention d'un moment du quotidien de personnes non incarcérées. C'est ainsi le moyen pour les psychiatres, de se servir de ces actions pour aborder des thématiques nouvelles :

> [...] on va diffuser un film et puis ensuite, ça enclenche une discussion avec le patient sur ce qu'il en a pensé, comment il s'est senti. Est-ce que ça lui a renvoyé des choses de son parcours individuel ? Donc la question de l'activité culturelle, soit nous on va la saisir en la mettant en place dans le cadre du soin comme un média, mais

[119] Site FFCRIAVS : « Qu'est-ce qu'un CRIAVS ? ».

> comme on pourrait utiliser d'autres outils, comme les thérapies médiatiques, c'est quand même quelque chose d'hyper important, notamment en milieu pénitentiaire, pas que, mais en milieu pénitentiaire quand même, c'est assez performant dans les accompagnements. Donc soit en mettant en place ces activités-là, soit sur des activités auxquelles ils ont assisté dans le cadre de la détention, on va aussi s'en servir comme média, [...].

C'est un moyen de faire passer du soin, de laisser le détenu s'exprimer, sans que ça en donne l'impression. Certains ateliers vont même être exclusivement tournés vers l'expression, comme un atelier rap par exemple, dont parle une psychologue. Un détenu avait été dirigé vers cette action, afin de lui permettre de s'exprimer sur son vécu, c'était une manière « moins confrontante que l'entretien individuel parce qu'on a l'impression que ce n'est pas vraiment du soin pour le patient ».

Si l'action culturelle peut devenir un outil au service de la médecine, elle peut être aussi un moyen de créer du lien au sein de la détention. Notamment, entre les personnels en charge de la sécurité et les détenus. Les professionnels internes à la détention utilisent par moment le terme « village » et « micro-société ». En ce sens, pour l'officier chargé du pôle sport, activités et maintien des liens familiaux, dans un village, on est tous voisins, on croise les habitants tous les jours. Il est donc primordial selon lui de créer du lien. Les actions culturelles peuvent tout à fait être l'endroit propice à cela. Des intervenants extérieurs ont par exemple expliqué que parfois des surveillants assistaient à leurs actions. Ils décrivent ces acteurs comme « proches des détenus », on peut donc penser que les liens entre surveillants et détenus peuvent se resserrer lors de ces interventions. En d'autres termes, une fois encore, l'action culturelle a pour enjeu de créer un autre contexte. Un contexte qui diffère complètement des échanges habituels entre prisonniers et surveillants, « Ça va créer vraiment quelque chose. Et c'est pour ça que ces actions-là, elles sont primordiales. ».

Pour les agents de surveillance, la participation des détenus aux actions culturelles, peut être un indicateur sur son état psychologique :

> Et oui, parce que pourquoi il avait l'habitude de venir et là, il ne vient pas. Alors des fois, ça peut être un problème de santé, mais des fois aussi, c'est peut-être parce qu'avec sa famille, ça ne va pas ou au niveau du travail, ça ne va pas ou il a peur des autres [...] j'ai un exemple typique, il n'était pas fragile du tout, il faisait du sport, des activités… Et juste parce qu'il a une rupture sentimentale et que personne n'a vu, non, il ne se voyait pas finir sa vie. De toute façon, je ne vais pas sortir avant un moment. C'est là où on a vu, il commence à arrêter les petits trucs, mais tout doucement. Mais au départ, on n'a pas…

Nous en parlerons davantage dans la suite de notre analyse, mais avoir de tels indicateurs sur l'état des détenus est essentiel pour les professionnels garants de leur sécurité. L'officier parle même de « forme de profilage », leur permettant de détecter les comportements. Ce point est également permis par la création de lien, qui encourage les détenus à se confier :

> [...] c'est pour ça qu'après, eux-mêmes, ils viennent nous dire, ils nous disent, attention, faire gaffe. Non, le lien est important. Et moi, je le vois, franchement, depuis que je suis aux activités.

> Et puis même, des fois, ils aiment discuter avec les surveillants. Des fois, ils viennent au bureau, ils voient qu'un surveillant est dedans. Comme il y a les vitres. Et ils parlent, ils rigolent, ils se chambrent. Ça va, quoi. Je vous le dis, des fois, quand il y a quelqu'un qui attaque un surveillant, il y a des gens [des détenus] qui viennent et qui défendent le surveillant.

Enfin, les actions culturelles peuvent être un moyen pour les détenus de montrer qu'ils travaillent à leur projet de sortie : qu'ils sont actifs, qu'ils s'ouvrent aux autres, qu'ils travaillent sur leurs difficultés, qu'ils tentent d'acquérir de nouvelles compétences, « ça leur fait des bons points dans leur parcours. ». Suite aux interventions, les professionnels leur font des attestations « [...] quand ils doivent passer devant le magistrat, ils demandent les activités qu'ils ont faites. Donc, j'essaie de personnaliser le plus possible [les attestations]. C'est-à-dire, je mets qu'il a participé, par exemple, à telle ou telle activité. Mais en même temps, je lui dis comment il était, comment il s'est comporté, est-ce qu'il a créé le lien, etc. ».

3.3 Recréer un quotidien :

Comme nous l'avons vu lors de notre état de l'art, le quotidien des personnes incarcérées est de rester dans sa cellule, d'arpenter le cœur de la détention avec d'autres détenus et les gardiens, d'aller travailler ou étudier à l'école pour ceux qui ont la chance de pouvoir y participer, de rencontrer son avocat, son CPIP, l'officier… C'est un quotidien très répétitif, où le sujet tourne essentiellement autour de leur peine. Les intervenants extérieurs eux, vont apporter un contenu, une connaissance, un savoir-faire, par le biais de leurs ateliers et actions culturelles. Ils vont également permettre au détenu d'avoir un lien avec quelqu'un de l'extérieur, quelqu'un qui n'est pas directement lié à l'administration pénitentiaire, ou qui ferait partie de sa famille :

> Tu vois, je ne suis pas une médecin psychologue, je ne suis pas une surveillante, je ne suis pas une prof. [...] J'interviens en tant qu'artiste qui a de l'expérience. Ducoup, ça leur apporte au point de vue art plastique, [...]. Et parfois, effectivement, le fait d'être en lien avec quelqu'un de l'extérieur, tout simplement, peut-être que ça leur permet de se réhabituer à être en contact avec d'autres types de personnes que celles qu'ils voient d'habitude en prison.

Ce qui est intéressant, dans les mots choisis par cette artiste et intervenante culturelle, c'est qu'elle utilise le terme « simplement ». Cela rejoint notre volonté dans notre méthodologie d'élargir notre regard à des gestes semblants plus banals. Et effectivement, lors de mes observations ethnométhodologiques, j'ai pu constater que durant l'intervention culturelle au centre de détention, le moment le plus important pour les détenus était le avant l'intervention et le après. Tels les rituels de la vie quotidienne, les détenus venaient saluer les intervenants et discuter avec eux de choses et d'autres. Tous les participants sont venus nous dire bonjour, la majorité nous a serré la main.

Comme ils ne me connaissaient pas, ils ont dit qu'ils étaient enchantés de me rencontrer, me souhaitant la bienvenue. Lorsque les intervenants que j'accompagnais ont expliqué que j'étais stagiaire et que j'écrivais un mémoire sur l'action culturelle en centre de détention, ils étaient tous très attentifs. Certains m'ont même souhaité « bonne continuation » à l'issue de la présentation. Si les conversations à la fin de la conférence se tournaient vers des sujets d'actualité liés à la conférence et semblaient refléter l'importante volonté de confronter son regard de personne coupée du monde avec celui de personnes extérieures, les conversations de pré-interventions étaient plus simples : des commentaires sur la température de la pièce, sur le travail, etc.

Le chercheur, relais entre l'association intervenante en détention et la prison, expliquait qu'une routine se crée au fil des interventions avec les détenus. Tels des « voisins », pour reprendre la métaphore de l'officier qui bien que pas utilisé par le chercheur semble refléter ce qu'il exprime, ils échangent lorsqu'ils se rencontrent et sans entrer dans une relation personnelle, ils tissent une relation :

> [...] il arrivait toujours en retard. Il était toujours très attentif, et il posait toujours des questions extrêmement pertinentes. Et dans les éléments qu'il marque, il se trouve qu'au mois d'octobre, je suis parti en Guyane pour faire mes recherches, et donc je n'ai pas pu accompagner un conférencier. Et ce gars-là, il était venu pour me dire au revoir, sachant qu'ensuite, il allait être libéré. Et ce jour-là, il se trouve que je n'étais pas là, donc je trouve ça un peu dommage, mais quand ça m'a été rapporté [...], je me dis que même s'il n'y a pas de lien intime entre les détenus et moi qui anime les interventions et qui coordonne, il y a quand même quelque chose qui se crée, une certaine reconnaissance de leur part, de ce qu'on fait pour eux. Et puis moi, j'étais aussi reconnaissant que ce mec-là soit à chaque fois présent, pose des questions pertinentes.

On retrouve dans les entretiens menés avec les autres professionnels ce même type de témoignage : « Parce qu'au bout d'un moment, j'ai quand même des personnes détenues qui viennent d'une année à l'autre. Qui finissent par me connaître, il y a une espèce de... Oui, il y a un lien qui se met en place [...]. Parce que bien évidemment, ça ne se résume pas qu'au travail d'art plastique, mais à autre chose. Mais ça, c'est de l'ordre de l'humain. [...] Il y a quelque chose d'autre qui se met en place forcément. ».

Il y a la volonté de recréer du lien social, de recréer une forme de « banalité ». J'ai aussi pu l'observer en me rendant avec les juges d'application des peines, greffiers et procureurs au restaurant pour les personnels à l'intérieur des murs de la détention. Dans cet espace, les personnels de l'administration pénitentiaire viennent manger. La décoration, les plats, le fait qu'il faille réserver pour y manger, tout fonctionne comme un restaurant que l'on peut trouver à l'extérieur. La différence, c'est qu'il est tenu par les détenus. Ce sont des détenus incarcérés au centre de détention, à qui on a donné la possibilité de travailler. Ils vont accueillir les professionnels, leur présenter la carte, les servir, encaisser, cuisiner, etc.

Pour moi, étant extérieure à ce genre de situations, avoir pu assister à tout le repas et aux échanges, fut un moment inédit et qui faisait totalement oublier que nous étions en détention. Une fois encore, le chef du restaurant nous a serré la main après l'encaissement et m'a dit « À bientôt ! ». Le serveur qui s'occupait de nous, ne me connaissant pas, s'est enquis des potentielles allergies que je pourrais avoir avant de me présenter le repas. L'ambiance quant à elle, était totalement détendue. Le JAP et les autres membres du secteur judiciaire, échangeaient avec les détenus de manière décontractée. On peut penser que cela vient du caractère de ces professionnels, mais ayant assisté aux moments où ceux-ci réalisaient des démarches judiciaires la différence était frappante.

J'ai d'ailleurs pu constater que certains des détenus étaient de fait plus à l'aise et semblaient complètement se prendre au jeu de restaurateur ou de cuisinier. Toutefois, l'un des serveurs a eu une attitude presque apeurée lorsqu'il m'a croisé. En effet, au moment où tous discutaient avec le restaurateur et que nous étions en train de payer, l'un des serveurs avait besoin de passer pour nettoyer la table. J'étais au milieu du passage, il s'est alors tenu à distance et a attendu que je me décale de plusieurs pas pour passer. Comme s'il voulait ne pas entrer dans mon périmètre et prendre le risque de m'incommoder en me frôlant ou en s'approchant de trop prêt. J'en ai par la suite discuté avec différents professionnels. Il y aurait dans ce comportement à la fois une tension due au fait que j'accompagne des membres de la magistrature, ce qui peut être impressionnant pour un individu non-incarcéré, mais qui l'est d'autant plus pour un détenu. Il y a aussi le fait que je sois une jeune femme, beaucoup des détenus sont en détention pour viol ou pédophilie, ce qui rend leurs interactions avec les femmes pas naturelles, comme me l'ont expliqué certains professionnels.

À la lumière de ces observations, je m'aperçois que créer un cadre où le détenu travaille dans un restaurant qui ne paraît pas être en prison, ou plus largement prendre le rôle d'un artiste, d'un citoyen lambda se rendant à une conférence, au travail, à une séance de sport, c'est leur permettre de recréer un quotidien, mais aussi de s'accommoder à ce que sera le leur lorsqu'ils seront libérés. S'ils ne sont pas préparés à avoir des conversations normales, à interagir de manière naturelle avec d'autres individus, ils auront beaucoup de mal à s'adapter au monde extérieur. En observant le déroulement du repas ce jour-là, c'est le terme « jouer » qui m'est venu à l'esprit. Il est manifeste que les détenus travaillent, mais il y a dans la situation de restauration qui est recréée quelque chose de l'ordre de la « mise en scène de soi » de Erving Goffman, que nous avons traité plus tôt. On met le détenu en scène, dans un instant du quotidien. Donnant à voir pour les personnes extérieures, non plus des détenus, mais des professionnels de la restauration. C'est alors un nouveau regard qui se pose sur eux, et même de nouvelles interactions, puisque comme nous l'avons dit, les magistrats se comportent différemment ici que lorsqu'ils les rencontrent dans les couloirs de la détention. Ce nouveau regard qu'on leur porte a l'air complètement bénéfique pour agir, à la fois sur leur

préparation à la sortie mais également sur leur estime de soi. Et cela, sans même parler des compétences inhérentes au travail de restauration, qui sont alors acquises par le détenu. Cela s'applique sur toutes les interventions culturelles menées en détention. Les professionnels portent un nouveau regard sur le détenu, qui crée du lien, acquiert de nouvelles compétences et se prépare à sa réhabilitation dans le monde extérieur.

Pour les intervenants extérieurs, ces moments-là ont aussi un fort enjeu. Car ces actions donnent à voir le criminel autrement. C'est d'ailleurs cela qui ressort majoritairement des entretiens « [...] il y a des personnes qui sont comme n'importe quel public d'adultes extérieurs à la prison. ». Et c'est en les considérant comme tels, par le biais notamment d'actions culturelles, que le détenu peut progresser dans sa réflexion sur sa peine d'incarcération.

Ces actions en recréant un quotidien, en étant à l'origine de rencontres et de nouvelles conversations, permettent de maintenir le lien social. Ce dernier est presque absent en détention. Il offre au détenu la possibilité d'échanger et de prendre davantage en main ses actes et ses propos. L'officier expliquait que des détenus se plaignaient de n'avoir rien à faire, il dit qu'en prison, ils n'ont plus d'autonomie sur rien, car tous leurs gestes sont contrôlés, selon ses propos « ils se laissent porter comme des nounourses ». Leur donner un rôle, leur permettre d'agir et d'interagir avec des personnes extérieures, c'est les responsabiliser et leur offrir un aperçu de ce que pourrait être leur vie une fois libérée : « Pour moi, les activités culturelles, c'est l'ouverture. Que ce soit en détention, parce que ce n'est pas plus en détention qu'à l'extérieur, mais en tout cas, il y a quelque chose qui fait que la culture, c'est l'ouverture. Et le lien social. ». Dans la première grande partie de ce mémoire[120], nous avions formulé une hypothèse suite aux propos de Erving Goffman dans *Asile*, qui parlait de perte d'autonomie et de prise d'initiative[121]. Nous nous demandions si les actions culturelles pourraient permettre de se réapproprier son image et de retrouver une certaine individualité alors même qu'en centre de détention, chaque détenu est invisibilisé dans un groupe. Si nous retrouvons les propos de Goffman dans le témoignage de l'officier, nous pouvons également à travers son discours confirmer cette hypothèse.

[120] Voir *supra* : I. 1.2
[121] Erving Goffman, *Asile*, *op.cit*, p.146.

4. Rester en vie dans la perspective d'une sortie

4.1 Un remède au mal du prisonnier : oisiveté, inégalités et isolement :

La prison est décrite comme un lieu d'appauvrissement culturel, ces actions sont donc l'occasion d'enrichir culturellement les détenus. Certains d'entre eux n'ont jamais eu la chance d'avoir accès à la culture et c'est une opportunité pour eux de découvrir un nouvel univers « [...] il y a des personnes détenues qui ont vraiment une recherche d'approfondir leur connaissance et leur savoir-faire en art plastique ». Pour d'autres qui ont eu accès à l'art, la musique, le théâtre,etc, ça leur permet de maintenir leurs appétences pour ces domaines.

Dans ces actions, il y aussi une notion de prévention. Une médiatrice culturelle m'expliquait qu'elle voulait mettre en place une action autour du tatouage, car bien que ça soit une pratique interdite en détention, elle reste parfois pratiquée. Proposer aux détenus une intervention sur l'art du tatouage et son histoire, c'est aussi l'occasion de parler hygiène et salubrité : « Et moi, je vois un petit peu ces interventions-là un peu comme un RDR, une réduction des risques aussi par rapport à certaines infections et tout ça. ». Il y a un vrai enjeu de pallier les manques de connaissances des détenus sur certaines thématiques. Ce manque venant des inégalités dont sont victimes les personnes incarcérées.

À travers ces actions, des détenus découvrent de toutes nouvelles choses, dont ils ont été privées : « Et moi, j'entends à peu près systématiquement, mais si on avait su que c'était comme ça, on aurait travaillé à l'école. ». La culture au sens large permet d'engager des réflexions, de s'exercer à réfléchir sur des sujets auxquels on n'aurait pas pensé, et pour les professionnels judiciaires que j'ai rencontrés, qui voient la détention comme l'occasion pour les détenus d'entamer une réflexion, c'est essentiel. Comment réfléchir à ce qui nous a poussé à commettre un crime, réfléchir à ce que l'on ressent, mettre des mots sur ce qui nous anime, lorsque l'on ne nous a jamais montré que nous en étions capables ? L'action culturelle offre les moyens à certains détenus de réfléchir et de trouver les mots justes pour définir leur situation et les raisons qui ont amenées à la détention :

> Et la culture, c'est un élément qui est fondamental à mon sens puisqu'elle sert beaucoup en détention comme support de pensée, d'une réflexion globale et ça permet aussi d'élever les esprits à certains endroits. On le dit déjà pour les gens qui ne sont pas délinquants, l'accès à la culture, ça élève les esprits. Je ne vois pas pourquoi on le remet en cause quand ça a lieu à un milieu carcéral.

Lors d'un échange informel avec un procureur au tribunal, il expliquait que les détenus avaient parfois du mal à expliquer ce qu'ils avaient fait et les sentiments et pensées qui les animaient au moment des faits. Il voyait l'accès à la culture, à la fois comme un moyen d'enrichir le vocabulaire

et le travail de réflexion, mais également comme la possibilité pour le détenu de prendre le temps de réfléchir à ses émotions et de les exprimer, par le biais d'arts comme la danse ou la peinture.

De plus, et c'est important de s'en rendre compte, dans la vie extérieure et davantage encore en détention il y a des moments d'oisiveté. Lorsqu'une personne est privée de la liberté d'aller et venir, qu'elle est enfermée avec des criminels et qu'elle n'a rien à faire, cela peut amener à de la violence. Les professionnels judiciaires et pénitentiaires, m'expliquaient que l'inaction est source de délinquance : « Même si on n'est pas en prison, par exemple, quand on lutte contre la délinquance dehors, la première chose qu'on voit, c'est qu'il était déscolarisé, il n'a pas de travail, l'oisiveté, c'est un facteur délinquance. ». C'est pour cette raison, que ce qui importe aux Juges d'application des peines pour permettre la remise en liberté d'un détenu, c'est de s'assurer que cette personne aura une profession et donc une activité. En détention, être en proie à l'ennui est bien plus fréquent et comme ailleurs, il faut bien trouver un moyen de s'occuper. Si on peut penser que la prison doit remplir son rôle punitif en étant dur, il est difficile de concevoir qu'un humain puisse rester plusieurs années dans une cellule sans ne rien faire à part rencontrer son avocat, son psy et se nourrir. Ces conditions ne seraient absolument pas propices au travail de réflexion sur sa peine et sa préparation à la réinsertion.

En d'autres termes, l'oisiveté est un élément du quotidien du détenu à prendre en compte, l'un des enjeux de l'action culturelle pour les professionnels, serait de s'en emparer :

> Ensuite, qu'il y ait des moments d'évasion et d'oisiveté, de légèreté en prison, il y en a dans la vie ailleurs. Et la prison, la privation de liberté, encore une fois, ça n'est que la privation de liberté. Le reste doit continuer à exister. Ce qui fait qu'un humain est un humain. Il s'amuse avec ses congénères, en tout cas avec les autres humains. Il discute, il échange, il nourrit, il se nourrit de culture, il se nourrit de plein d'autres choses et donc c'est très important. Surtout que ça sert aussi à évaluer les choses parce que quand on a des activités en détention, c'est toujours encadré de professionnels. On voit aussi comment ils interagissent dans le groupe quand on les met face à une situation.

C'est combler l'ennui et pour rejoindre notre partie précédente, c'est aussi sortir du quotidien :

> Donc en fait, on est face à des gars ou des nanas qui s'ennuient aussi. Et du coup, des activités
> comme ça, c'est un moyen de sortir aussi un petit peu de cette routine qui peut être très longue. Et donc au final, j'ai l'impression que le contenu d'atelier est qualitatif. Mais peu importe le contenu qu'on va proposer, il va quand même y avoir un entrain et une envie de participer.

Les professionnels qui programment des actions, ont bien conscience que leurs activités sont importantes pour les détenus pas uniquement pour leur contenu. C'est aussi que c'est l'une des seules choses à faire et ça comble un vide important dans la journée des personnes incarcérées. Une action culturelle aussi « simple » dans son contenu que dans sa forme, peut permettre indirectement de « lutter contre la violence en détention », comme le pointe un officier. Ce dernier, va par exemple expliquer à quel point pour les personnels de sécurité, c'est un bon outil où positionner les détenus

qui vivent mal l'inactivité :

> [...] il y en avait un, je ne vais pas citer son nom, mais qui était un peu violent, il tapait dans les portes pour éviter de taper sur les autres et on voyait qu'il avait trop d'énergie. C'est un jeune. Je lui ai dit, une fois, je lui ai dit, mets ton énergie ailleurs et tout ça. Il m'avait montré, il s'était blessé sur le sac de frappe et tout et il a été pris en charge par le moniteur de sport et maintenant, il court avec eux, etc. Donc, eux aussi, en fait, ils ont essayé de le canaliser et maintenant, il va aussi à l'activité art plastique et ça lui fait beaucoup de bien. Donc, indépendamment de... Comment dire ? Ça aide, ça lutte aussi.

Les personnels, qui vivent la journée avec les détenus, s'emparent complètement des actions culturelles, elles deviennent un véritable enjeu pour eux. Cette lutte contre l'oisiveté permet également de réduire « l'effet gris » : « [...] il y a l'effet gris. En fait, je crois que même psychologiquement, au moment où vous êtes à l'intérieur, vous êtes toujours dans l'effet mur. ». Cet effet gris aussi appelé par les professionnels « effet mur », est ce que vivent les détenus au quotidien. Cela peut les amener à déprimer, à développer de la paranoïa, toutes sortes d'effets négatifs agissant sur le moral des personnes incarcérées :

> Après l'enfermement, créé des angoisses, et crée de la paranoïa. Parce que comme vous êtes entre les murs et tout, ça peut, pas tout le monde est sujet à ça, mais les êtres qui sont déjà vulnérables et sensibles, ça peut augmenter leur angoisse. [...] C'est parce que l'enfermement le soir, de psychoter dans sa tête, les gens qui ont de mauvaises pensées, l'enfermement, ça crée ça. Les gens ne se rendent pas compte, c'est les murs. Mais l'avantage à **nom de centre de détention** , c'est qu'il y a beaucoup d'espaces verts. Il y a des bâtiments spécifiques, ou il y a des jardins à foison. [...] Ouais, il y a beaucoup de gens qui sont tristes. Donc si, en plus, vous leur enlevez les activités, laissez tomber, quoi. Ils vont dépérir, hein.

Pour pallier cet effet, il y a parfois des sorties à l'extérieur qui sont organisées, celles-ci sont rares et, depuis l'intervention du ministre, inexistantes :

> [...] si j'étais détenu, être enfermé entre 4 murs, j'aimerais bien un jour aller prendre l'air, et il y a certains détenus qu'on a accompagnés dans ces moments de sortie collective, qui n'étaient pas sortis de détention depuis 8 ou 10 ans. Donc ça ce sont des moments qui sont vachement riches, et où ils sont assez pudiques en fait sur les émotions qu'ils ressentent, mais après quand on discute avec les uns ou les autres, ou avec **nom de la chargée des activités culturelles en détention** , etc., on se rend compte que ce sont des moments qui sont quand même chargés émotionnellement pour eux. Je m'imagine moi de ne pas être sorti de cellule depuis 10 ans, et d'arriver en **nom d'une région** au bord d'une rivière, pique-niquer, aller visiter une grotte, ça doit être quelque chose d'assez exceptionnel.

Les détenus redécouvrent le monde extérieur. Une vice-procureure me racontait une discussion qu'elle avait eue avec un détenu sur le point d'être libéré après 20 ans d'incarcération. Elle lui demande ce qu'il va faire si jamais, une fois dehors, il lui prend l'envie de consommer à nouveau de l'alcool. Il lui répond qu'il se rendra immédiatement dans une cabine téléphonique afin de prévenir son CPIP. Elle lui apprend alors que les cabines téléphoniques n'existent plus. Il est entré en prison lorsqu'il avait 20 ans, il en ressort à 40 ans. Le monde et la société en vingt ans ont évolué. À travers ces entretiens, on s'aperçoit que pour se réinsérer dans la société, il n'est pas uniquement question de trouver une profession et d'avoir eu un suivi psychologique. Il est aussi important que le détenu ait conscience du monde qui l'entoure à ce moment-là et des potentielles difficultés de

l'extérieur qu'il ne rencontre pas dans le système fermé qu'est la prison. L'effet mur, c'est à la fois cette influence sur la santé mentale du détenu, mais c'est également ne plus savoir vivre en dehors des quatre murs :

> Évidemment, il faut tout mettre sur la réinsertion. Les personnes sont restées dix, quinze, vingt ans, trente ans, quarante ans, coupées de l'extérieur. Il faut leur apprendre à vivre dans le monde qu'il y a. Quand ils sont en détention depuis vingt ans, trente ans, ils ne connaissent pas les téléphones portables, ils ne connaissent pas l'Internet. Le monde va vite. Il peut être un peu perdu. [...] ils ne se posent pas la question de faire leurs courses. Ils sont quand même un peu pris en charge. Le stand social est à disposition, le médecin est à disposition, le boulot est à disposition. Dans une détention, la majorité des patients travaillent. Maintenant, il va falloir remettre une démarche un peu plus proactive.

Comme nous l'avons vu précédemment, les actions culturelles permettent de créer du lien en offrant la possibilité aux personnels pénitentiaires d'apprendre à les connaître : « Et en plus, j'apprends à les connaître en même temps. [...]. Ça leur permet aussi de parler, de se confier. ». L'officier nous explique que l'une de leur principale mission est de garder en vie les détenus. En détention, comme nous l'avons lu dans nos lectures[122], le risque de suicide est très grand. On le comprend davantage, maintenant que nous avons connaissance de cet effet gris.

Les officiers doivent régulièrement rencontrer les détenus, afin de détecter de potentiels risques de suicides. Ils doivent également détecter des comportements dangereux. Pour ce faire, ils doivent instaurer une relation de confiance avec les détenus, de manière à montrer qu'ils peuvent se confier. Les actions culturelles et plus largement les actions sportives ou encore les moments informels, permettent cela. Les professionnels positionnent régulièrement les personnes suicidaires sur ce type d'activité :

> Ça peut être tout comme des fois, on essaie de mettre des personnes qui sont un peu vulnérables, suicidaires, des choses comme ça. On les rallie en leur disant bon, venez participer aux activités. Moi, j'ai toujours vu des détenus, en fait, plus vous leur offrait ce qui est à l'extérieur et mieux ils se portent, moins ils ont des angoisses, moins ils sont violents et ils sont plus respectueux. Moi je dis toujours l'activité, ça donne de la créativité, ça canalise, c'est comme à l'extérieur. Qu'est-ce qu'on dit souvent ? On dit, reste pas axé que sur ton boulot, fais quelque chose qui te plaît, ou au moins, fais du sportif, développe ta créativité. [...] il y en a certains, ils viennent me voir [ses collègues officiers], ils me disent, "lui il ne peut pas aller à l'activité plante ? Parce que, franchement, là, on voit qu'ils ne sortent pas de sa cellule" [...].".

Suite à cette rencontre avec l'officier, je comprends que leur principal enjeu est de garder les détenus en vie, et ce, malgré les conditions de détention. L'officier exprime la volonté de s'emparer de tous les outils possibles et propositions culturelles afin d'y parvenir :

> Il ne faut pas qu'ils meurent. Notre but, c'est de les garder vivants et qu'ils ne s'évadent pas. Qui dit vivants, dit aussi psychologiquement, Parce que la première question qu'on va nous poser s'il arrive un drame, c'est-à-dire une évasion, quelqu'un qui se pend, une bagarre, quand est-ce que vous l'avez vu la dernière fois ? Qu'est-ce qu'il a fait la dernière fois ? Est-ce qu'il était en activité ? Donc c'est quand même, le curseur, c'est ça. [...] En centre de détention, on les voit tout le temps. C'est comme votre voisin, vous le croisez tous les jours dans le village, ils sont tout le temps là[...].

[122] Voir I.

4.2 Réappropriation du soi :

Dans le cadre d'intervention où des chercheurs se rendent en détention afin de rencontrer les détenus, d'échanger avec eux et de leur partager une partie de leur recherche, c'est valorisant pour les personnes incarcérées :

> Un des objectifs [...] c'est que ce n'est pas tant le contenu scientifique des interventions qui prime, c'est plus le fait que des personnes de l'extérieur leur accordent du crédit, de l'importance, de l'intérêt. En plus, le chercheur ou la chercheuse d'une certaine réputation au niveau national, c'est assez prestigieux quand même, il y a beaucoup de fantasmes autour de ce que sont les chercheurs. Donc que des chercheurs viennent leur consacrer du temps, ça c'est assez important pour eux. Et donc c'est vachement valorisant.

Il y a à la fois le fait qu'on s'intéresse à eux, que malgré le fait qu'ils soient enfermés, isolés de la société, que certains de leurs proches n'entrent plus en contact avec eux, il y a toujours des personnes qui se tournent vers eux. Cet intérêt et ce sentiment de valorisation qu'ils ont pu ressentir, je les ai également notés lorsque j'ai expliqué que je faisais un mémoire sur les centres de détention. Lorsque des chercheurs, des artistes, des orchestres, des écrivains, etc, se rendent en détention, ils amènent avec eux pas uniquement une expertise dans leur domaine, des connaissances ou un savoir faire, mais ils apportent une image « noble » de la culture, c'est très valorisant pour les détenus.

Cette valorisation est d'autant plus présente, m'explique un professionnel, lorsque le détenu échange avec le professionnel et réussi à accomplir l'objectif de l'atelier :

> Parce qu'en fait, pas tant l'objectif mais les détenus, par exemple, qui sont un peu renfermés quand on les met dans un groupe et qu'ils arrivent à montrer qu'ils peuvent se concentrer, aller jusqu'au bout des choses, voir leur travail fini, quelque part, ça les valorise. Et ils ont une meilleure estime d'eux-mêmes et du fait qu'ils ont une meilleure estime d'eux-mêmes, ils se sentent mieux vis-à-vis des autres et ils ont plus de lien avec les autres et pareil avec les surveillants. Pour moi, les activités, c'est pas du tout du superflu. Ça permet justement de sortir les uns et les autres de leur angoisse et de toujours être prolifique au niveau de leur talent.

Durant une intervention autour des océans et de la pollution, les détenus participaient énormément, ils posaient des questions qui permettaient à l'intervenant de rebondir. Ils avaient également à cœur de partager leurs connaissances sur le sujet.

Les personnels pénitentiaires profitent des appétences d'un détenu, s'étant révélées lors d'actions culturelles, pour l'orienter dans cette direction et l'encourager à poursuivre dans ce domaine :

> Par exemple, on a un détenu qui a fait énormément de travail par ailleurs. Il a écrit des scénarios et il veut monter une pièce de théâtre. Il veut faire un projet. Donc il a vu avec aussi l'éducation nationale pour refaire les textes, les remettre bien et il m'a raconté un peu l'histoire et tout mais moi j'ai dit mais oui, il faut mettre ça en place. On va essayer de... Voilà. Pourquoi faire du théâtre une fois comme ça aussi ? C'est bien que les

> détenus aussi s'investissent. [...] Dès qu'on considère une personne...

C’est également là que la figure de la famille revient. C’est important pour les détenus de retrouver une estime d’eux même, et celle-ci se trouve également dans le regard des proches :

> Pour le sport par exemple, déjà, les détenus sont contents de montrer leur biscotto à leurs copines quand elles viennent au parloir le week-end. Comme quoi, ils se maintiennent en forme, qu'ils ne se laissent pas aller. Et pareil, au niveau des neurones et tout, certains ne disent pas qu'ils ont besoin d'aide, qu'ils ont besoin de s'occuper, de s'activer. Ils ne veulent pas se laisser. Ils veulent aussi montrer qu'ils ont une image bien vis-à-vis du magistrat, mais beaucoup de leurs familles.

Se réapproprier son image à travers celle que les autres ont de nous. Il y a aussi une volonté quotidienne qu’ils soient en capacité d’avancer. En centre de détention, c’est très vertigineux, les peines sont longues, il y a ce sentiment d’abandon, il y a la nécessité de s'adapter totalement à un nouveau milieu. En centre de détention, les personnalités sont moins prononcées, tout le monde est prisonnier de tâches quotidiennes et est fondu dans une masse criminelle. Il y a un besoin, celui de leur permettre de créer une nouvelle identité en échangeant avec eux, en particulier sur une thématique et montrer qu’il y a un véritable dialogue et qu’ils ne sont pas uniquement des détenus. Un officier m’expliquait que les détenus voyaient quand les gardiens étaient détendus ou non, quand ils discutaient avec eux plus naturellement : « De temps en temps, on vient, on passe. On voit comment ça se passe, etc. Et même des fois, on rigole un peu avec eux. C'est pour ça que je vous dis vraiment [...] Je n'ai pas l'impression d'être avec des détenus. », ce sont des moments importants pour sa réappropriation de son image de soi.

Certains professionnels travaillent essentiellement sur cette notion d’identité. Ils vont pouvoir d’une part, tenter d’axer leurs interventions sur des thématiques qui pourraient évoquer le souvenir chez les détenus, leur permettre d’axer une réflexion autour de la mémoire. Un atelier autour du tatouage par exemple est intéressant pour une intervenante, car cette pratique peut renvoyer à plusieurs étapes de vie du détenu :

> [...] il y a un lien avec le tatouage à un moment, que ce soit dans sa famille ou qu'il connaît quelqu'un qui en a un. Et le tatouage en prison, ça fait vraiment... Ça fait écho à la marque, à la mémoire, au souvenir. Je pense qu'à travers ces activités-là, on arrive à intéresser une majorité des personnes détenues, malgré le fait que ce soit de l'art et que parfois on peut se dire que ça ne va pas intéresser certaines personnes. Le fait de passer par le tatouage, en général, ça crée quand même un lien assez intéressant.

D’autre part, ils peuvent les faire se questionner sur leur rapport au corps :

> Là, par exemple, on utilise un outil pour les... Un outil de médiation qui vise à apporter, sensibiliser, échanger sur et gagner en compétence sur les compétences psychosociales, sur la santé sexuelle, sur le rapport à l'autre, lien à l'autre, lien à soi, le lien au corps, etc. Bon, c'est une espèce de grand jeu de l'oie qui est plutôt chouette en séance fermée, en groupe fermé. C'est ça, évidemment, selon les indications, selon ce qu'on peut repérer en individuel.

Le rapport à leur corps, à leur mémoire, permet aux détenus de comprendre comment ils en sont venus à commettre un crime. Ils se tournent vers eux même et essayent de comprendre les raisons de leurs actes. Travailler sur soi est aussi un moyen de mieux appréhender ce que les autres peuvent ressentir.

Les professionnels judiciaires tentent régulièrement de déterminer si le détenu a reconnu son crime, a compris les raisons qui l'ont amené à le commettre et s'il développe une empathie pour la ou les victimes. Un travail sur soi à travers une action culturelle peut permettre aux détenus d'atteindre ces objectifs.

4.3 Réinsertion et récidive :

Pour œuvrer à la réinsertion des individus, il faut souvent pour les professionnels reprendre depuis le début. Les détenus sont le plus fréquemment des individus marginalisés, qui n'ont pas une place dans la société, donc ce n'est pas seulement les réinsérer, mais les insérer tout simplement. C'est une intervenante culturelle extérieure, qui me parle de « contrat social » rompu. Elle explique qu'un individu qui se sent rejeté par la société va avoir de grandes difficultés à se réinsérer. Lorsque je demande si la suspension des actions culturelles en détention peut avoir des conséquences, on me répond :

> Moi, mon intime conviction, c'est que oui, ça peut changer des choses. [...] C'est-à-dire que si on ne tend pas la main à des personnes qui ont rompu le contrat social, vraiment, je suis en boucle là-dessus, mais pour moi, c'est un enjeu primordial. C'est-à-dire que si on ne tend pas la main à ces personnes-là, en leur montrant qu'elles ont une place, à part générer du rejet de la société, de renforcer un sentiment de rejet de la société par l'individu, et du coup à terme ne pas du tout avoir d'impact sur son risque de récidive ou de réitération d'un comportement violent, je ne vois pas ce que ça peut apporter. Enfin, à mon avis, ça ne peut apporter que du négatif. Après, c'est la question de la représentation aussi qu'on en a. C'est-à-dire que ça changerait peut-être les choses pour les individus, mais pour l'opinion publique, ça ne changerait rien. C'est-à-dire que c'est difficile de faire comprendre à l'opinion publique qu'il y a un enjeu à pouvoir réinsérer les personnes incarcérées. Voir même, si on voulait vraiment avoir un réel débat, de savoir qu'est-ce qu'on veut faire sociétalement de nos délinquants et de nos criminels.

En d'autres termes, il serait nécessaire de leur montrer qu'ils ont une place. Étant en détention, cette place débute dans l'espace culturel : « Et du coup, de dire à quelqu'un qu'il a sa place dans l'espace culturel, c'est de lui dire qu'il a sa place dans la société, par extension. ». On parle de faire « refaire corps avec la société ». Pour ce faire, l'un des moyens utilisé est de réussir à fédérer :

> Et à partir du moment où on a réussi à fédérer des individus autour d'un projet culturel, ou autre d'ailleurs, c'est de lui dire que c'est possible, qu'il a sa place dans l'espace culturel. [...] Et de pouvoir dire à quelqu'un à qui on est venu mettre un stop en disant « ce que vous avez fait c'est grave, vous vous condamnez à une longue peine

> d'emprisonnement» quelles qu'en soient les raisons, de facto on vient de l'exclure de la société. Un peu le but de la prison quand même. Donc de pouvoir proposer que ok, on t'a exclu de la société, mais on essaie de te montrer que malgré ça à ta sortie, une place est possible.

En outre, la réinsertion, c'est aider le détenu à se faire une place dans la société et lui apprendre à s'en saisir.

Cette notion de réinsertion est liée directement ou indirectement avec tout ce qui se passe en centre de détention. C'est un objectif à long terme qui passe par différentes étapes. Réinsérer le détenu permettrait d'éviter la récidive, mais il n'est pas évident de trouver le moyen de préparer une personne à prendre une place dans la société, lorsqu'il en est complètement coupé. Cette difficulté serait liée à la société française qui ne saurait pas réellement quoi faire de ses criminels : « Je crois qu'en France, on a encore beaucoup de mal à se positionner, on n'est pas les seuls, mais je pense qu'on ne sait pas ce qu'on veut faire de nos criminels. On ne sait pas si on veut les punir, on ne sait pas si on veut les réinsérer. ». Là encore il y a une forme de conflit et d'intention pouvant différer entre les professionnels. Comment mettre en place une politique de réinsertion quand les enjeux de la détention ne sont pas clairement définis ? Comment défendre les actions culturelles en louant ses bienfaits pour la réinsertion, quand ces dernières ne sont pas toujours encouragées dans les politiques mises en place ?

À travers ce travail, on s'aperçoit que les actions culturelles en détention indépendamment des discours des professionnels, reflètent l'intérêt que l'on porte aux détenus. Si l'OIP parle d'invisibilisation de cette population carcérale, les professionnels interrogés rejoignent ce point de vue :

> C'est-à-dire qu'on veut que ces personnes soient mises hors d'état de nuire. Et donc, tant qu'elles sont en prison, au final, ce n'est pas grave. Et on va commencer à s'inquiéter quand elles vont en sortir. Mais si on n'a pas préparé les choses en amont, c'est d'autant plus inquiétant. Pour moi, la question des détenus, c'est un non-sujet pour l'opinion publique. Ça devient un sujet quand le détenu sort de prison, a fortiori quand il récidive. Ça fait les choux gras de la presse, des médias, [...].

Si les professionnels s'accordent à dire que la réinsertion est directement liée à la récidive, ils expliquent qu'elle doit être préparée bien en amont. En conséquence de la surpopulation décrite dans notre I., des politiques visant à pousser rapidement les détenus vers la sortie sont mises en place, malheureusement, cela mène le détenu à sortir sans être préparé. Dans le vocabulaire de l'administration pénitentiaire et des professionnels judiciaire, on appelle cela « une sortie sèche ». C'est ce que tous les acteurs liés à la réinsertion souhaitent éviter, très simplement, ils la décrivent comme « un lâcher dans la nature ». Le détenu n'a pas eu le temps de se préparer, il se retrouve très rapidement à retrouver de mauvaises fréquentations ou à vivre dans la rue, cela ne lui permet pas de

mener une vie en sécurité. D'autant qu'un détenu qui est libéré est un détenu sensible. Il est sensible émotionnellement, mais aussi fragile face à toutes tentations telles que les drogues et l'alcool. S'il n'est pas libéré dans de bonnes conditions, il ne peut pas être en sécurité et la société a tout à craindre de lui.

Lorsqu'un détenu approche de sa libération et que celle-ci est soudaine, la priorité n'est plus tournée vers les actions culturelles, mais davantage vers tout ce qui va concerner la recherche d'un logement et d'un travail. C'est en celà qu'à l'origine les centres de détention permettent plus facilement de mettre en place un projet de réinsertion. Tandis qu'en Maison d'Arrêt la surpopulation empêche aux courtes peines de se préparer : « Après, vous préférez qu'une personne sorte et qu'elle se réinsère bien ou plutôt qu'elle recommence ? Pourquoi en Maison d'Arrêt, ils recommencent tout le temps ? C'est des courtes peines, c'est un public... Notre public, c'est pas le public norvégien. ». Tous s'accordent à dire qu'éviter la récidive ne peut se faire qu'en donnant les moyens aux professionnels de mettre en place des projets en faveur de la réinsertion.

De manière assez significative, au niveau des apports culturels pour les besoins que nous pourrons vulgairement appeler « première nécessité » pour la réinsertion, nous pouvons nommer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture : « C'est-à-dire qu'il y a des patients qui ont appris à lire qu'en détention, qui ont appris à lire, qui ont appris à écrire, qui se mettent parfois même à écrire des romans, des textes, des chansons. ». En-dehors de ces compétences primordiales pour devenir autonome dans ses démarches liées à l'administratif au sens large, il y a pour lutter contre la récidive, l'éveil à plusieurs sensibilités. Ces dernières peuvent être notamment en lien avec l'environnement. On m'a exposé plusieurs interventions liées à cette thématique, qui semble très présente sur notre terrain. En effet, le centre de détention est doté de nombreux espaces verts : « Pour l'environnement, et puis aussi pour la faune. Par exemple, je leur ai montré que ce n'était pas bien de tout nettoyer à fond. Il fallait aussi des fois laisser, tu sais, certaines mauvaises herbes pour qu'il y ait des nouvelles espèces qui arrivent, etc. ». Il y a ici à la fois le fait d'acquérir des compétences dans un domaine tout en développant également une sensibilité plus poussée. C'est indéniablement un plus lorsque les détenus passent des entretiens ou souhaitent mettre en lumière leurs compétences afin de se valoriser dans leur CV ou dans leur lettre de motivation.

Les conseillers France Travail Justice ont beaucoup de travail à ce niveau-là. Le détenu n'ayant pas accès à Internet et peu accès au téléphone, il lui est impossible de trouver seul un emploi en prévision de sa sortie alors qu'il est encore incarcéré. En conséquence, les conseillers France Travail Justice prennent en charge la majorité des démarches à la place des détenus, cela

empêche ces derniers de développer leur autonomie ou de se montrer responsable. Ce dernier point étant pourtant un nouvel objectif transmis aux professionnels : « Et comme je vous dis que si vous lisez les textes de loi, avant, vous disiez le détenu : il se devait d'être réinséré. Mais maintenant, on doit le rendre responsable. ». Si certaines autorisations de sortie sont accordées, elles ne suffisent pas toujours à impliquer concrètement le détenu dans ses démarches. Il est alors nécessaire de lui montrer qu'il peut de son côté mener à bien quelques étapes facilitant cette recherche d'emploi.

Il peut par exemple valoriser des activités auxquelles il a participé dans son CV :

> C'est pour ça que moi au contraire, j'aimerais bien qu'il y ait plus d'activité, que Darmanin il arrête, parce qu'il n'a rien compris au système. [...] Ça vous fait une expérience sur votre CV. Non, mais c'est vrai. Je dis n'importe quoi. Dans la poterie, il y a des activités comme ça. Vous montrez aux détenus votre savoir faire. [...] Ça vous fait une expérience. [...] Dès qu'il y a un intervenant, on a tout le temps des listes d'attente.

Pour ce faire, il doit se rendre compte de ce qu'elles lui ont apporté, cela rejoint ce que nous avons dit précédemment lorsque nous parlions d'estime de soi. Il ne peut pas valoriser ses compétences et reconnaître ses savoirs faire si rien ne l'amène à se sentir valorisé et un minimum compétent. On s'aperçoit ici, que tous les enjeux de l'action culturelle relevés par les professionnels, se recoupent entre eux.

À travers les différents entretiens, nous pouvons discerner deux manières de voir les actions culturelles. Certains vont considérer qu'elles sont un véritable enjeu pour le *pendant* la peine et d'autres également pour le *après*. En définitive, nous ne pouvons affirmer que le *pendant* influe directement sur le *après*. Pourtant un des intervenants extérieurs que j'ai rencontré et ce fut le seul, semblait avoir une opinion plus nuancée sur les effets des actions culturelles au niveau de la réinsertion :

> Moi, je ne suis pas non plus dedans. Enfin, moi, j'interviens quelques heures, j'aurais du mal à avoir un avis clair sur tout ça. C'est évident qu'il y a un impact. C'est absolument évident. Mais je ne pourrais pas rentrer dans les détails. Ça, évidemment, dès qu'on arrête, ça a des impacts à tous les niveaux. Mais bon, j'aurais du mal à développer franchement sur...je ne suis pas...

Après analyse, ce regard qui diffère serait davantage dû à ce qu'il associe à la réinsertion. Si on pense réinsertion au niveau professionnel, toutes les actions culturelles ne représentent pas un enjeu capital pour trouver un lieu de vie et un métier alimentaire. Pour autant, si l'on prend la mission de réinsertion au sens large, ce qui semble découler des différentes rencontres et aspects pluriels que pouvaient prendre les effets de la détention, on comprend que les actions culturelles ont une place importante.

Les détenus ne vont pas participer à une intervention afin de soutenir leur projet

professionnel « Ils ne se disent pas je vais faire tel atelier pour pouvoir justifier ce travail professionnel. Il n'y a pas une corrélation nette. ». Toutefois, ça peut leur faire naître des passions et découvrir de nouveaux domaines, c'est du moins ce qu'espèrent cette médiatrice culturelle et artiste, intervenant en milieu carcéral :

> Et c'est des personnes qui ne vont pas forcément être confrontées à l'univers culturel ou artistique de la même manière que nous, on peut avoir ce privilège-là d'y être confrontées très tôt. Et au final, je me dis que c'est bête parce qu'en fait, c'est peut-être des gens qui auraient eu quelque chose à faire là-dedans. Et des fois, le fait de faire ces simples petites interventions, ça va peut-être de trop créer des passions ou en réveiller.

Les acteurs culturels rapportent que lors des actions qu'ils mettent en place, des détenus se retrouvent confrontés à des pans entiers dont ils n'avaient pas connaissance. Il est certain que l'enjeu n'est pas essentiellement qu'ils investissent ce qu'ils ont découvert dans un métier. Cet accès à la culture arrive tard pour la plupart des personnes incarcérées, il n'empêche qu'il réduit en partie les inégalités culturelles. On s'aperçoit alors que si bon nombre d'entre eux y avait eu accès plus tôt, il ne se serait sans doute pas retrouvé en détention. Pour les professionnels, il y a conséquemment tout intérêt à mener à bien des projets culturels en centre pour réduire les risques de récidives.

La magistrate avec qui j'ai fait le stage, m'explique un jour, alors que nous nous rendons au tribunal en voiture, le parcours type de la plupart des détenus. Ils ont plusieurs phases lorsqu'ils arrivent en centre de détention. À son arrivée, le détenu ressent une forme de soulagement, car il quitte enfin la maison d'arrêt où ils étaient à 4 ou 5 dans une cellule. Son procès est terminé, il est condamné, il est fixé sur la suite. Les prochaines années de sa vie se passeront en détention, il essaye alors de se projeter même si c'est vertigineux. Il est difficile pour nous qui sommes libres de concevoir à quel point 20, 30 ans, en étant privé de la liberté d'aller et venir est très lourd psychologiquement. Au bout d'un certain moment, il va faire ses premières demandes de sortie. Elles seront pour la plupart refusées, intervenant trop tôt dans sa peine. Il va alors commencer à s'inscrire au sport, à travailler… La première vice-procureure mime avec sa main une courbe montante. Par la suite, le détenu commence par le biais des séances avec son CPIP et son médecin et des ateliers auxquels il participe, à comprendre ce qu'il a fait. Il appréhende davantage les conséquences de ses actes. Il va alors déprimer. Elle abaisse sa main dans une courbe descendante. Au bout de quelques années, explique-t-elle, il va de nouveau être dans une pente montante, le détenu travaille à sa réinsertion, il est motivé et fait de nouvelles demandes de sortie, c'est à ce moment qu'il faut lui permettre de sortir. Si la justice rate ce moment-là, me dit-elle, le détenu retombe et est découragé. Libéré trop tard, il sera plus enclin à retomber dans ses travers. Il faut entrevoir le bon moment afin de permettre au détenu de concrétiser sa réinsertion lorsqu'il est

motivé. C’est aussi en cela que l’action culturelle a son rôle à jouer. Il nourrit des rêves et des objectifs qui sont les meilleurs moyens pour le détenu libéré, face à la dureté de la vie, de maintenir ses efforts : « [...] on leur fait toucher du doigt des petites choses et ça suscite des envies. Peut-être des jeunes qui évolueront favorablement parce qu'ils vont nourrir un rêve.».

En outre, en prison comme partout, il est nécessaire pour avancer et progresser, d’être respecté, valorisé et d’avoir accès à la culture. Cette dernière permet de développer un esprit critique, une réflexion, amenant à s’armer face aux difficultés manifestes de vivre dans cette société en proie aux inégalités.

Par conséquent, l’accès à la culture en détention pour la première vice-procureure interrogée, c’est essentiel pour permettre aux prisons françaises de ne pas libérer des personnes encore plus délinquantes que quand elles sont entrées :

> Le concept de dignité est un concept trop important, et donc, c'est vrai que ça a pu choquer, et ça choque, je l'espère, la majorité des Français, que de croire que la prison, les prisonniers, les détenus, devraient être considérés comme citoyens de seconde zone, c'est-à-dire priver de leur liberté, priver de tout, manger, dormir, au revoir. Parce que, de toutes les manières, la société a beaucoup à y perdre. Parce que demain, quand ils sortiront [...], il ne faudrait pas qu'on en ait fait encore plus des délinquants qu'autre chose.

Conclusion

Lorsque l'on s'intéresse à la prison et que nous avons une sensibilité pour le domaine socio-culturel, on s'aperçoit rapidement que la France doit entreprendre un travail majeur pour repenser son système punitif. Au vu des conditions de détention pour lesquelles elle a été condamné, par exemple en 2022 par la Cour européenne des droits de l'homme, en raison de « traitements inhumains ou dégradants en raison d'une surpopulation carcérale structurelle », il semblait pertinent dans un mémoire sur le milieu carcéral de questionner ces professionnels qui côtoient cet écosystème quotidiennement. Au-delà d'étudier le sens de la peine et de remettre en question structurellement et idéologiquement la gestion des prisonniers, c'était poser la question de l'accès à la culture, en la mettant d'une certaine manière à l'épreuve de la vision des acteurs de terrain. Dans le secteur culturel, est présent un discours très élogieux et solutionniste sur la culture pour les maux de la société. Qu'en est-il réellement dans une institution fermée aux conditions complexes ?

Le sujet de ce mémoire est politique et s'inscrit dans une actualité brûlante. La France, pays des droits de l'Homme et du citoyen, adopte depuis des années une politique punitive qui fait peu cas de ses prisonniers. Le travail de terrain n'en fut que plus difficile. Constater la misère sociale dans laquelle on plonge des hommes et des femmes, les législations qui évoluent de manière à multiplier la lourdeur des peines pour la petite délinquance, tout en poussant vers la sortie des individus fragiles, a permis de concrétiser la nécessité de repenser le système carcéral français. Les difficultés et les drames accompagnant professionnels, victimes, prévenus, familles et détenus, ont composé l'environnement dans lequel j'ai été plongé durant ces deux ans de mémoire.

En-dehors du caractère complètement inédit de ce à quoi j'ai pu assister, celà m'a surtout permis de mieux comprendre la complexité du rôle de chacun des acteurs de ce milieu. Très vite, je me suis aperçue que choisir de me pencher vers les professionnels était perçu, sans doute à raison, comme donner la parole dans des contextes assez intimistes, à des personnes de terrain dont l'expertise peut être plus juste que des hautes autorités ministérielles ou régionales. Plusieurs entretiens ont été également plus qu'uniquement un échange d'informations pour ce travail de recherche. C'était des moments où une personne extérieure prenait le temps de s'intéresser à ce que l'on n'aime pas entendre. Lorsque l'on se penche sur ce milieu, on se rend compte que le monde est complexe et on n'a pas forcément envie d'entendre qu'un meurtrier subit et a subi des violences, et qu'il faut prendre le temps de travailler avec lui. On n'a pas forcément envie d'entendre que les magistrats doivent, en discutant avec un individu, déterminer s'il est toujours dangereux ou non, et que s'ils se trompent cela peut impliquer la mort d'une personne. On n'a pas forcément envie

d’entendre que des professionnels sont amenés à traiter dans le même établissement à la fois avec des individus qui sont capables d'arracher le cœur de leur co-détenu et avec des individus qui sont bourreaux et victimes. Rien n’est évident, et lorsque l’opinion extérieure peut être souvent binaire, se croyant bien pensante, la réalité quant à elle est bien différente. Ce mémoire au-delà de son sujet, a mis à l’épreuve la figure neutre que je souhaitais adopter. Mes questionnements et préoccupations personnelles ne devaient pas influencer ce travail de recherche. Sans pouvoir éviter tous les biais, il était important d’au moins les reconnaître et d’en faire état.

À travers ce mémoire, je ne souhaitais donc pas dresser le tableau de l'action culturelle comme remède en toute circonstance, d’autant plus en prenant connaissance de la complexité du travail de réinsertion. Comprendre les préoccupations et les enjeux pour les professionnels était un moyen de rendre compte des réelles difficultés qu'ils rencontrent et auxquelles la culture est confrontée. L'action culturelle en centre de détention est quelque chose de minime. On se penche ici sur l'étude de phénomènes rares. Il faut souligner que si les discours des professionnels reconnaissaient que les actions culturelles en détention représentent de nombreux enjeux, la pratique, ou tout simplement les résultats, ne sont pas forcément en corrélation. L’objectif n’a donc pas été de déterminer si les discours des professionnels font écho à une réalité pour les détenus, mais de connaître les enjeux et les motivations que ces personnels rencontrent. Quelles sont les intentions que l'on porte à cette démarche culturelle en prison ? D'autres travaux se penchent sur les résultats de certaines interventions, notamment en se tournant vers les détenus eux-mêmes ou vers des ex-détenus. L’intérêt était de comprendre le *pourquoi* de la mise en place des actions et non pas le *comment* ou ses résultats.

Ce travail se heurte à plusieurs limites et difficultés. La première difficulté est de mettre de côté les préjugés et d'arriver sur le terrain avec un maximum de neutralité. Lors de l'analyse des résultats, il a fallu remettre en question les possibles biais. La seconde difficulté, ou limite, vient de mes biais cognitifs. En effet, ils peuvent influencer mon jugement, mais aussi me faire mal interpréter ce que je peux observer. Se rendre dans un lieu dont on n’a pas tous les codes, toutes les règles, on peut bien souvent déduire de certains échanges un sens qui n'est pas le bon. Cela implique d'avoir une bonne connaissance de ce que l'on va étudier afin de le comprendre. Pour autant, cette connaissance préalable peut elle aussi créer un biais. Une grande préparation peut orienter notre regard sur certains points et nous pousser à observer uniquement ce que l'on souhaite voir, ou à comprendre ce que l'on a étudié théoriquement et qui peut différer dans une situation donnée.

Ce travail consiste entre autres à comparer les différents points de vue des professionnels. Afin de comprendre leur réalité, il est nécessaire de connaître leur quotidien de travail, bien qu'il

soit difficile d'en rendre compte dans une courte recherche de master. C'est pour cela que les stages, les entretiens et les visites des lieux où ils exercent leur profession furent essentiels afin de comprendre leurs missions, leurs réalités et plus globalement le terrain. Toutefois, cette matière a pu se révéler insuffisante, du moins dans le cadre de la formulation de conclusions. L'accès souvent difficile aux professions carcérales a impliqué un statut de stagiaire avec dans un premier temps une introduction par une première vice-procureure. Cela peut aussi créer des biais. En effet, être introduite par un procureur auprès des professionnels a pu avoir une influence sur les échanges. Il a fallu le prendre en compte au moment de l'introduction de cette rencontre. Il a été important de mettre en avant le statut d'étudiant qui est le mien et l'anonymisation de cette recherche. Dans un second temps, j'ai pu adopter un statut de stagiaire en suivant une association, mon statut était alors moins connu par les professionnels. L'interdiction du directeur interrégional qui a complètement fermé les échanges avec la direction du centre de détention, m'a amené à me rendre en prison de manière moins découverte et à tenter de contacter des professionnels internes par des moyens moins officiels que ne l'étaient mes premières intentions lorsque je suivais une magistrate. De plus, si les échanges avec la direction s'étaient poursuivis, ils auraient permis d'avoir une visibilité sur les budgets alloués à la culture : par qui et pour quoi. Cela nous aurait amené à avoir une meilleure lecture de la valorisation et des enjeux considérés dans les actions culturelles en fonction de leurs financements.

Enfin, ce qui représente une limite à cette recherche, est que l'étude de terrain se tourne sur un seul centre de détention. Suite à nos lectures, on constate que les chercheurs n'ont pas relevé de différences significatives entre les centres de détention. Il est toutefois à noter que cette recherche et mes conclusions sont le fruit d'une étude d'un seul centre. Nos résultats seront donc qualitatifs et non pas quantitatifs.

Suite à l'analyse des résultats, nous comprenons que l'action culturelle en détention a plusieurs enjeux. Celui de se réapproprier son estime de soi, son individualité, celui de lutter contre l'oisiveté qui est facteur de violence, c'est tenter de rééquilibrer l'accès à la culture en réduisant les inégalités, c'est un moyen de recréer du lien social. Ce dernier étant essentiel lorsque l'on se tourne vers un public condamné à des peines longues et dont la réhabilitation dans la société extérieure représente un choc. L'accès aux actions culturelles en détention, c'est également un outil pour les médecins et personnels pénitentiaires, afin de travailler avec le détenu sur sa réinsertion, tout en évitant les risques de récidives et de suicide. Beaucoup des enjeux cités par les professionnels sont les mêmes pour d'autres publics empêchés ou non. Toutefois, en détention où l'absence de dispositifs matériels et humains de réinsertion se fait sentir, l'impact de l'action culturelle n'en devient que plus important. Ce qui est le plus significatif et qui s'ajoute aux apports de l'accès à la

culture en lui-même, c'est la manière avec laquelle l'action culturelle permet de créer des situations, des contextes, propices à l'exercice des missions des professionnels. En outre, l'action culturelle en détention a d'autant plus d'enjeux, au regard de la situation précaire dans laquelle vivent les détenus et où les professionnels tentent d'exercer leurs missions. Cela amène à un cercle vicieux, dans lequel les conditions de détention nécessitent la mise en place d'actions culturelles pour tenter d'y pallier, tout en faisant que ces mêmes conditions empêchent à la culture d'avoir une place importante, rendue d'autant plus nécessaire.

Avec ce travail, on comprend qu'il y a constamment, et peut-être davantage encore à destination des délinquants et des criminels, besoin de justifier la mise en place d'actions culturelles. Qu'elles soient jugées superflues, réservées à une élite, considérées comme un passe-temps récréatif, il y a toujours besoin de rappeler, de prouver leurs apports. L'art, la culture, qu'importe ce qu'ils englobent et ce qu'on y met, sont souvent pensés comme un plus, un luxe, comme accessoire, avant d'être considérés comme un moyen, un outil, un enjeu. De surcroît, en détention, c'est très vite inimaginable ou alors même lorsque c'est envisagé, il ne faut pas trop y réfléchir, trop le dire, car le fait que l'on puisse proposer à des détenus autre chose que de la souffrance est impensable. Ces tergiversations, que certains qualifieraient de débat éthique, de justice ou de vengeance, se heurtent au fait que l'on a du mal à comprendre ce que représente la peine de prison et à quoi elle aspire.

Lorsque le juge prononce son jugement, c'est détaillé, le détenu n'a souvent plus le droit de se présenter à des élections, il doit effectuer plusieurs années d'incarcération, il peut être interdit de fréquenter les co-auteurs du crime, mais à aucun moment le juge prononce l'interdiction de participer à un atelier, de se cultiver, de faire du jardinage, de regarder la télévision. Lorsque c'est le cas, c'est précisé. Ce n'est pas simplement une question de droit, c'est aussi une question de : le détenu n'est pas condamné à être vivant sans vivre. Les professionnels interrogés, s'accordent tous à le dire, en détention, ce sont des humains qu'on enferme et ce qui compte c'est ce que l'on va proposer pour les réinsérer. Si ce mémoire entendait questionner l'accès à la culture en milieu fermé, analyser un écosystème peu connu et réaliser une étude de terrain au plus près des réalités de ses acteurs, il m'a surtout montré que ces derniers manquaient d'outils pour travailler avec les détenus. Quoiqu'on en dise, la prison c'est la privation de la liberté d'aller et venir, l'accès à la culture quant à lui est un droit et ses enjeux le rendent manifestement essentiel.

> La prison, ça n'est qu'un petit monde, mais c'est comme dans une école, c'est même une ville, c'est un zoom, un focus de la société. Il y a plus de malades mentaux dehors, donc il y en a plus dedans. Il y a plus de toxicomanie dehors, il y en a plus dedans. [...] Dites-moi qui sont vos prisonniers, comment vous les traitez, et je vous dirai quelle société vous êtes, et où est-ce que vous placez la dignité aussi. C'est pour ça que ça suscite les passions, ce genre de débat. Parce qu'en fait, on revient à la question ancestrale, le bien, le mal, le bon, le mauvais, celui qu'on enferme, qu'on remet. La notion de punition, de contrition, c'est des vieux concepts du

droit pénal, mais qui reviennent alors que le droit pénal positiviste, normalement, est tourné vers l'avenir[123].

Finalement, l'enjeu principal des actions culturelles, c'est montrer aux détenus, aux professionnels, aux victimes, à la société, qu'il y a un avenir. Et quand certains voudraient que la prison soit une fin, elle pourrait être en réalité, le moyen de donner à la société extérieure des garanties de sécurités, et à toutes ces vies détenues, le rêve d'un avenir après la peine.

[123] Extrait d'un entretien avec une première vice-procureur.

Bibliographie

Arendt Hannah, *La crise de la culture*, traduction française, Paris, Gallimard, 1972, p.269.

Badinter Robert, *La prison républicaine*, Fayard, 1992, p.432.

Bourdieu Pierre, *La distinction : critique sociale du jugement*, Minuit, 1979, p.680.

Bourdieu Pierre, Farbel Alain, *L'amour de l'art*, Paris, Minuit, 1969.

Callon Michel, *Éléments pour une sociologie de la traduction*, « La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieue », 1986.

Chaumier Serge, Mairesse François, *La médiation culturelle*, Armand Colin, 2013, p.280.

Chauvenet, Philippe Combessie, *Approches de la prison*, collection «Perspectives criminologiques», De Boeck Université, Bruxelles, 1996.

Combessie Philippe, *Sociologie de la prison*, La Découverte, 2001, p.128.

Faugeron Claude, « Une théorie de la prison est-elle possible ? » dans Claude Faugeron, *Antoinette*, 1996.

Foucault Michel, *Surveiller et punir*, Gallimard, 1975, p.376.

Garfinkel Harold, *Recherches en ethnométhodologie*, Presses Universitaires de France, 2007, Paris, p.473.

Goffman Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne : 1. la présentation de soi*, L'édition de minuit, 1973, p.256.

Goffman Erving, *Asile*, Minuit, 1968, p.452.

Jacobi Daniel, « La médiation compassionnelle », Propos recueillis par Delphine Saurier, dans

Le Petit Larousse illustré, éditions Larousse, 2026, p.416.

Le Devin Willy, « Prison La difficile gestion des détenus dits "radicalisés" », *Libération*, 2018.

Milburn Philip, *Sociologie de la justice pénale, Paris, Armand Colin. « Collection U », (2024).*

Saurier Delphine, *Exposer* Le Voyage *en prison : Laboratoire d'une fantasmagorie contemporaine*. Paris, La Documentation française, 2020, 214.

Saurier Delphine (dir.), *Usages de la culture et population pénale*, Paris, L'Harmattan, 2018, p.167.

Siganos Florine, *L'action culturelle en prison : Pour une redéfinition du sens de la peine*, L'Harmattan, 2008, p.270.

Vimont Jean-Claude, « La prison républicaine [compte-rendu] », *Annales*, 1996, p.696.

Weil Robert, « Les institutions totales dans l'oeuvre de Goffman », dans Charles Amourous et Alain Blanc, *Erving Goffman et les institutions totales*, L'Harmattan, 2001, p.314.

En ligne :

Caune Jean, « La médiation culturelle : une construction du lien social », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication,* n°01/1, 2000, consulté le 15 avril 2025, [En ligne]
URL : https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/wp-content/uploads/2018/12/04-2000-Caune.pdf.

Chantraine Gilles, « Chapitre 3. Murs étanches, murs poreux », *Par-delà les murs Expériences et trajectoires en maison d'arrêt,* Presses Universitaires de France, 2004. p.225-248, [En ligne]
URL : droit.cairn.info/par-dela-les-murs—9782130539377-page-225?lang=fr.

Deschamps Sophie, *Contribution des personnes détenues aux frais pénitentiaires : le prix de l'indignité*, 29 avril 2025, consulté le 30 Avril 2025, *[En ligne]*
URL: https://oip.org/communique/contribution-des-personnes-detenues-aux-frais-penitentiaires-le-prix-de-lindignite/.

Fillieule Olivier, *« Post scriptum : Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », 2001, [En ligne]*

URL : https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_2001_num_51_1_403613.

Gros Frédéric, « Présentation », *Et ce sera justice Punir en démocratie,* Odile Jacob, 2001, *[En ligne]*

URL : CAIRN.INFO, droit.cairn.info/et-ce-sera-justice--9782738110220-page-11?lang=fr.

Griveaud Delphine, « 4. “Auteurs” et “victimes” », *Réparer la justice Enquête sur les pratiques restauratives en France,* La Découverte, 2025. p.119-160.
URL : CAIRN.INFO, droit.cairn.info/reparer-la-justice--9782348083488-page-119?lang=fr.

Lalu Xavier et AFP, *Après la polémique sur les faux massages en prison, l'interdiction des activités ludiques en prison annulée par le Conseil d'État*, FranceInfo, Publié le 20/05/2025, [En ligne]
URL :
https://france3-regions.franceinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/apres-la-polemique-sur-les-faux-massages-en-prison-l-interdiction-des-activites-ludiques-en-prison-annulee-par-le-conseil-d-etat-3156906.html.

Le Monde, « Le Conseil d’Etat annule l’interdiction annoncée par Gérald Darmanin des ‘activités ludiques” en prison », mis en ligne le 19 mai 2025, *[En ligne]*
URL: :
https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/05/19/le-conseil-d-etat-annule-l-interdiction-des-activites-ludiques-en-prison-annoncee-par-gerald-darmanin_6607190_3224.html.

Monnery, B., Montagutelli, A. et Souam, S., « Économie du travail en prison : enjeux, résultats et recommandations », *Revue française d'économie*, XXXVII(4), 173-233, 2022, *[En ligne]*

URL : https://doi-org.gorgone.univ-toulouse.fr/10.3917/rfe.224.0173.

OIP, *Rapport d'activité 2023*, *[En ligne]*
URL : https://oip.org/publication/rapport-dactivites-de-lobservatoire-international-des-prisons-2023/.

Piccolo Coppélia, *La circulaire Darmanin interdit les activités «ludiques» et «provocantes» des détenus en prison, mais ajoute surtout du flou*, Libération, publié le 20/02/2025, *[En ligne]*
URL:
https://www.liberation.fr/checknews/la-circulaire-darmanin-interdit-les-activites-ludiques-et-provocantes-des-detenus-en-prison-mais-ajoute-surtout-du-flou-20250220_6ZD5CHCPCFBMLDBRGPXBTBNIIQ/.

Rostaing Corinne, « L'invisibilisation des femmes dans les recherches sur la prison », *Les Cahiers de Framespa,* 2018, *[En ligne]*
URL : https://shs.hal.science/halshs-01756713.

Rostaing Corinne, *Une approche sociologique du monde carcéral*, Lyon, 2012, *[En ligne]*
URL : file:///C:/Users/serva/Downloads/une-approche-sociologique-du-monde-carceral-1.pdf.

Rostaing Corinne, Touraut Caroline, « De l'impossibilité d'évaluer les dispositifs culturels en prison ? », *Champ pénal,* 2021, *[En ligne]*, mis en ligne le 22 décembre 2021, consulté le 03 mai 2025.
URL : http://journals.openedition.org/champpenal/13090.

Saurier Delphine, Tourant Caroline, Lallement Emmanuelle, « Art et culture en prison : la possibilité d'une rencontre ? », *Champ pénal*, 2021, [En ligne]
URL: https://journals.openedition.org/champpenal/13042?lang=en.

Saurier Delphine, Caroline Touraut et Emmanuelle Lallement, « Art et culture en prison : la possibilité d'une rencontre ? », Champ pénal/Penal field [En ligne], n°23, 2021, mis en ligne le 22 décembre 2021, consulté le 02 janvier 2025, [En ligne]
URL : http://journals.openedition.org/champpenal/13042.

Site du Conseil d'état :
https://www.conseil-etat.fr/actualites/prisons-les-activites-de-nature-a-porter-atteinte-au-respect-du-aux-victimes-peuvent-etre-legalement-interdites-mais-pas-les-activites-ludiques.

Site du CRIAVS « Qu'est-ce qu'un CRIAVS », FFCRIAVS : Qu'est-ce qu'un CRIAVS ? - FFCRIAVS.

Site de l'ENAP : https://www.enap.justice.fr/la-culture-lenap.

Site du Ministère de la justice : https://lajusticerecrute.fr/metiers/ecole-nationale-administration-penitentiaire.

Site de l'OIP *: Observatoire International des Prisons – Section française (OIP-SF)*.

Vidéos et Podcasts :

Chaîne Youtube : *Documentaire Société*.

Jeannot se livre, *Un prix LITTÉRAIRE en prison*, (Fr, 2024, 17 min 52), Youtube.

LesMarie Jean, « Prisons : fini de jouer ? », *Le billet politique*, (Fr, 20 mai 2025, 4 min) Radio France.

Lucet Elise, « Surpopulation carcérale : Élise Lucet face aux conditions de détention en prison », *Envoyé spécial,* (Fr, 2025, 15 min 44) Youtube.

Turpin Daphné, *La prison, c'est pas l'hôtel,* Réalisation et mixage Charlie Marcelet (Fr, 2023, 29 min.) Arte Radio.

Textes de lois et documents juridiques :

Décret no 99-276 du 13 avril 1999 modifiant le code de procédure pénale et portant création des services pénitentiaires d'insertion et de probation, *[En ligne]*
URL : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000211204.

Circulaire du 3 mai 2012 relative à la mise en œuvre des projets culturels destinés aux personnes placées sous main de justice et aux mineurs sous protection judiciaire. Du ministre de la Justice et des Libertés et le ministre de la Culture et de la Communication.

Convention entre le ministre de la Justice et celui de l'éducation, 2019, *[En ligne]*
URL : https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/2023-05/convention_MJ_MENJ_15_octobre_2019.pdf.

Convention d'objectifs Culture/Justice 2021-2025, entre : la direction régionale des affaires culturelles, la direction interrégionale *anonymisé* *de la protection judiciaire de la jeunesse et la direction interrégionale des services pénitentiaires de la ville de* *anonymisé*.

Protocole d'accord entre le ministère de la justice et le ministère de la culture du 30 mars 2009.

Annexes

Annexes 1: Méthodologie

Annexes 2: Grille guide d'entretien pour les personnels pénitentiaires

Annexes 3 : Retranscription des entretiens semi-directifs

Annexes 1: Méthodologie

Entretiens semi-directifs :

Nom de la Profession	Date et lieu	Durée
Première Vice-procureure	**25/01/2026 - 16h Chez elle**	**1h02**
Artiste plasticien et professeur d'art plastique et médiateur culturel Ateliers réguliers au CD	**25/11/2025 - 17h30 Téléphone**	**30min**
Chercheur et relai entre une association et le CD	**05/12/2025 - 14h Laboratoire**	**47min**
Psychiatre Praticien Hospitalier CRIAVS Intervenant au CD	**16/10/2025 - 17h CRIAVS**	**1h04**
Artiste ; Tatoueur ; Médiateur Culturel Projet culturel avec le CD → en cours/annulation	**25/11/2025 - 10h Café**	**50min**
Océanographe ; Présidente d'une association	**13/11/2025 - 10h30 Chez elle**	**53min**
Conseillere France Travail Justice	**30/10/2025 - 11h Café**	**42min**
Psychologue clinicienne CRIAVS Intervenant au CD	**06/11/2025 - 10h CRIAVS**	**25min**
Officier Responsable pôle sports-activités-maintien des liens familiaux au CD	**28/11/2025 - 14h Café**	**2h21**

Observations ethnométhodologiques préalables :

- Débat contradictoire en Maison d'Arrêt
- Conférence culturelle d'une association en Maison d'Arrêt

Observations ethnométhodologiques au Centre de détention :

- Débat contradictoire
- La commission d'application des peines (CAP)
- Conférence culturelle d'une association

Stage de deux semaines au tribunal menant à plusieurs échanges informels et observations sur le terrain.

Annexes 2: Grille guide d'entretien pour les personnels pénitentiaires

Ayant réalisé des entretiens avec des personnes ayant des professions différentes, j'adaptais à chaque fois ma grille. Les éléments ci-dessous sont davantage des questions qui m'ont permis de relancer les échanges lorsque ceux-ci s'essoufflaient. Elles m'ont guidé pour les entretiens, sans pour autant que je les suive de manière linéaire.

Quel est votre âge ?

Quelle est votre profession ?

En quoi consiste t-elle ? (quel est votre rôle)

Qu'est ce qui vous a amené à travailler dans le milieu carcéral ?

Quelle est votre formation ?

Pratiquez vous des activités culturelles au quotidien ?
Qu'est ce qu'une pratique culturelle pour vous ?

En quoi êtes vous liés aux actions culturelles menées en milieu carcéral/au centre de détention de **** ?

Pourquoi avez-vous choisi de vous intéresser à la culture ?

Quelles sont ces actions ? [pour chacune d'elles les questions d'après]

En quoi vous paraissent-elles pertinentes ?
Que veulent-elles apporter ?

Est-ce qu'il y en a qui vous paraissent plus importantes que d'autres ?

Pour qui sont mises en place ces actions ?

Pour vous quels sont leurs enjeux ?

Avez-vous déjà assisté à certaines de ces actions ?

Mettez-vous en avant les actions culturelles menées au centre de détention de ****** ?
Pourquoi ?
(A qui parlez-vous de ces actions ?)

Est-ce que vous parlez de ces actions culturelles à d'autres personnes que celles concernées ?

Si oui quelles sont les réactions ?

Le 17 février 2025, le ministre de la Justice Gérald Darmanin à déclaré avoir ordonné l'arrêt de toutes les, je cite, "activité ludiques" en prison, en dehors de l'éducation, la langue française ou le sport. Qu'est ce en réalité ? Qu'est ce qui se passe ?

Pouvez-vous nous expliquer rapidement en quoi cela consiste ? Pour vous qu'est ce que cela

signifie, est-ce que ça renvoie à une réalité et si oui laquelle ?

Qu'est ce que ça implique pour vous ? Concrètement est-ce que ça va avoir un impact dans votre activité ?

Qu'est ce que ça implique pour les actions menées ici ?

Qu'en pensez vous ?

Annexes 3 : Retranscription des entretiens semi-directifs

[retirée pour la publication afin de protéger les personnes interrogées]

Entretien semi-directif Première vice-procureure

Entretien semi-directif Artiste et professeur d'arts plastiques

Entretien semi-directif Chercheur et relai entre une association et le centre de détention

Entretien semi-directif Psychiatre

Entretien semi-directif Artiste et médiatrice culturelle

Entretien semi-directif Président d'une association et intervenant en détention

Entretien semi-directif Conseiller France Travail Justice

Entretien semi-directif Psychologue clinicien

Entretien semi-directif Officier responsable de pôle sport, activités et maintient des liens familiaux

Table des figures et des illustrations

Figure 1 : Illustration de Alexe Lolivrel pour l'Observatoire international des prisons



Figure 2 : Illustration de Leah Touitou pour l'Observatoire international des prisons

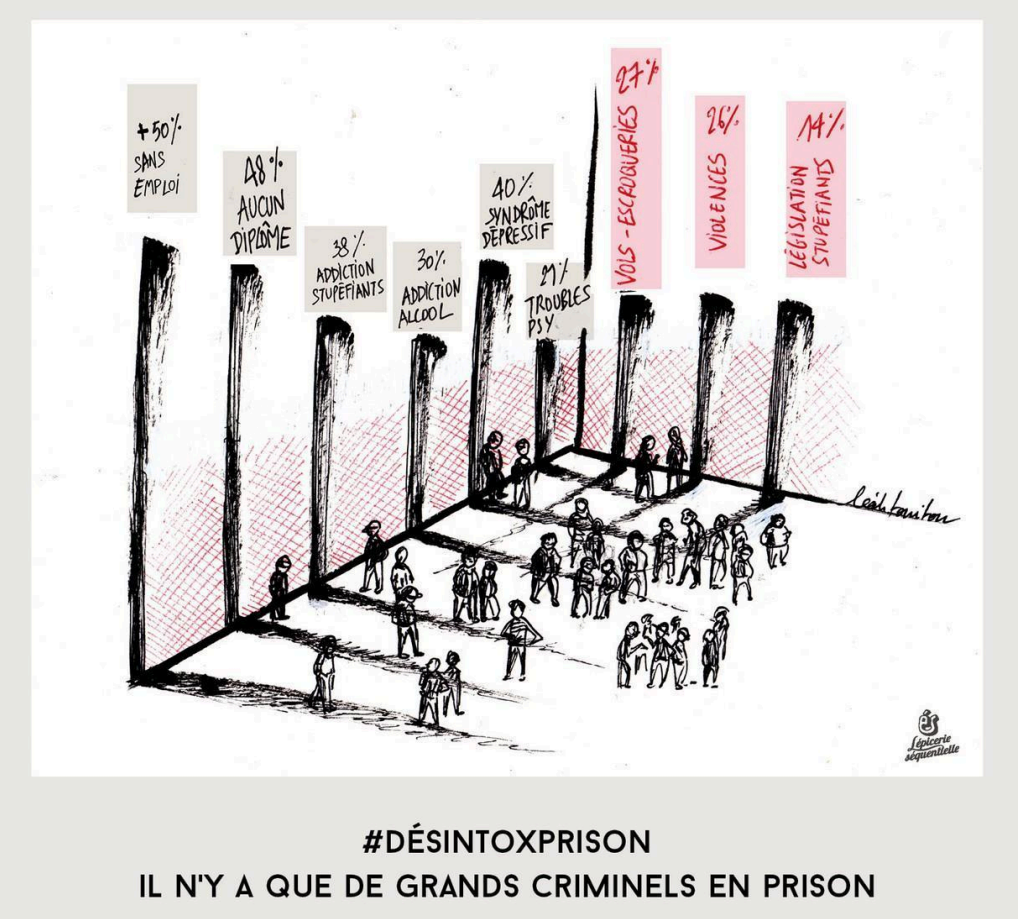


Figure 3 : Graphique des Positionnement des quatre groupes d'agents intervenant dans une prison, de Philippe Combessie

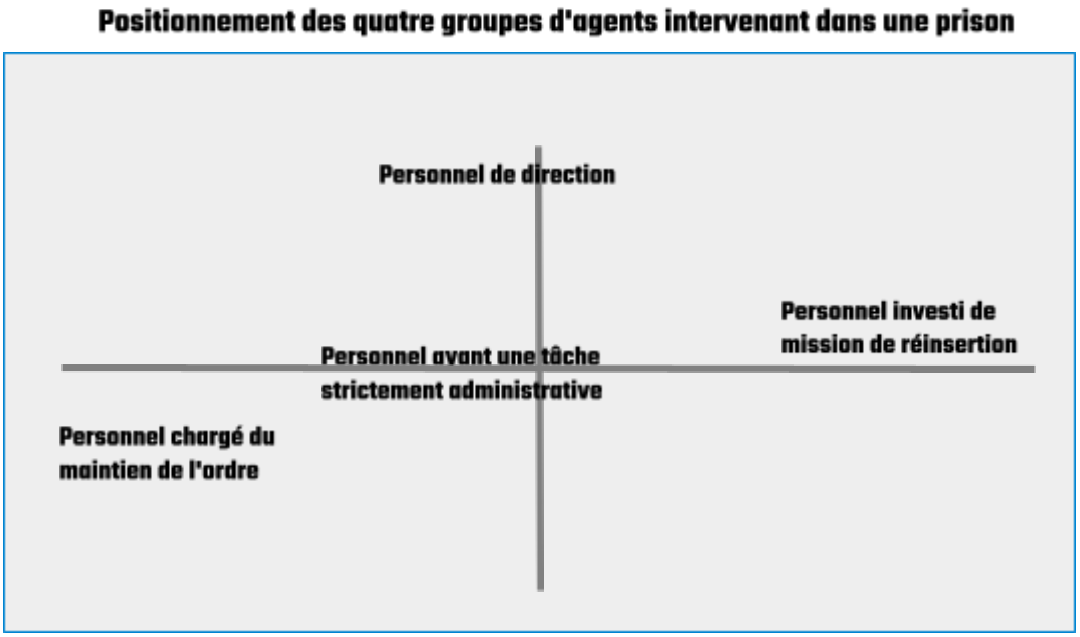


Figure 4 : Schéma réalisé à la suite de l'étude de terrain, représentant les acteurs internes et externes du Centre de détention étudié

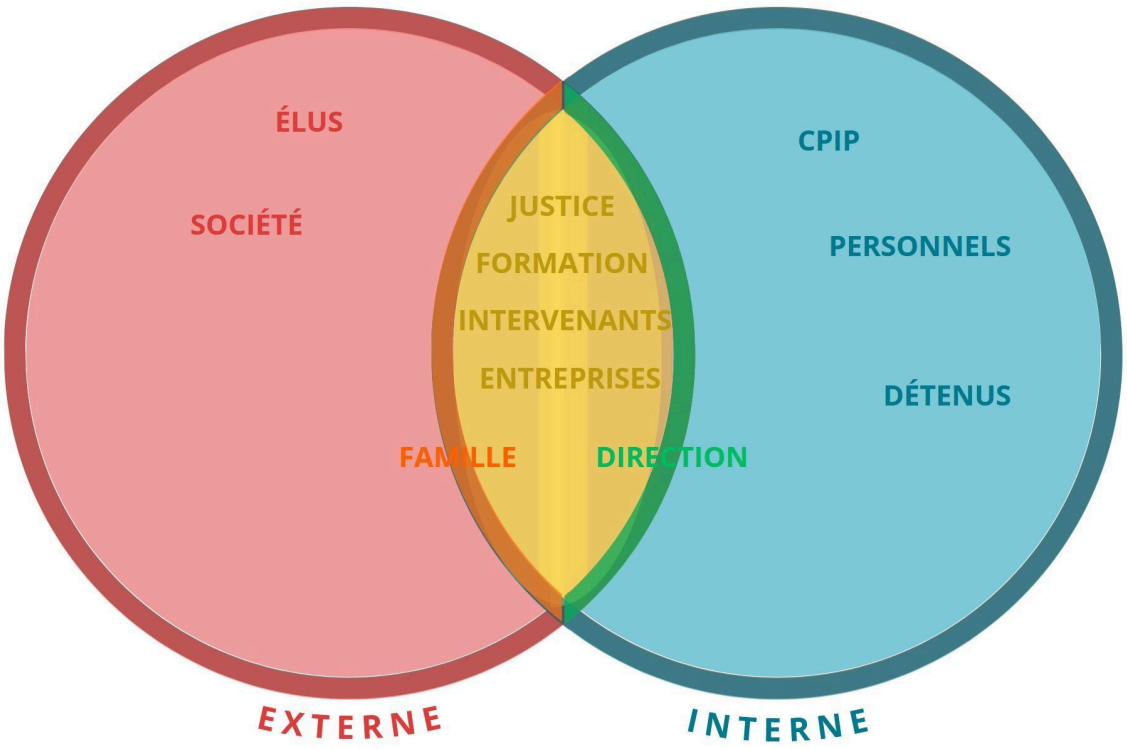


Figure 5 : Schéma réalisé suite à notre étude de terrain, reprenant le triangle de l'intéressement de Callon, il représente les connexions de dépendance et compte à rendre entre les différents acteurs du centre de détention étudié

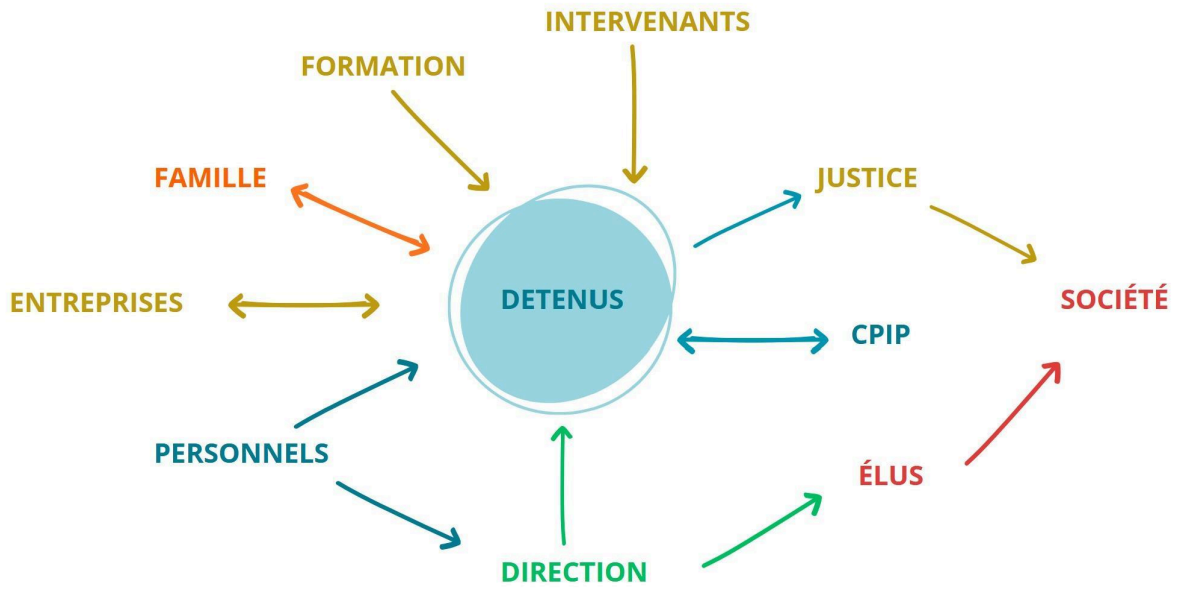


SCHÉMA DES CONNEXIONS DE DÉPENDANCE ET COMPTE A RENDRE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS

Table des matières

Sommaire

Introduction

I. La prison comme écosystème
- 1. L'écosystème carcéral
  - 1.1 Généralités sur la prison :
  - 1.2 La prison comme société
  - 1.3 Les Centres de détention comme terrain de recherche
- 2. Les pratiques des professionnels entre accompagnement et obligation : les acteurs au sein de l'écosystème
  - 2.1 La place des professionnels dans les travaux de recherche
  - 2.2 La mission de réinsertion
  - 2.3 Étudier les jeux de pouvoir

II. L'action culturelle en prison
- 1. Prison, politique et culture
  - 1.1 Culture et réinsertion
  - 1.2 Reconnaître l'action culturelle en détention
- 2. Des actions culturelles en prison pour une justice réhabilitatrice ?
  - 2.1 Les professionnels de la culture
  - 2.2 Communications sur les actions culturelles en détention

III. L'action culturelle en centre de détention entre légitimité et illégitimité : L'exemple d'un Centre de détention
- 1. Entrer dans le milieu carcéral : corpus et méthodologie
  - 1.1 Le centre de détention
    - A. Présentation du terrain
    - B. Comprendre son fonctionnement : Immersion préalable
  - 1.2 Étudier les regards
    - A. Croiser les regards, croiser les discours
    - B. Se pencher sur le micro
  - 1.3 Actualité carcérale : freins et difficultés
    - A. Contexte politique
    - B. Censure des discours
- 2. Quel professionnel, pour quel regard ? : La place des acteurs dans l'écosystème
  - 2.1 Les acteurs, rapports de dépendance au sein de l'écosystème
  - 2.2 Professionnels internes et professionnels externes, en quête d'une légitimité
- 3. Un prétexte pour penser le lien social
  - 3.1 Un enjeu légal : entre droit et devoir

3.2 L'action culturelle un média
3.3 Recréer un quotidien
4. Rester en vie dans la perspective d'une sortie
4.1 Un remède au mal du prisonnier : oisiveté, inégalités et isolement
4.2 Réappropriation du soi
4.3 Réinsertion et récidive

Conclusion

Bibliographie

Annexes

Table des figures et des illustrations

Table des matières